

SUBCOMMITTEE ON CHILDHOOD
EXPERIENCES AS CAUSES OF
CRIMINAL BEHAVIOUR

The Honourable Fred A. McGrand, *Chairman*
The Honourable E. G. Côtteau, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bonnell	McElman
Bourget	McGrand
Côtteau	Norrie
Hastings	Quart
Inman	Smith
Lucier	(Queens-Shelburne)
(Quorum 3)	

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉLINQUANCE
IMPUTABLE AUX EXPÉRIENCES DE
L'ENFANCE

Président: L'honorable Fred A. McGrand
Vice-président: L'honorable E. G. Côtteau

Les honorables sénateurs:

Bonnell	McElman
Bourget	McGrand
Côtteau	Norrie
Hastings	Quart
Inman	Smith
Lucier	(Queens-Shelburne)
(Quorum 3)	

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Thursday, November 3, 1977:

"With leave of the Senate,
The Honourable Senator Bonnell moved, seconded by the Honourable Senator McGrand:

That the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science be authorized to inquire into and report upon such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life and to consider and recommend such remedial and preventative measures relating thereto as may be reasonably expected to lead to a reduction in the incidence of crime and violence in society;

That the Committee have power to engage the services of such counsel, technical and clerical personnel as may be required for the purpose of the inquiry;

That the papers and evidence received and taken on the subject in the preceding session be referred to the Committee; and

That the Committee have power to sit during adjournments of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Robert Fortier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, Thursday, November 10, 1977:

"1. That a Subcommittee, to be called the Subcommittee on Childhood Experiences as Causes of Criminal Behaviour, be appointed consisting of not more than eleven senators, three of whom shall constitute a quorum.

2. That the Subcommittee on Childhood Experiences as Causes of Criminal Behaviour be authorized to inquire into and report upon such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life and to consider and recommend such remedial and preventative measures relating thereto as may be reasonably expected to lead to a reduction in the incidence of crime and violence in society;

That the Subcommittee have power to engage the services of such counsel, technical and clerical personnel as may be required for the purpose of the inquiry; and

That the papers and evidence received and taken on the subject in the preceding session be referred to the Subcommittee; and

That the Subcommittee have power to sit during adjournments of the Senate."

Le greffier du Comité

Patrick Savoie

Clerk of the Committee

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 3 novembre 1977:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur McGrand,

Que le Comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête;

Que les documents et les témoignages recueillis sur ce sujet au cours des deux dernières sessions soient déférés au Comité; et

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extraits des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, du jeudi 10 novembre 1977:

«1. Que soit créé un sous-comité qui porterait le nom de sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance, qui serait composé d'au plus onze sénateurs, et dont le quorum serait constitué par la présence de trois membres.

2. Que le sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société;

Que le sous-comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête;

Que les documents et les témoignages recueillis sur ce sujet au cours des deux dernières sessions soient déférés au sous-comité; et

Que le sous-comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat.»

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 1, 1978
(19)

[Text]

The Subcommittee on Childhood Experiences as Causes of Criminal Behaviour met this day at 10:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator McGrand, presiding.

Present: The Honourable Senator Côtteau, McGrand and Norrie. (3).

Present but not of the Committee: The Honourable Senator Bird.

In attendance: From the Library of Parliament: Mrs. Helen McKenzie, Research Officer.

The Subcommittee resumed consideration of its Order of Reference, dated November 10, 1977.

Witness: On behalf of *The Canadian Association for Children with Learning Disabilities:* Mr. Yude M. Henteleff, Barrister and Attorney-At-Law, Winnipeg, Manitoba.

The Chairman introduced Mr. Henteleff who made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Côtteau moved that schedules "a", "b", "c" and "d" attached to Mr. Henteleff's Brief be printed as appendices to this day's proceedings of the Subcommittee. The motion carried. (See Appendices "16-A", "16-B", "16-C" and "16-D").

During his presentation, Mr. Henteleff tabled three pamphlets issued by the Canadian Council on Children and Youth, entitled (1) *THE CHILD AS CITIZEN: Should children have rights?* by Barbara A. Chisholm; (2) *THE CHILD AS CITIZEN: Should judges interview children?* by Barbara A. Chisholm; and (3) *THE CHILD AS CITIZEN: Do children need lawyers?* by Barbara A. Chisholm. These were retained by the Subcommittee as exhibits "16-a", "16-b" and "16-c".

At 12:15 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du sous-comité

Patrick Savoie

Clerk of the Subcommittee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 1^{er} JUIN 1978
(19)

[Traduction]

Le sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance se réunit aujourd'hui à 10 h 05 sous la présidence de l'honorable sénateur McGrand (président).

Présents: Les honorables sénateurs Côtteau, McGrand et Norrie. (3).

Présent mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Bird.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: M^{me} Helen McKenzie, recherchiste.

Le sous-comité poursuit l'étude de son ordre de renvoi du 10 novembre 1977.

Témoin: Au nom de *The Canadian Association for Children with Learning Disabilities:* M. Yude M. Henteleff, avocat et procureur, Winnipeg (Manitoba).

Le président présente M. Henteleff qui fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Côtteau propose que les annexes «a», «b», «c» et «d», jointes au mémoire de M. Henteleff soient jointes aux délibérations de la séance du sous-comité d'aujourd'hui. La motion est adoptée. (Voir Appendices «16-A», «16-B», «16-C» et «16-D»).

Au cours de sa présentation, M. Henteleff dépose trois brochures publiées par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, intitulées (1) *L'ENFANT: UN CITOYEN: Les enfants devraient-ils avoir des droits?* par Barbara A. Chisholm; (2) *L'ENFANT: UN CITOYEN: Les juges devraient-ils interroger les enfants?* par Barbara A. Chisholm; et (3) *L'ENFANT: UN CITOYEN: Les enfants ont-ils besoin d'avocats?* par Barbara A. Chisholm. Ces documents sont retenus par le sous-comité comme pièces «16-a», «16-b» et «16-c».

A 12 h 15, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, June 1, 1978

[Text]

The Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, Subcommittee on Childhood Experiences as Causes of Criminal Behaviour, met this day at 10 a.m. to inquire into such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life.

Senator Fred A. McGrand (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, we have a quorum, and I call the meeting to order.

Our witness today is Mr. Yude M. Henteleff, barrister and attorney at law, from Winnipeg, Manitoba. Mr. Henteleff is a senior partner in the law firm of Buckwald, Asper and Henteleff, of Winnipeg, Manitoba. He received his Bachelor of Science degree in 1947, and his Bachelor of Laws degree in 1951, both at the University of Manitoba.

He is a past president and a board member of the Canadian Association for Children with Learning Disabilities. He is also a member of the Canadian Task Force on Learning Disabilities, established by the association in co-operation with the federal Department of National Health and Welfare, to be effective on June 1, 1978.

Mr. Henteleff has been active in several fields of public interest, including the protection of the environment. Among the briefs he has presented are one to the Senate of the University of Manitoba on the establishment of an institute of child studies and one to the Solicitor General in 1976 on the Young Offenders Act. He is also interested in the importance in child development of "values education".

After that brief introduction, Mr. Henteleff, would you kindly proceed?

Mr. Yude M. Henteleff, Barrister and Attorney at Law, Winnipeg, Manitoba: Thank you very much, Mr. Chairman.

I received, just a couple of days ago, a paper presented at a conference at St. Paul University in Ottawa, on "The Menace to the Family". I would like to start my presentation today by quoting two excerpts which appear in this paper. The first is by Kenneth Keniston, author of "The American Family Under Pressure", who affirms that parents are still the world's greatest experts about the needs of their own children. There is a further quote from a recent speech by Walter Mondale, the Vice-President of the United States, who said, "We need to begin shaping a society that does not just tolerate family life, or pretend to be neutral towards it. We need instead a society that nourishes it and helps it grow strong." That is the particular area that I wish to dwell upon today.

In its deliberations of the past few years the Canadian Association for Children with Learning Disabilities, which I will refer to hereafter as CACLD, has become sensitive to the fact that there is a changing attitude in respect to the priorities

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 1^{er} juin 1978

[Traduction]

Le sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance, qui relève du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, se réunit aujourd'hui à 10 heures pour étudier les expériences prénatales et de la première enfance qui peuvent par la suite, provoquer des troubles de la personnalité ou entraîner la délinquance.

Le sénateur Fred A. McGrand (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, le quorum est atteint et la séance ouverte.

Nous accueillons aujourd'hui M. Yude M. Henteleff, avocat à Winnipeg, Manitoba. M. Henteleff est associé principal au cabinet Buckwald, Asper et Henteleff de Winnipeg, au Manitoba. Il a obtenu, à l'Université du Manitoba, un baccalauréat en sciences en 1947 et un baccalauréat en droit en 1951.

Il a été président et membre du conseil d'administration de la *Canadian Association for Children with Learning Disabilities*. Il fait aussi partie du groupe de travail canadien sur les difficultés d'apprentissage qu'a créé l'association en collaboration avec le ministère fédéral de la Santé nationale du bien-être social et qui deviendra officiel le 1^{er} juin 1978.

M. Henteleff a œuvré dans plusieurs domaines d'intérêt public, notamment la protection de l'environnement. Parmi les mémoires qu'il a présentés, il s'en trouve un qui a été soumis au Sénat de l'Université du Manitoba sur la création d'un institut d'études de l'enfance, et un autre présenté au solliciteur général en 1976 relativement à la Loi sur les jeunes délinquants. Il s'intéresse également à l'importance que revêt, dans l'évolution de l'enfant, l'enseignement des «valeurs».

Après cette brève introduction, je cède la parole à M. Henteleff.

M. Yude M. Henteleff, avocat, Winnipeg (Manitoba): Je vous remercie, Monsieur le président.

J'ai reçu, il y a quelques jours à peine, un document présenté dans le cadre d'une conférence tenue à l'Université Saint-Paul, à Ottawa, sur le thème «une menace pour la famille». J'aimerais commencer mon exposé en citant deux extraits de ce document. Le premier est signé de Kenneth Keniston, auteur de «The American Family Under Pressure». Il affirme que les parents sont encore les plus grands spécialistes au monde en ce qui concerne les besoins de leurs propres enfants. Je cite en deuxième lieu un extrait d'un discours prononcé récemment par Walter Mondale, vice-président des États-Unis, qui déclarait: «Nous devons commencer à construire une société qui ne fasse pas que tolérer la vie familiale ou prétendre y être indifférente: il nous faut une société qui la nourrisse et l'aide à s'épanouir». C'est le sujet précis que je souhaite aborder aujourd'hui.

Au cours des dernières années, la *Canadian Association for Children with Learning Disabilities*, que je mentionnerai par la suite par le sigle de CACLD, a perçu un changement d'attitude à l'égard des priorités attribuées dans l'utilisation de

[Text]

in the use of our resources to better the human condition, particularly as regards the different and the disadvantaged. There is also the beginning of a realization not only as to the limited availability of these resources, but that, such as they are, they are improperly prioritized by inadequately or improperly trained and/or directed professionals and their agencies. The association has concurrently become aware that there is a broad lack of informed sensitivity, and that the attitudinal change is more of a "vague feeling" rather than an expression of informed scientific or social awareness. Side by side with this, however, as one of the by-products of our current economic recession, there is developing an anti-concern for the individual and a pro-concern for the group. The simplistic approach involved here is best described as "back to basics," and represents a growing force which, although misdirected, is a reality which we have to face and deal with.

One of the other realities which we have to deal with, is that many of today's players in the health, educational and social welfare fields are redundant. They play the game of self preservation so well that this has become one of the greatest difficulties which faces those seeking change.

It was therefore concluded by the CACLD that one of its most important objects was not only to continue to intellectualize the many with the "vague feelings" and to "tell it like it really is", but to convince the nearly unconvinced that there are now more Canadians than ever who will no longer tolerate the continuing waste of our human resources.

It is against this background that this paper concerns itself with what first must be realized and then done by any community whose concern is the betterment of the human condition. In so doing, we must first free ourselves of all of the self-delusion arising from ignorance and habit which have beclouded our judgment. Let me, therefore, share with you some of our thoughts as to what we think has led up to this state—namely, the gradual destruction of the "family" and our most inappropriate attempts to replace it.

No one will disagree that the overriding objective of our democratic system has been to achieve equality of condition, and equality of result for every human being. John Rawls, in his recent book on Theory of Justice, sought to demonstrate that all men of reason and good will, when liberated from the misconceptions and prejudices of the social order they live in, will usually reach the conclusion that society is built on the rock of equality. What one must understand is what is meant by "equality" by him and others like him. They are described as the new equalitarians who, though espousing the concept of equality as being inclusive of the economic, cultural and political considerations, really mean that all people should be in receipt of primary goods. In other words, it is primarily economic equality that they have in mind.

In order to achieve this equality of condition, those seeking this achievement concluded that it could only happen by change in the social order. In the 19th century there were some who argued that the condition of inequality was considered to reposit within the family because it was the final enclave of

[Traduction]

nos ressources en vue d'améliorer la condition humaine, et plus particulièrement celle du marginal et du défavorisé. On commence aussi à se rendre compte non seulement des limites de ces ressources, mais aussi du fait que des spécialistes et leurs agences, inadéquatement ou insuffisamment formés ou dirigés, leur attribuent un ordre de priorité qui ne convient pas. L'association a aussi relevé un manque de sensibilisation et constaté que le changement d'attitude ressemblait davantage à une «vague impression» qu'à l'expression d'une prise de conscience sociale ou scientifique informée. D'autre part, on constate aussi l'existence d'un des sous-produits de notre récession économique actuelle, soit une indifférence croissante à l'égard de l'individu et une préoccupation grandissante à l'endroit du groupe. Cette approche simpliste pourrait être décrite comme un «retour à la base» et représente une force grandissante qui, bien que mal orientée, n'en est pas moins une réalité à laquelle nous devons faire face.

Nous devons aussi bien nous rendre compte qu'un grand nombre des acteurs du domaine de la santé, de l'éducation et du bien-être social jouent des rôles redondants, le jeu de l'auto-conservation, et cela représente même aujourd'hui l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent ceux qui réclament un changement.

La CACLD a donc conclu que l'un de ses plus importants objectifs consistait non seulement à continuer le travail de conceptualisation des nombreuses personnes qui éprouvent cette «vague impression» et à dire les choses telles qu'elles sont, mais aussi à convaincre ceux qu'il est pratiquement impossible de convaincre, qu'il y a actuellement un nombre sans précédent de Canadiens qui ne toléreront plus que l'on continue de gaspiller nos ressources humaines.

Partant de ces données, ce document porte sur ce qui doit avant tout être admis et réalisé par toute collectivité qui veut améliorer le sort de l'humanité. Pour ce faire, nous devons en premier lieu dissiper toute illusion qui découle de l'ignorance et des habitudes qui ont embrouillé notre jugement. Permettez-moi donc de vous faire part de quelques-unes de nos idées concernant les causes de cette situation, soit la destruction graduelle de la «famille» et nos efforts maladroits pour la remplacer.

Personne ne niera que le premier objectif de notre système démocratique a été de garantir à tous l'égalité des chances et de réussite. John Rawls, dans l'ouvrage qu'il a récemment rédigé sur la théorie de la justice, a tenté de montrer que tous les hommes de bonne volonté, une fois qu'ils sont parvenus à se défaire de toutes les erreurs de jugement et de tous les préjugés de la société dans laquelle ils vivent, en arrivent habituellement à conclure que cette dernière est construite sur une assise d'égalité.

Ce qu'il faut comprendre c'est ce que lui et d'autres, comme lui, entendent par «égalité». On les décrit comme de nouveaux égalitaristes qui, bien qu'ils admettent que le concept d'égalité découle de considérations économiques, culturelles et politiques, croient vraiment que tous doivent disposer des biens

[Text]

political, economic and social privacy. The family was considered to be the most powerful barrier to the redistribution of goods and statuses which would result in equality. Rousseau, in his work "Basics of Political Economy," recommended virtual abolition of the family as the means of separating the children from what he describes as the "prejudices" of the father. However, the seeds for the destruction of the family were as well sown by those very families whom it was sought to destroy.

In my judgment, this is how it happened. In North America the vast majority of people considered that one of the most significant means by which equality in its broadest terms, as previously stated—including the right to be free and to be an individual—could be achieved for them and their children through the establishment of the public school system.

Although those holding to this theory were in the majority, one cannot ignore leading thinkers of the time such as Rousseau. They expressed their strong feelings by proposing that children be separated from the family at a very early age and be brought up in state-operated schools, because they believed, for the reasons previously given, that only in this way could the family's inherently destructive effect upon the ideal of the accomplishment of mass equality be offset.

It would be a grievous error to ignore the continuing effect of such thinking on the North American public school system as its development occurred through the 20th century. As we proceeded through the 20th century, in the last number of years it became more apparent to more and more parents that the hope many had for the public school system to be the catalyst for achieving for the individual true equality within our democratic society was not happening. In fact, what they began to see happening was the reverse. The Prime Minister of Canada, Pierre Elliot Trudeau, addressing the country as the new year of 1971 began, stated:

"Canada can be what our children wish it to, if we do not deprive them first of their normal childhood instincts, their active curiosity, their friendly nature, their natural tolerance, their desire to learn and to create".

The Universal Declaration of Human Rights of the United Nations regarding education states in part as follows:

- (1) Everyone has the right to education;
- (2) Education shall be directed to the full development of the human personality and to the strengthening of respect for human rights and fundamental freedom. It shall promote understanding, tolerance and friendship among all nations, racial or religious groups, and shall further the activities of the United Nations for the maintenance of peace.

[Traduction]

essentiels. Autrement dit, ils songent avant tout à l'égalité des conditions économiques. Ceux qui visent cet objectif ont conclu qu'il n'est possible d'atteindre cette égalité de conditions, que par un changement de l'ordre social. Au XIX^e siècle, certains affirmaient que l'inégalité provenait de la famille même, parce qu'elle était le dernier bastion de l'intimité politique, économique et sociale. La famille était considérée comme la plus infranchissable barrière contre la redistribution des biens et le nivellement des classes, qui devait engendrer l'égalité. Rousseau dans son «*Discours sur l'économie politique*» recommandait l'abolition de la famille afin d'éloigner les enfants de ce qu'il décrivait comme les partis pris du père. Toutefois, les graines de la destruction de la famille ont été tout aussi bien semées par ces mêmes familles qu'on cherchait à détruire.

A mon avis, c'est ce qui s'est produit. En Amérique du Nord, la grande majorité des gens estimait que l'un des moyens les plus efficaces par lesquels eux et leur enfants pourraient connaître l'égalité dans son sens le plus large, comme nous l'avons déjà déclaré—y compris le droit d'être libre et d'exister en tant qu'individu—consistait en l'établissement d'un système scolaire public.

Bien que les tenants de cette théorie fussent majoritaires, on ne peut ignorer le rôle qu'ont joué à cette époque des penseurs d'avant-garde comme Rousseau. Ils manifestaient leurs convictions profondes en proposant que les enfants, séparés très tôt de leur famille, soient élevés dans des écoles gérées par l'État parce que, croyaient-ils, et pour les raisons que nous venons de citer, c'était la seule façon d'annuler l'influence essentiellement destructrice de la famille sur l'idéal qu'on cherchait à atteindre, l'égalité des masses.

Ce serait commettre une grave erreur que de ne pas tenir compte de la persistance de l'influence de ce courant de pensée sur le système d'école publique nord-américain dont l'implantation s'est réalisée au XX^e siècle. Au cours des dernières années, un nombre de plus en plus grand de parents ont dû admettre l'échec des espoirs qu'ils avaient fondés sur le système scolaire public dans son rôle de catalyseur pour réaliser une véritable égalité entre les individus de notre société démocratique. En réalité, ils ont pu constater que c'était plutôt le contraire qui se produisait. Dans son discours du Nouvel An, en 1971; le premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau s'adressait au pays en ces termes:

La déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies à propos de l'éducation se lit en partie comme suit:

1. Toute personne a droit à l'éducation.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

[Text]

(3) Parents have a prior right to choose the kind of education that shall be given to their children.

These statements embody the concept that every child in Canada is entitled, as of right, to the opportunity of access to the educational and training facilities for which his talents qualify him; that no condition of race, religion, language or background shall be allowed to impede his progress; that he is entitled to that type of educational program which will enable him to achieve the maximum of his potentiality as an individual.

The fact is that in Canada the deprivation of which the Prime Minister spoke was and is, in fact, happening to an ever increasing degree.

Among many Canadians there is a growing sense that the public school system, as we know it, is not going to achieve these aims which we hold so dearly, and there is a growing sense that our local and national priorities are irrationally skewed and that our goals inadequately reflect the vastness of our needs. There is a general feeling that the quality of our life is declining, even within the context of growing affluence. Yet the outlines of that decline seem to be blurred. They seem to defy definition. Lacking adequate indicators of success or failure in meeting social goals, planning tends to be haphazard and inconsistent. Programs not only fail to fit together into a coherent scale, but often resemble a crazy-quilt pattern of overlap, omission and inefficiency.

Perhaps most critical is that reliance is placed on indicators which have only a limited relationship to objectives. For example, in part, the quality of public education is measured by the number of new schools we build, by the number of teaching machines or audio-visual equipment we purchase, or by the number of students who attend our schools. By the same token, qualitiveness is measured by the number of students who are either able to read or not able to read at some apparently appropriate level. It has become readily apparent that these indicators do not necessarily measure increased curiosity, imagination or the child's sense of wonder, nor do they measure the degree to which the educational system responds appropriately to the rhythms of the child's natural learning pattern, or to his individual potentiality.

It is readily acknowledged that the task of planning in our complex society is imposing and that it must include a variety of concerns. This diversity of planning has largely been met by increased specialization. The result is that technical expertise has developed in each separate area, and program decisions have become increasingly departmentalized. The further result is that planning has come to be dominated by a largely unrelated series of narrow perceptions, accelerating and enhancing its ultimate fragmentation.

A number of major Canadian communal organizations became convinced that the fragmentation of planning, the fragmentation of services, the fragmentation of personnel and the resulting fragmentation of the child could no longer be

[Traduction]

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Cette déclaration s'inspire de l'idée qu'au Canada tout enfant a un droit d'accès fondamental aux possibilités d'éducation et de formation auxquelles ses talents lui donnent droit; qu'aucune condition de race, de religion, de langue ou d'antécédents ne devrait pouvoir faire obstacle à son développement; qu'il a droit au type de programme d'éducation qui lui permettra de réaliser au maximum ses capacités individuelles.

Mais au Canada, le fait est que la privation dont parlait le premier ministre existe et va même en augmentant.

Nombreux sont les Canadiens qui ont l'impression que le système d'écoles publiques tel que nous le connaissons ne réalisera pas les objectifs qui nous tiennent tant à cœur, et il existe un sentiment croissant que nos priorités nationales et locales sont fixées sans réflexion et que nos objectifs reflètent mal l'ampleur de nos besoins. L'impression générale que la qualité de notre vie diminue, même au sein d'une prospérité croissante, va en s'accroissant. Et pourtant les contours de ce déclin sont imprécis, et semblent même échapper à toute définition. En l'absence d'indicateurs précis de la réussite ou de l'échec quand il s'agit d'atteindre des objectifs sociaux, la planification a tendance à se faire au hasard et à être incohérente. Non seulement les programmes ne s'agencent-ils pas pour former un tout cohérent, mais ils ressemblent souvent à un casse-tête fait de chevauchements, de lacunes et d'inefficacité.

Ce qui est peut-être plus grave encore, c'est que l'on se fie à des indicateurs qui n'ont qu'un rapport limité avec les objectifs. La qualité de l'éducation publique par exemple, se mesure partiellement au nombre de nouvelles écoles construites, à la quantité de machines ou d'équipement audio-visuel achetés, ou encore au nombre d'élèves dans nos écoles. Du même coup, la qualité se mesure au nombre d'élèves capables de lire ou non d'une façon soi-disant satisfaisante. Il est maintenant très évident que ces indicateurs ne servent pas nécessairement à mesurer la croissance de la curiosité, l'imagination, la capacité d'étonnement de l'enfant, pas plus qu'ils ne précisent la mesure dans laquelle le système éducatif répond aux rythmes du processus naturel d'apprentissage chez l'enfant ou à ses capacités individuelles.

On reconnaît sans difficultés que la tâche de planification dans notre société complexe est lourde et qu'elle doit tenir compte de toute une gamme de préoccupations. C'est par une spécialisation accrue que l'on a voulu répondre à cette diversification de la planification. Il en est résulté une accumulation des connaissances techniques dans chaque domaine distinct et les décisions déjà au programme ont été de plus en plus compartimentées. Cette situation a soumis la planification à toute une série de points de vue étroits et isolés accélérant et augmentant finalement par lui-même sa fragmentation.

Un certain nombre d'organismes canadiens importants ont acquis la conviction que cette planification fragmentée et la fragmentation des services, du personnel et, pour finir, de l'enfant étaient devenues intolérables. Les organismes qui se

[Text]

tolerated. Those organizations which came together with a view to halting and reversing this process were the Canadian Association for the Mentally Retarded, the Canadian Council on Children and Youth, the Canadian Education Association, the Canadian Mental Health Association, the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled, the Canadian Welfare Council, and latterly, the Canadian Association for Children with Learning Disabilities.

Some funding was provided by the federal government and by a number of provincial governments. The result of this coming together was the formation of the Commission on Emotional and Learning Disorders in Children.

Committees were established in each province, with the national commission members being drawn from every part of Canada. The work of the commission was carried on for some four years. Its report, "One Million Children," was published in June of 1970. Its staggering conclusions are that 12 per cent of Canadian children between the ages of one and nineteen are suffering from disorders of mind, body and intellect and less than one-quarter of them receive any aid at all—most not even being properly identified. What is equally emphasized in the report is the concurrent failure of the system to effectively meet the needs of all other children—that is, the remaining 88 per cent consisting of the so-called "normal children".

The commission accepted as its basic premise that children were entitled to be treated as equals in the eyes of our society and not as second class citizens, and that every child should have the assistance that he requires to realize his full potential; that this goal could not be achieved unless it was recognized that every child is exceptional; and that each child possesses his own uniqueness. It was recognized that the best interests of the child would be served only when a concentrated effort was made to maintain for him, commencing at the earliest possible time, the maximum degree of normality in all his life experiences. It was further concluded that only in this way could we hope to maximize his normal potential and avoid the development of a variety of secondary problems that would reinforce, complicate and prolong any initial disability.

The report proves categorically not only that existing principles of approach as well as the structures and operation of existing health, social and education services, governmental as well as non-governmental, are so stereotyped and rigid as to reject any possibility of change but that inappropriate training institutions, competition between services, overlapping of services, failure to adequately use trained personnel, resulted in a total fragmentation of service and, in turn, totally fragmenting the child. This fragmentation, this refusal to co-operate and share, and this disjointed approach, provides us with a legacy of enormous cost, both in money and in totally inappropriate help for our children.

It should be clearly understood, however, that the fault for what happened and continues to happen does not lie solely

[Traduction]

sont unis pour mettre fin à cette situation et l'inverser étaient les suivants: L'Association canadienne pour les déficients mentaux, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, l'Association canadienne d'éducation, l'Association canadienne pour la santé mentale, le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, le Conseil canadien du bien-être et, tout dernièrement, la Canadian Association for Children with Learning Disabilities.

Une partie des fonds a été fournie par le gouvernement fédéral et par quelques gouvernements provinciaux. Cette réunion d'organismes a conduit à la formation de la Commission sur l'étude des troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez l'enfant.

Des comités ont par ailleurs été formés dans chaque province et les membres de la Commission nationale proviennent de tous les coins du Canada. Après environ quatre années de travaux, la Commission a publié en juin 1970 un rapport intitulé: Un million d'enfants. Voici quelques conclusions ahurissantes auxquelles elle est arrivée: 12 p. 100 des enfants canadiens âgés de 1 à 19 ans souffrent de troubles de l'esprit, du corps et de l'intelligence, moins du quart d'entre eux reçoivent de l'aide et la plupart des autres ne sont même pas convenablement dépistés. Le rapport insiste aussi sur l'incapacité concomitante du système à répondre efficacement aux besoins de tous les autres enfants, c'est-à-dire aux 88 p. 100 qui sont prétendument «normaux».

La Commission partait de l'hypothèse fondamentale que les enfants avaient droit à être traités comme des égaux par la société plutôt que comme des citoyens de seconde zone; que chaque enfant devrait bénéficier de toute l'aide nécessaire pour réaliser pleinement ses possibilités; que cet objectif ne pouvait se réaliser que si l'on admettait que chaque enfant est différent des autres et unique en soi. On a reconnu que l'intérêt de l'enfant ne pourrait être servi que si l'on tâchait de lui assurer constamment et, dès le plus jeune âge possible le plus haut degré de normalité, dans toutes les expériences de sa vie. On a de plus conclu que c'était la seule façon de lui offrir le plus de chances à l'épanouissement de ses facultés normales, pour éviter toute une diversité de problèmes secondaires qui pourraient renforcer, compliquer et prolonger des difficultés initiales.

Le rapport prouve catégoriquement non seulement que les principes actuels, de même que les structures et le fonctionnement des services gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de santé, d'aide sociale et d'éducation, sont si stéréotypés, si rigides qu'ils s'opposent à toute possibilité de changement, mais aussi que les faiblesses des institutions d'apprentissage, la concurrence entre les services, leur double emploi, l'incapacité d'utiliser efficacement le personnel ayant reçu la formation voulue, entraînaient une fragmentation totale du système qui, à son tour, fragmentait totalement l'enfant. Cette fragmentation, ce refus de coopérer et de collaborer de même que cette approche disjointe se perpétuent, avec des coûts considérables, sur le plan matériel et en raison des services tout à fait inappropriés que reçoivent nos enfants.

Cependant, il faut bien comprendre que la responsabilité de ce qui s'est passé et qui se perpétue encore, n'incombe pas

[Text]

with the professionals in the system. In the course of the development of our public school system we began a process of delegating to the system our responsibilities as parents. We called upon the system to be everything to our children. The system, lacking trained personnel, delegated their responsibility to the specialists. The result is that, as previously stated, these specialists created their own power structure. It thus became so easy, supported by ever-increasing encouragement from the professionals, to segregate away from the mainstream the child who is even slightly different and might provide the smallest problem. In the result, the whole concept of the second-class citizen was enhanced. We were in many myriads of ways taught to reject, look down, upon, even abhor as something repulsive, the person who was different, and then at the same time we were taught to revere those who were the same, those who conformed. We developed a system where, if a child didn't fit into the preconceived, narrow notions of what a relatively few people in our social services and educational systems, thought they should be, he or she was rejected. What our children are really taught is how to satisfy the system.

The Commission drew three fundamental conclusions as to how this destructive process was to be reversed: Firstly, that the family as a unit must be totally re-involved and in such a fashion as would involve parents and children both in policy decisions and service delivery; secondly, that re-involvement would have to occur within a structure which would include the re-integration of the educational, social and health servicing systems with the community school, being the place where child, parent, and professional would have the greatest opportunity of coming together and being the core of this new structure; thirdly, that such functions through such new structures would be required to be carried out on a decentralized regional basis.

It is our view that:

- (a) the matter of the extent and nature of the re-involvement of the family as an integral part of the policy making and service providing system;
- (b) the re-integration of the education, health and social systems; and
- (c) the nature of the regional decentralization which should occur in order to assure in turn the effective role of the family unit within this new structure at the local level,

are areas which must be resolved as a condition precedent to any resolution of our concern. If first attention is not given to this and resolved, then all the rest is irrelevant, because matters such as transportation, recreation, fiscal and political restructuring of the relationship between local, provincial and federal government all must relate to the specific requirements of this new structure and the position of parents within it.

Following the report, provincial committees were established by concerned parents and professionals to see to the implement-

[Traduction]

seulement à ceux qui sont chargés du fonctionnement du système. Au cours du développement de nos écoles publiques, nous avons commencé à nous défaire de nos responsabilités de parents estimant que le système devait tout faire pour nos enfants. Par manque de personnel suffisamment compétent, celui-ci avait dû déléguer ses responsabilités aux spécialistes. En conséquence, et comme nous l'avons déjà dit, ces derniers ont créé leurs propres structures d'autorité. Il était donc devenu si simple, grâce à l'appui de plus en plus accentué des spécialistes, d'isoler de la majorité l'enfant susceptible de présenter des différences et des problèmes, même minimes. Le résultat fut que le concept de citoyen de seconde zone devenait de plus en plus marqué. De toutes sortes de manières, on nous apprenait à rejeter, à mépriser, sinon à être dégoûté de ceux qui étaient différents, alors qu'en même temps, on nous enseignait à respecter ceux qui étaient conformes au modèle général. Nous avons mis au point un système qui rejette l'enfant qui ne se conforme pas aux notions, préconçues et étroites, dictées par les quelques responsables de nos services sociaux et éducatifs. En fait, on apprend à nos enfants à savoir se conformer au système!

La commission a tiré trois conclusions fondamentales sur la manière de mettre fin à ce processus destructeur: tout d'abord, il faut rétablir le rôle de la famille en tant qu'unité, pour que parents et enfants puissent intervenir dans les décisions à prendre, et dans les services à assurer; deuxièmement, ce processus devra se présenter dans le cadre d'une structure qui devrait prévoir la réintégration des systèmes éducatifs, sociaux et médicaux dans l'école communautaire, qui est le lieu où l'enfant, les parents et les spécialistes ont la meilleure possibilité de se rapprocher, et qui constitue le noyau de cette nouvelle structure; troisièmement, au sein de ces nouvelles structures ces fonctions, devront être exécutées sur une base régionale et décentralisée.

Nous estimons donc que

- a) la question de l'ampleur et de la nature du renouvellement du rôle de la famille comme élément essentiel du système de prise de décision et des services à assurer,
- b) que la réintégration des systèmes éducatifs, médicaux et sociaux,
- c) et que la nature de la décentralisation régionale qui devrait se faire pour assurer en retour l'efficacité du rôle de la cellule familiale au sein de cette nouvelle structure au niveau local,

constituent des points à résoudre, comme condition préalable à toute solution de nos problèmes. Si on n'accorde pas à tout cela une attention primordiale, et si l'on ne résout pas de prime abord ces problèmes, tout le reste perd de son importance, parce que toutes les questions de transports, de loisirs, celles qui concernent les nouvelles structures fiscales et politiques, nos relations entre les administrations municipales, provinciales et fédérales, doivent toutes se situer par rapport aux exigences bien précises de cette nouvelle structure, et de la situation des parents par rapport à elle.

Après la publication du rapport, des parents et des spécialistes intéressés ont créé des comités au niveau provincial, pour

[Text]

tation of the report. Following the initial flurry of activity for a year or two, both effort and official concern dwindled to nothing. This report followed the usual Canadian pattern—"Have report—put on shelf". Professionals and government officials kept urging us to be patient, that these things take time. But, to give you some idea of what happened in Canada to a report which became a best seller in the United States, let me say that last week I addressed 150 professionals involved with handicapped children. Three had heard of the report and one had read it.

We have had recent re-confirmation of the continuation in Canada of this destructive chaos. The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) was commissioned by the Council of Ministers of Education to prepare an "External Examiners Report on Educational Policy in Canada". As you are aware, this organization represents all the countries in the Western World, and the examiners consisted of highly trained personnel, experts in their field, from Germany, Norway, England and so on.

After extensive meetings and investigations throughout Canada the examiners recently presented their final report to the council. Attached as Schedule A to this brief are the following excerpts of the summary prepared by the OECD of the examiners' report. Statements 20, 24, 45, 46, 47, 74, 207, 208 and 214 deal specifically with national goals. Handicapped children and those suffering from learning disabilities are dealt with in Statements 70, 94, 134, 136, 137, 142, 143 and 238. Those dealing specifically with the federal government's roles are Statements 278, 279, 282, 283, 327, 328, 330 and 332.

It is of great interest to note the extent to which the examiners came to the same conclusions as did the CELDIC report. You will appreciate that this is some seven years later. Although we commend the reading of the whole report to you, the following are some of the relevant excerpts:

(a) 70. The problem of providing full educational opportunities to *handicapped children*, a task that has, with a few honourable exceptions, been grievously neglected in Canada.

(b) 71. To meet the challenge of "quality", thus defined, will partly involve training for the practice of new social skills, interpersonal relationships and modes of group action in a context of individualised learning and the disappearance of the traditional threats, discipline and external sanctions of the school. Canadian schools must begin to face this problem, even if in the most tentative way.

(c) 142 There is hardly an area in which *lack of co-operation* among the various levels of government, and between professionals and parents, produces such harmful results as in the case of the handicapped child, whether

[Traduction]

s'assurer de l'application des recommandations. Après un premier élan d'activités d'un an ou deux, les efforts et les préoccupations officielles se sont ramenés à pratiquement rien, puisqu'il est d'usage au Canada de s'empresse d'établir des rapports qui sont voués à garnir des étagères! Les spécialistes et les fonctionnaires nous ont demandé d'être patients, nous faisant savoir que ces choses exigent du temps. Mais pour vous donner une idée de ce qui s'est passé au Canada à propos d'un rapport qui a connu un très grand succès aux États-Unis, je vous dirai que la semaine dernière j'ai pris la parole devant 150 spécialistes qui s'intéressent aux enfants handicapés, et que seuls trois d'entre eux avaient entendu parler du rapport et qu'un seul l'avait lu!

Il n'y a pas longtemps, nous avons eu reconfirmation de la persistance de ce chaos destructeur au Canada. Le Conseil des ministres de l'éducation avait demandé à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de préparer un rapport externe sur les examens des politiques nationales d'éducation au Canada. Comme vous le savez, cet organisme représente tous les pays du monde occidental et les examinateurs comptaient des spécialistes très compétents d'Allemagne, de Norvège, d'Angleterre, etc.

Après de nombreuses réunions et enquêtes, à travers le Canada, les examinateurs ont récemment présenté leur rapport final au Conseil. Joint en annexe à ce mémoire sont les extraits suivants du résumé préparé par l'OCDE sur le rapport des examinateurs. Les commentaires 20, 24, 45, 46, 47, 74, 207, 208 et 214 traitent précisément des objectifs nationaux. Il est question des enfants handicapés et de ceux qui souffrent de difficultés d'apprentissage dans les commentaires 70, 94, 134, 136, 137, 142, 143 et 238. Les numéros 278, 279, 282, 283, 327, 328, 330 et 332 examinent spécialement le rôle du gouvernement fédéral.

Il est intéressant de noter que les examinateurs en sont arrivés à la même conclusion que le rapport CELDIC. Vous remarquerez qu'il s'est écoulé une période de sept ans. Nous vous recommandons la lecture de tout le rapport, mais en voici quelques extraits révélateurs:

(a) ... 70 Le problème posé par les efforts visant à assurer aux *enfants handicapés* toutes les possibilités d'accès à l'enseignement. Il s'agit là d'un domaine de responsabilité que le Canada, à quelques exceptions méritoires près, a terriblement négligé.

(b) ... 71 Pour répondre au défi que pose la «qualité» ainsi définie, il faudra, d'une part, former des maîtres rompus aux nouvelles techniques sociales, aux rapports entre les individus, et aux modalités de l'action de groupe, dans le cadre d'un enseignement individualisé. Il faudra, en outre, supprimer dans l'école les menaces, la discipline et toutes les sanctions extérieures traditionnelles. Les écoles canadiennes doivent, dès maintenant, s'attaquer à ce problème, même si l'on ne lui a pas encore trouvé de solutions précises.

c) 142 Il n'est guère de domaine où l'absence de coopération, tant parmi les divers responsables du gouvernement qu'entre les spécialistes et les parents, produise des résultats aussi néfastes que celui des enfants handicapés, quelle

[Text]

the handicaps are concerned directly with learning difficulties, or with psychological or physical problems. The life-chances of these children depend so decisively on the early recognition and proper treatment of their difficulties, that the responsible authorities should delay no longer in removing the obvious deficiencies in provision (10).

(d) 143 The following deficiencies seem to the Examiners to be especially grave:

there is a far-reaching lack of necessary provision for early diagnosis;

elementary school teacher training takes too little, if any, account of the necessary basic knowledge required in this area for teachers;

the training of teachers for the blind, the deaf, and the dumb, via seminars in these schools, is only just beginning. One of the few model training establishments of this kind that the Examiners saw is the Inter-Provincial School for the Training of the Deaf, Amherst, Nova Scotia;

there is a lack of regional and trans-regional co-ordination and information centres, for assisting parents and interested educators, etc.;

there is no, or not sufficient, financial support of voluntary organisations, who have done remarkable things in the past few years to improve the situation and whose co-operation in the future will be indispensable;

the education of handicapped children must be fully accepted as a public responsibility, and adequate public resources be made available to discharge that responsibility properly, either within the regular schools or in special schools.

330. The further development of Canadian educational policy is therefore clearly approaching a danger zone, in which more is at risk than simply the quantity of finance available. The virtues of an essentially pragmatic educational policy will be tested in the extreme. *If those responsible for educational policy are not promptly able to base the development of school and education on a firm goal orientated footing, then they risk being pushed to the side in the general political competition for resources.*

332. Politicians, parties and governments will not be able to avoid much longer taking some political stands, and that means also nationwide, and not simply Province-orientated positions. They need to give Canadian answers to Canadian problems. *Without political leadership and responsibility—and after all neither of these is forbidden under the BNA Act—a severe backlash against future educational development in Canada may be unavoidable.*

[Traduction]

que soit la nature spécifique du handicap (problème d'apprentissage, problème d'ordre psychologique ou physique). L'avenir des enfants handicapés est tellement lié au dépistage rapide des difficultés et aux soins appropriés qui y sont apportés qu'il faut que les autorités responsables remédient au plus vite aux insuffisances des mesures existantes (1).

d) 143. De l'avis des Examineurs, les défauts suivants sont particulièrement graves:

les défauts de mesures nécessaires pour un diagnostic rapide;

la formation des enseignants de l'enseignement primaire tient trop peu compte, et parfois pas du tout, des connaissances fondamentales nécessaires dans ce domaine;

la formation des enseignants pour aveugles, sourds et muets, grâce à des séminaires tenus dans ces écoles, ne fait que commencer. Une des rares institutions modèles de formation de ce genre que les Examineurs ont pu voir est l'École inter-provinciale pour la formation des muets (Interprovincial School for the Training of the Deaf) à Amherst en Nouvelle-Écosse;

un manque de centres d'information et de coordination inter-régionale, destinés à aider les parents et les pédagogues intéressés;

l'absence ou l'insuffisance de soutien financier aux organisations bénévoles qui, au cours des années récentes, ont beaucoup contribué à améliorer la situation et dont la collaboration à l'avenir sera indispensable;

la responsabilité publique de l'enseignement des enfants handicapés devra être pleinement acceptée et des ressources publiques suffisantes mises à la disposition des établissements scolaires réguliers et des écoles spécialisées.

330. L'évolution ultérieure de la politique canadienne de l'enseignement approche donc manifestement d'un point critique, et la quantité des crédits disponibles n'est pas seule en cause. Les vertus d'une politique éducative essentiellement pragmatique seront mises à rude épreuve. Si ceux qui élaborent les politiques de l'éducation ne sont pas rapidement en mesure de donner à l'évolution de l'école et de l'enseignement une assise solide, établie en vertu d'objectifs précis, ils risquent d'être évincés dans la course générale aux ressources.

332. Les hommes politiques, les partis et les pouvoirs publics seront bien obligés d'assumer des positions politiques, et ce à l'échelon du pays tout entier et pas seulement des Provinces. Ils devront apporter des solutions canadiennes aux problèmes canadiens. Faute d'une direction politique et d'un véritable sens des responsabilités—ni l'un ni l'autre n'étant après tout interdit par l'Acte sur l'Amérique du Nord britannique—il peut être difficile d'éviter un sérieux retour de bâton qui compromettra l'avenir de l'enseignement canadien.

[Text]

The effects of the backlash are being felt at this moment in time, when there is not a day when you don't pick up your newspaper and see an ever increasing development of schools outside of the public school system.

I think, therefore, that it is important to explain how the rigidity of our political and administrative hierarchies, which strangles and forestalls any attempt at significant change, evolved if we are ever to break out of the vicious circle of continuing self-analysis rarely followed by constructive action. I think it is also important that we have to be honest with each other, and recognize that we have nobody to blame but ourselves for its creation. As Pogo, the cartoon character, put it: "We have found the enemy, and he is us."

I spoke earlier about the hope that within the public educational system equality would be achieved and some of the reasons why it foundered, but there is a much larger arena that must also be examined.

When our modern democratic system was formulated, the whole rationale was to achieve an expansion of freedom in the day-to-day existence of human beings, irrespective of class, occupation or belief.

To assure this, our constitutional and legal structures were so contrived that the power of government would be appropriately checked and limited, and part of this checking and limiting of the power of government would be reflected in relegating certain degrees of power to the smallest possible assemblage of peoples. In this way we hoped that any potentiality of the central government exercising its power in an arbitrary fashion would be effectively checked.

Perhaps this was so for a very short time. But what had been hoped for, that by virtue of the direct participation of people through their vote and their local involvement the growth of government power would in fact be restrained has been proved wrong. For all the reasons of which we are aware, through the process of centralization government not only has grown larger but its power to interfere, without check, with our intellectual, social and economic systems has increased year by year. What is even more profoundly dangerous is that increasing tendency for the exercise of this power to become largely invisible. It is really hard to know any more who really makes the decisions. What has happened is that there has been a transfer of power formerly exercised over you and me by visible offices of government, to a vast infra-government comprised of an ever-expanding bureaucracy which itself, like some huge continuously pregnant monster, proliferates commissions, departments, agencies. Day by day this invisible government becomes more and more autonomous and even more impervious to the will of our duly elected constitutional bodies. With their increased size and power, these regulatory bodies, of every imaginable kind, insert themselves in every imaginable way into the most minor details of our everyday life.

In the name of education, welfare, safety, health—to mention but a few of the laudable needs—this new despotism which we have created has become possessed with enormous

[Traduction]

Nous ressentons actuellement les effets de ce choc en retour, étant donné qu'il ne se passe pas une journée sans que les journaux ne parlent de l'évolution de plus en plus marquée des écoles en dehors du système des écoles publiques.

Je pense donc qu'il est important d'expliquer comment la rigidité de nos hiérarchies politiques et administratives, qui étouffent et empêchent toute tentative de changement notable, devrait évoluer, si nous devons briser le cercle vicieux de l'auto-analyse permanente qui est rarement suivie d'actions constructives. Je pense qu'il importe également que nous soyons honnêtes les uns envers les autres et que nous admettions que nous n'avons personne d'autre à blâmer que nous-mêmes. Comme l'a exprimé Pogo, la vedette de bandes dessinées, « nous avons trouvé l'ennemi et c'est de nous qu'il s'agit ».

J'ai déjà parlé de l'espoir que l'on avait de réaliser l'égalité dans le système d'éducation publique et de certaines raisons de l'échec, mais il y a un domaine beaucoup plus étendu qui doit être également examiné.

Lors de l'élaboration de notre système démocratique moderne, l'objectif fondamental était d'augmenter la liberté dans la vie courante des êtres humains, indépendamment de leur classe, de leurs occupations ou de leurs croyances.

Dans ce but, nos structures constitutionnelles et juridiques ont été agencées pour que le pouvoir du gouvernement soit convenablement contrôlé et limité. Une partie de ce contrôle et de cette limitation du pouvoir du gouvernement a été reflétée dans la relégation de certains degrés de pouvoirs au plus petit groupe possible de gens. Nous espérons de cette façon contrôler efficacement toute possibilité que le gouvernement central exerce son pouvoir de façon arbitraire.

Peut-être que cet objectif a été atteint pendant une très courte période. Toutefois, ce que l'on avait espéré, c'est-à-dire la participation directe des gens, par le vote ou l'engagement au niveau local, ce qui entraverait l'augmentation des pouvoirs du gouvernement, s'est avérée un échec. Pour toutes les raisons dont nous sommes conscients par le processus de centralisation, le gouvernement s'est, non seulement développé, mais son pouvoir de s'imposer sans contrôle dans nos systèmes intellectuels, sociaux et économiques s'est en outre accru d'année en année. Plus dangereuse encore est la tendance croissante à exercer ce pouvoir de façon invisible. Il est vraiment difficile de savoir qui prend en fait les décisions. Ce qui s'est produit, c'est qu'il y a eu un transfert des pouvoirs anciennement exercés sur vous et moi par des bureaux visibles du gouvernement, à un vaste infragouvernement constitué par une bureaucratie en expansion constante qui, elle-même, comme un monstre tentaculaire, multiplie les commissions, les ministères et les agences. De jour en jour, ce gouvernement invisible devient de plus en plus autonome et de plus inaccessible à la volonté de nos organismes constitutionnels dûment élus. Avec leur importance et leurs pouvoirs accrus, ces organismes investis d'un pouvoir de réglementation illimité, s'imposent de toutes les façons possibles dans les détails les plus insignifiants de notre vie quotidienne.

Au nom de l'éducation, de l'assistance sociale, de la sécurité, de la santé, pour ne mentionner que quelques uns de ces besoins louables, ce nouveau despotisme que nous avons créé se

[Text]

power to invade and change our way of life as individuals, to an extent which is not only beyond our imagination, but hardly any longer are we conscious of how and when they do it. Yet how can one be critical of those who espouse so effectively that what they are doing is for our own good? After all, and so they keep telling us, they are the experts and surely they must know better than us!

Tocqueville, in his monumental work "Democracy in America," said:

The foremost or indeed the sole condition required in order to succeed in centralizing the supreme power in a democratic community is to love equality or to get men to believe you love it. Thus the science of despotism which was once so complex has been simplified and reduced, as it were, to a single principle.

And so, day by day, as these invisible governments spawn more and more regulatory offices, the wills of our educators, our researchers, our artists, our enterprisers in all areas are shaped, driven, bent, eroded. In my judgment, at the present time the new despots represent the greatest threat that has even confronted our social initiative, because what they espouse as equality being achieved through their efforts is not equality at all. Increasing centralization, which is the life blood of the new despots, leads not to equality but to uniformity.

Robert A. Nesbit, in his recent article in *Commentary* stated:

—the reason that uniformity is prized by all bureaucrats, political or otherwise, is because it saves bureaucrats from the always agonizing responsibility of dealing with the individual and the complexity of real life.

In the result, the new despots have no desire, no capacity or ability to respond to individuality. Uniformity, in turn, means a general levelling to a lower and lower common denominator for you and me. And the result, as Mr. Nesbit further stated, is "a general mechanization of life". This is their ultimate capacity, and with their rejection of individuality they reject my right to be different. What is frightening is the extent to which we have been deluded by this invisible government—and do not for one moment think that the illusion has been created unintentionally. Those in possession of power are greedy, and greediness begets further greediness. The illusion of individual freedom created by invisible government reflects itself in our enjoyment of newspapers, perhaps of theatre, the arts, even pornography. But this has been accompanied by an increase in bureaucratic power that increasingly limits and erodes our educational, social, local and associative liberties, which are vital to every truly free society.

It has therefore become apparent to many that the controls of yesteryear appear no longer to be appropriate. The ever increasing pressure of intervention of the despotism we have created can only be diminished by a fundamental change in

[Traduction]

trouve être investi d'un pouvoir énorme pour envahir et modifier notre mode de vie particulière, dans des proportions qui, non seulement dépassent notre imagination mais dont nous avons, de plus, à peine conscience, par suite de la façon dont cela se produit. Toutefois, comment est-il possible de critiquer ceux qui s'occupent de façon aussi efficace de notre bien? Après tout, et c'est ce qu'ils nous disent, ce sont des experts et beaucoup plus au courant que nous!

Dans son monumental ouvrage «Democracy in America» Tocqueville écrit ceci:

«La principale, ou en fait, l'unique condition exigée pour réussir à centraliser le pouvoir suprême dans une collectivité démocratique, est d'aimer l'égalité ou de laisser croire que vous l'aimez. C'est ainsi que la science du despotisme, qui était autrefois si complexe, a été simplifiée et ramenée comme elle l'était, à un principe unique.

C'est ainsi que, jour après jour, ces gouvernements invisibles produisent des organismes investis d'un pouvoir de réglementation et que, dans tous les domaines, les volontés de nos éducateurs, de nos chercheurs, de nos artistes, de nos entreprises, sont façonnées, entraînées, dirigées, érodées. A mon avis, à l'heure actuelle, les nouveaux despotes représentent le plus grand danger qui ait jamais menacé notre initiative sociale, parce que l'égalité qu'ils prétendent réaliser par leurs efforts n'est pas l'égalité du tout. La centralisation accrue, qui constitue l'artère vitale de nos nouveaux despotes, n'aboutit pas à l'égalité mais à l'uniformité.

Dans son récent article publié dans *Commentary*, Robert A. Nesbit a déclaré:

La raison pour laquelle l'uniformité est appréciée de tous les bureaucrates, politiciens ou autres, c'est qu'elle leur épargne la responsabilité toujours horrible d'avoir affaire avec des particuliers et avec la complexité de la vie réelle.

Il en résulte que les nouveaux despotes n'ont pas le désir, la capacité ou l'aptitude de répondre à l'individualité. A son tour, l'uniformité signifie un nivellement général à un dénominateur commun de plus en plus faible pour vous et moi. Comme l'a indiqué M. Nesbit, il en résulte «une mécanisation générale de la vie». Il s'agit de leur capacité ultime et, avec le rejet de l'individualité, ils rejettent mon droit d'être différent. Ce qui est effrayant, c'est de constater dans quelle mesure nous avons été trompés par ce gouvernement invisible et nous ne songeons pas un instant que l'illusion a été créée involontairement. Ceux qui possèdent le pouvoir sont cupides et la cupidité engendre la cupidité. L'illusion de la liberté individuelle créée par un gouvernement invisible, se reflète dans le plaisir que nous avons à lire les journaux, peut-être dans le théâtre, les arts et même la pornographie et le cinéma. Toutefois cela a été accompagné d'une augmentation des pouvoirs bureaucratiques qui limitent et érodent de plus en plus nos libertés dans les domaines éducatifs, sociaux, locaux et d'association, qui sont vitaux dans toute société vraiment libre.

Il est en conséquence devenu manifeste pour beaucoup que les contrôles d'antan ne sont plus satisfaisants. L'intervention croissante du despotisme que nous avons créé n'est peut-être diminuée que par une modification fondamentale dans le

[Text]

institutions of public involvement. In the result, there must be a new partnership, a real partnership between parents, child, professional and institutions, and on a decentralized local basis. The citizen must now not only become directly involved in the making of policy, but, where appropriate, in its implementation. But, in so doing, there must be the accompanying realization by each of us that we have a direct personal responsibility for our acts, or the converse, namely, our failure to act.

Just as much as we have to become aware of the autocratic hierarchy which surrounds us, we also have to realize the extent and nature of those areas of self-delusion of which we must rid ourselves before we can effectively overcome this autocracy.

Let me give you a few examples which are particularly relevant to our concern about children with learning disabilities.

It is widely accepted and treated as a proven theory that the major cause of delinquency is the parents. One need only read the draft of "Young Persons in Conflict with the Law", a proposed federal law, to see how this unproven theory is perpetuated. It is quite apparent that the drafters share this theory by their total disregard of the family unit as a significant rehabilitative vehicle; by their all too ready exclusion of parents from the court process; by their complete neglect to reflect major research which has established that school failure is one of the major causative factors of delinquency; by their failure to provide for adequate screening processes for pre-delinquents and delinquents through utilization of a global testing procedure.

The very fact that the act, whose revision has been essential for years, has been sitting around in draft form for years in Ottawa is the best proof of our lack of concern for the disposables of our society. Provincial governments have known for years of the desire of the federal government to limit the application of this act to offences against federal enactments, and have now just begun to meet to discuss what will be done by them to fill the vacuum left by the federal enactment.

There were witnesses who appeared before your committee who suggested that adequate help is being given to our children who find their way into the training schools of Canada. Reference has been made by the professional witnesses before this committee to the work of Dr. Allan Berman, Director of Neuropsychology of the Rhode Island Training School, Kingston, Rhode Island. As you will recall, he carried out a five-year study of occupants of training schools and found that 70 per cent of those so tested were found to have measurable learning disabilities significant enough to warrant professional attention. Examination results indicated that these disabilities had been chronic—that is, they had existed for some time—without ever having been noticed by any one professional or others associated with the child.

Dr. Berman went on to say:

[Traduction]

domaine de la participation du public. Il en résulte qu'il doit y avoir une nouvelle association, une association réelle entre les parents, les enfants, les professionnels et les institutions et ce, sur une base locale décentralisée. Le citoyen doit maintenant, non seulement participer directement à l'élaboration de la politique mais, encore, s'il y a lieu, à sa mise en œuvre. Toutefois, ce faisant, chacun de nous doit réaliser que nous sommes personnellement responsables de nos actes ou, réciproquement, du fait de ne pas agir.

Tout comme nous sommes devenus conscients de l'hierarchie autocratique qui nous entoure, nous devons également réaliser l'importance et la nature du domaine où nous nous abusons nous-mêmes et dont nous devons nous débarrasser avant de pouvoir venir à bout de façon efficace de cette autocratie.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples qui s'appliquent particulièrement à nos préoccupations au sujet des enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Il est très largement admis et considéré comme une théorie prouvée que les parents sont la cause principale de la délinquance. Il n'y a qu'à lire le projet de loi fédéral «les jeunes en conflit avec la loi» pour constater combien cette théorie non prouvée se perpétue. Il est manifeste que les auteurs du projet partagent cette théorie par leur insouciance totale de l'unité familiale comme véhicule notable de réhabilitation, par la façon dont ils sont prêts à exclure les parents de la procédure des tribunaux, par leur négligence complète à tenir compte de recherches importantes qui ont démontré que l'échec à l'école est l'un des facteurs principaux de la délinquance, par le fait qu'ils n'ont pas prévu des méthodes de sélection convenables pour les pré-délinquants et les délinquants, par l'utilisation d'une procédure globale d'examen.

Le simple fait que la loi, qui aurait dû être révisée depuis des années, n'a pas dépassé l'étape de l'avant-projet à Ottawa, est la meilleure preuve de notre manque de préoccupation à l'égard des laissés-pour-compte de notre société. Les gouvernements provinciaux savent, depuis des années que le gouvernement fédéral entend limiter l'application de la présente loi aux infractions contre les lois fédérales et viennent tout juste de commencer à se rencontrer afin de discuter de ce qu'ils feront pour combler le vide laissé par ces lois fédérales.

Des témoins ont comparu devant votre comité et on a proposé qu'une aide adéquate soit apportée à nos enfants qui fréquentent les écoles professionnelles canadiennes. Les spécialistes qui ont comparu devant le présent comité ont fait allusion au travail de M. Allan Berman, directeur du service de neuropsychologie de la Rhode Island Training School, Kingston (Rhode Island). Vous vous souviendrez qu'il s'est consacré pendant cinq ans à une étude des usagers des écoles de formation professionnelle et a découvert que 70 p. 100 des élèves qui avaient fait l'objet de l'enquête avaient des difficultés d'apprentissage mesurables, assez importantes pour justifier des soins professionnels. Après examen, on a découvert que ces difficultés étaient chroniques—c'est-à-dire, qu'elles existaient depuis un certain temps—sans qu'un spécialiste ou qu'une personne proche de l'enfant s'en soient rendu compte.

M. Berman poursuivait en ces termes:

[Text]

The fact that their disabilities had not been diagnosed at all, or incorrectly diagnosed, and that their lives have been wasted because they have been called delinquents is in my mind one of the most horrendous failures of the legal, medical, educational and psychiatric professions. I am tired of the way most professionals have copped out of their responsibilities to deal more effectively with the obvious relationship between learning or other school problems and juvenile delinquency.

Well, we in Canada boast—as did some of the witnesses who appeared before you—that here it is different; that our approach and system as compared to that in the U.S. is much better; and that we, comparatively speaking, hear little of such problems. Let me tell those who feel we suffer from developmental lag as compared to the United States to stop worrying, because now we have proof at least in one area that we are more successful than the U.S.—we do an even lousier job than they do in this area.

In Vancouver, in 1974, there was published a report entitled "Operation Step-Up" by Marg Csaspo, Professor of Special Education, University of B.C., and Bernie Aag, Probation Officer. It reported on the results of a three-year project designed for the rehabilitation of juveniles who were hardcore delinquent school dropouts. The label "hard-core dropouts" refers to juveniles who, in the opinion of the probation officers, were ready to be transferred to adult court, mainly because they were out of control of their parents, the school, and the community. They were aware of several studies, that the lack of achievement in school is a significant variable amongst delinquents; that several studies indicate that the delinquency rate amongst school dropouts was *several times higher* than amongst those who continued to attend school.

As part of their research project, records were obtained for each of the students from the day they had begun school. From the school records, in every instance there was reported a bright, cheerful, interested child with a hopeful beginning, but some early indications of problems. Almost invariably the pattern and direction were the same thereafter—downhill. For each child there were obvious indications that special assistance was required. Potential reinforcements were noted but not used as incentives to promote learning, and soon he became categorized as a drifter, lazy, a disturber, a failure. By grades 7 and 8, each of these children was a school dropout. There were appalling examples of continued lack of effective educational intervention. Obviously, the public school system and its faulty ecology failed one youngster after another.

Let me quote, in part, some of the results of this three-year study:

Theoretical concepts of delinquency range from psychoanalytical views of sociological constructs. Attempts have been made at one time or another to explain delinquency on the basis of heredity, race, climate, physical makeup,

[Traduction]

«Le fait que leurs incapacités n'aient pas été diagnostiquées ou l'aient été incorrectement, et que leur vie ait été gaspillée parce qu'on les avait appelés délinquants, constitue à mon avis une des plus terribles lacunes des professions juridiques, médicales, éducatives et psychiatriques. J'en ai assez de la façon dont la plupart des professionnels négligent leurs responsabilités pour s'occuper plus efficacement du rapport évident qui existe entre les problèmes d'apprentissage ou les autres problèmes scolaires et la délinquance juvénile.»

Or, nous, Canadiens, prétendons—comme l'ont fait certains témoins qui ont comparu devant vous—que c'est différent ici; que notre approche et notre système sont de loin meilleurs que le système américain et que nous entendons bien peu parler de ces problèmes. Permettez-moi de dire à ceux qui ont l'impression que nous souffrons d'un manque de développement par rapport aux États-Unis de cesser de s'inquiéter, parce que nous avons la preuve, dans un domaine du moins, que nous réussissons mieux que les Américains c'est-à-dire que nous travaillons encore *pire* qu'eux dans ce domaine.

À Vancouver, en 1974, un rapport intitulé «Operation Step-up» était publié par Marg Csaspo, professeur d'éducation spéciale à l'Université de la Colombie-Britannique et Bernie Aag, agent de surveillance. Il s'agissait d'un rapport sur les résultats d'un projet de trois ans, conçu pour la réadaptation de jeunes impersévérants scolaires irrécupérables. L'étiquette «impersévérants scolaires irrécupérables» s'entend de jeunes qui, de l'avis de l'agent de surveillance, étaient prêts à être transférés à des tribunaux pour adultes, surtout parce que leurs parents, l'école et la société n'avaient plus aucun contrôle sur eux. Ils savaient d'après plusieurs études que l'échec scolaire constitue une variable importante chez les délinquants; que le taux de délinquance chez les impersévérants scolaires était plusieurs fois plus élevé que chez ceux qui continuaient à fréquenter l'école.

Leur projet de recherche consistait, entre autres, à obtenir les dossiers de chaque étudiant, à partir du premier jour où ils avaient fréquenté l'école. Dans tous les dossiers, il était question d'un enfant brillant, serein, intéressé et assez prometteur; on y indiquait toutefois déjà certains problèmes latents. Le cheminement était presque invariablement le même par la suite: la pente était descendante. Il était notoire que chaque enfant avait besoin d'une aide spéciale. Des renforcements possibles avaient été notés, mais ne servaient pas de stimulants pour promouvoir l'apprentissage, et l'enfant était vite classé comme nonchalant, paresseux, perturbateur, et raté. En septième et en huitième année, tous ces enfants avaient déjà abandonné l'école. Il y avait des exemples consternants d'un manque constant d'intervention efficace. Il était évident que le système des écoles publiques et son écologie fautive essayaient échec sur échec.

Permettez-moi de citer, en partie, certains résultats de cette étude échelonnée sur trois ans:

Les concepts théoriques de la délinquance constituent des opinions psychoanalytiques de constructions sociologiques. On a tenté, de temps à autre, d'expliquer la délinquance en se fondant sur l'hérédité, la race, le climat,

[Text]

mental retardation, mental illness, poverty, lack of recreation etc. But the one variable common to these theories is the lack of empirical evidence to confirm or substantiate them. But, despite this, in general members of the community are ready to point a finger at what they consider to be the primary agent, namely, the popular myth that behind each delinquent there is a bad parent. Yet who teaches skills which enable one to become a good parent? It would appear that most child management practices are learned by trial and error, based on the model provided by ones parents. And what kind of model is provided to such parents by the school, when they as young people were under the control and direction of the school. It is, after all, the public school which has seen fit to assume the role that largely controls a child's academic and social development. That's a fact of life which can't be denied. Its ecology shapes the academic and social responses of the child during the formative years when the child has no choice but must attend school. Unfortunately educators have paid lip service for years to individual differences, yet their unwillingness or inability to translate this principle into classroom practice is blatantly evident. The privilege of being different too often solicits punishment through the media of report cards, labelling, referrals remarks about the child's differences, incompetence, learning disability, emotional disturbance or reluctance etc. In practice the child is denied due recognition of his individual differences and he is punished for not having learned to read, to do arithmetic, etc., as fast as the majority in the class, or as rapidly as the teacher deemed necessary to show that her method elicits given responses. And what is the result—the result is that this child is taught failure, defeat, and brands him with a negative self-concept. School records testify as to year after year of deficit teaching for the child who finally reaches social, emotional and academic bankruptcy. Yet society condones the schools' failure by inaction, by unwillingness to stress accountability, by throwing the blame on the hooligan and his parents. And we know this child tries to hit back, but why is he trying to do so? Surely it is only in defense of his own individuality. But teacher training institutions rarely offer the dynamic applied programs that would give the teacher the due kind of understanding and survival skills that would guarantee the survival of the child as well. And therefore the recipe is simply, make a kid a failure, make him feel as low as you can, then punish him for attempting to escape, or to hit back.

There is no doubt that delinquent behaviour is learned. It is acquired and maintained by the social reinforcement supplied by parent, teachers and peers. It is now becoming

[Traduction]

l'aspect physique, l'aliénation mentale, la maladie mentale, la pauvreté, le manque de loisirs etc. La seule variable commune à cette théorie est le manque de preuves empiriques venant la confirmer. Mais en dépit de cela, la population est prête à montrer du doigt ce qu'elle considère la principale cause, le mythe populaire voulant que, derrière chaque délinquant, se cachent de mauvais parents. Mais qui enseigne les aptitudes permettant à des individus de devenir de bons parents? Il semblerait que la plupart des manières d'élever les enfants s'apprennent à la suite d'essais d'erreurs, en se fondant sur le modèle fourni par ses propres parents. Et quel genre de modèle est fourni à ces parents par l'école, au moment où eux, lorsqu'ils étaient jeunes, relevaient des autorités scolaires. C'est après tout l'école publique qui a été jugée la plus apte à assumer le rôle permettant de contrôler le développement de l'instruction et du caractère social de l'enfant. C'est une réalité qu'on ne peut nier. Son écologie façonne les réponses académiques et sociales de l'enfant pendant ses années de formation, alors qu'il n'a pas d'autre choix que de fréquenter l'école. Les éducateurs ont, malheureusement, rendu des hommages peu sincères pendant des années aux différences individuelles, bien que leur répugnance leur incapacité à appliquer ce principe dans leur salle de classe, soient tout à fait évidentes. Le privilège d'être différent entraîne trop souvent des punitions qui revêtent la forme de fiches de rapport, d'étiquetage, de remarques au sujet des différences de l'enfant, de son incompetence, de ses difficultés d'apprentissage, de son trouble émotionnel ou de son manque d'empressement et ainsi de suite. En pratique on ne reconnaît pas à l'enfant ses différences individuelles et on le punit parce qu'il n'a pas su apprendre à lire, à calculer, aussi vite que la plupart de ses camarades et aussi rapidement que ne le voudrait l'enseignant qui veut prouver que grâce à sa méthode il obtient des réponses données. Et quel est le résultat? Nous sommes en présence d'un enfant à qui on enseigne l'échec, la défaite et qu'on affuble d'une image négative. Les dossiers scolaires prouvent une année après l'autre que l'enseignement est déficitaire à l'égard de l'enfant qui faillit finalement sur les plans social, émotionnel et académique. La société trouve tout de même des excuses à la faillite des écoles qui n'ont pas réagi, ont refusé d'insister sur la responsabilité en rejetant le blâme sur le voyou et ses parents. Et nous savons que cet enfant essaie de se défendre. Mais pourquoi essaie-t-il de le faire? C'est certes uniquement pour défendre sa propre individualité. Mais les écoles qui se chargent de la formation des enseignants offrent rarement les programmes dynamiques appliqués, qui procureraient à l'enseignant les compétences de compréhension et de survie qui garantiraient la survie de l'enfant. La recette est alors simple, faire de l'enfant un raté, qu'il se sente le plus minable possible et le punir, parce qu'il essaie de s'en sortir ou de se défendre.

Il n'y a aucun doute que le comportement du délinquant est appris. Il est acquis et maintenu par le renforcement social fourni par les parents les enseignants et les pairs.

[Text]

clear that the role of the school as an important causative agent of delinquency has been underemphasized by most authors presenting theories of single causation."

There was also a suggestion by witnesses who appeared before your committee that, generally speaking, our juvenile court judicial system handles most of the problems which come before it relatively well.

The fact is that the juvenile judicial system in Canada is generally the last dumping ground of a series of dumping grounds which all the rejects finally find themselves in, and it is a final dumping ground which generally holds out no help whatsoever for the vast majority of children who come before it.

The CELDIC report made this quite clear in its chapter entitled "The Child as Offender," which is to be found from pages 219 to 249, inclusive. Let me quote from the report as follows: At page 222:

A staff member of one juvenile court told our Ontario Committee about a typical sequence of events leading to training school.

"The child was usually deprived of stability and affection in his family in his early years so that he entered school with some kind of maturational lag. This made it hard for him to achieve a basic reading skill so that he encountered increasing failure and discouragement in learning. In school his problem was either overlooked if he sat quietly at the back of the class or the recommended treatment was not carried out, or, if carried out, it was not strong enough to make an effective impact on his accumulation of insecurity, anger and discouragement. As a result of this sequence of events, the child's anger broke through at the pre-adolescent or adolescent period in the form of delinquent behavior, or in a crisis in family relationships or in school non-attendance which brought the child to the attention of the courts."

At page 226—

From the point of view of our Committee in its concern for children with emotional and learning disorders, one of the main issues in relation to justice services and the young offender is the use that is made of the juvenile courts and child welfare legislation to obscure the unmet treatment needs of a large number of children on the grounds that they are also neglected, delinquent or beyond control

At page 227—

The training school had also initiated, through established clinical settings, a series of further examinations. Of fourteen boys examined for neurological problems, eight were found to be brain-damaged, three had evidence of organic involvement and three had inconclusive or negative results, twenty-five boys were found to have reading and speech problems sufficiently severe that they

[Traduction]

On se rend de plus en plus compte que le rôle de l'école, en tant que cause importante de la délinquance, a été très atténué par la plupart des auteurs avançant des théories de causalité unique.

Les témoins qui ont comparu devant votre Comité ont également déclaré qu'en règle générale, le système judiciaire des tribunaux pour enfants réglait assez bien la plupart des problèmes qui lui étaient soumis.

En fait, le système judiciaire pour enfants au Canada constitue généralement le dernier dépotoir de toute une série où ceux qui sont rejetés se retrouvent. Il n'offre habituellement aucune aide quelle qu'elle soit à la grande majorité des enfants qui y comparaissent.

Le rapport CELDIC l'a précisé nettement dans son chapitre intitulé «L'enfant et la justice» que vous trouverez de la page 251 à la page 286 inclusivement. Permettez-moi d'en citer quelques passages: A la page 254:

Un membre du personnel d'un tribunal de l'enfance a décrit en ces termes une séquence d'événements typiques qui conduisent un enfant jusqu'au centre de rééducation:

L'enfant est en général privé de stabilité et d'affection au sein de sa famille pendant ses premières années, et il arrive à l'école avec un certain retard de maturation. Il est alors difficile pour lui d'apprendre à lire convenablement. Il se décourage et échoue dans ses études mais, s'il reste sagement assis au fond de la classe, on ne prête pas attention à ses problèmes, ou bien on ne s'occupe pas de savoir s'il reçoit bien le traitement recommandé. S'il le reçoit, il peut arriver que ce traitement ne soit pas suffisant pour agir sur la combinaison d'insécurité, de colère et de découragement qui l'accable. Le résultat de cette séquence d'événements, c'est que la violence de l'enfant éclate à la pré-adolescence ou à l'adolescence et prend la forme de comportement délinquant, de crise familiale ou d'école buissonnière, et cela attire l'attention des autorités sur l'enfant.»

A la page 259

Pour le comité, qui s'intéresse avant tout aux enfants atteints de troubles de l'affectivité et de l'apprentissage, l'un des plus grands problèmes que pose l'appareil judiciaire vis-à-vis du jeune délinquant, c'est l'emploi qu'on fait des tribunaux de l'enfance et des lois sur le bien-être de l'enfance pour masquer le besoin de traitement qui reste sans solution chez un grand nombre d'enfants, tout cela parce que l'on considère qu'ils sont aussi des enfants négligés, des enfants délinquants, ou des enfants incorrigibles.

A la page 260

L'institution avait également entrepris, grâce à des cliniques locales, une série d'examen plus approfondis. Sur quatorze enfants présentant des troubles neurologiques, huit avaient des troubles cérébraux, trois souffraient de troubles organiques, et, dans trois cas, les résultats ont été négatifs ou marginaux. Vingt-cinq garçons avaient des troubles du langage et de lecture sérieux, qui nécessitaient

[Text]

required remedial help. In the course of these assessments the clinic found twelve boys who were not able to read at the grade one level.

And at page 228—

The data from this survey supports our argument that legislation designed to deal with juvenile delinquency is also being used to provide care for children with multiple problems whose needs have not been met by our community services. This use of the courts as a solution in these crisis situations obscures the unmet need for a variety of therapeutic and educational services and children banished by this process eventually return from institutional care to a community that is no better equipped to help them than it was when the emergency situation first brought them before a magistrate.

As will be pointed out later in this brief, one of the hallmarks of the child with a learning disability whose problem goes undetected is the quick development of negative self feelings and loss of self esteem. In that regard, let me quote from the CELDIC report on pages 237 to 238:

The interplay of negative identity and the prospect of an ill-fated destiny have much to do with the genesis of antisocial conduct in this group of children. The child who becomes the real delinquent does not identify spontaneously with the norms which his educators propose to him; instead he responds to the distrust which they convey subtly while pressuring him to conform. Mailloux contends that the irreversible loss of self-esteem in the delinquent is a major dynamic source of his anti-social behaviour and that a superficial contact with delinquents suffices one to realize that they consider themselves from the very beginning as outcasts, forming a species of men apart from those who form the rest of society. This concept of negative identity, as it has been formulated up to now, does not include the feelings that his parents may have about the real delinquent. They often perceive their child as a powerful doer, as one who may act, destroy, or annoy. It is one thing for parents to assume that a child, left to his own resources will waste his time or accomplish nothing; it is quite another for the parents to expect that the child will find something to do that will alarm and disturb them. As the child grows older his parents' basic mistrust develops into fear which reinforces the child's image of himself as a dangerous outcast. This leads to an alienation more and more pronounced in which he sees himself as ostracized forever. In an effort to to avenge himself for what he regards as an unjust rejection he repeats again and again compulsively the same or similar misdeeds

And at page 246 of the CELDIC report:

[Traduction]

une rééducation. Au cours de ces évaluations, la clinique s'est aperçue que douze des garçons ne pouvaient même pas lire au niveau de la première année.

A la page 261

Les données qu'a pu recueillir cette enquête appuient bien notre thèse: à savoir que la législation concernant la délinquance juvénile permet également de régler le cas des enfants atteints de troubles multiples et que les services de la localité n'ont pas réussi à aider. Ce recours aux tribunaux afin de résoudre les crises qui surviennent alors masque le besoin, resté sans réponse, du recours à toute une gamme de services thérapeutiques et éducatifs. Pendant ce temps-là, l'enfant est pratiquement banni, et lorsqu'il finit par sortir de l'institution et par revenir dans la localité où il demeure, celle-ci n'est pas mieux équipée pour l'aider que lorsqu'une situation critique l'avait amené devant les magistrats.

Comme vous le verrez plus loin dans le présent mémoire, l'une des caractéristiques de l'enfant qui souffre d'inaptitude à l'apprentissage et dont les problèmes ne sont toujours pas détectés, c'est l'évolution rapide de sentiment de soi négatifs et la perte de l'amour-propre. A cet égard, permettez-moi de citer le rapport CELDIC, pages 272 et 273:

L'influence combinée d'une identité négative et de la perspective d'un destin lamentable joue un grand rôle dans la genèse des conduites antisociales de ce groupe de jeunes. L'enfant qui va devenir un délinquant «véritable» ne s'identifie pas spontanément aux normes que lui proposent ses éducateurs. Par contre, il réagit à la méfiance qui s'exprime de façon subtile quand on fait pression sur lui pour qu'il se conforme à ces normes.¹⁴ Mailloux prétend que la perte irréparable d'estime de soi chez le jeune délinquant est une des principales sources dynamiques de ses comportements antisociaux, et qu'il suffit d'un contact superficiel avec les délinquants pour se rendre compte que, dès le début, ils se considèrent comme des parias, comme une espèce à part de celle qui constitue le reste de l'humanité.¹⁵ Ce concept d'identité négative, tel qu'il a été formulé jusqu'à maintenant, ne tient pas assez compte des sentiments que les parents peuvent éprouver à l'endroit du délinquant «véritable». Ils considèrent souvent leur enfant comme doué du pouvoir certain de détruire ou de gêner. Il y a certains parents qui s'attendent à ce que leur enfant, laissé à ses propres ressources, perde son temps ou ne réussisse rien de ce qu'il entreprend. Mais il y en a d'autres—et cela est bien différent—qui s'attendent à ce que leur enfant se livre à une activité qui les dérangera et les bouleversera. A mesure que cet enfant grandit, la méfiance de ses parents à son égard se transforme en crainte, ce qui renforce l'image de paria dangereux qu'il se fait de lui-même. Cela mène à une aliénation de plus en plus grave, et l'enfant se sent mis au ban de la société pour toujours. Pour essayer de compenser ce qu'il estime être un bannissement injuste, il commet à nouveau, de façon répétée, le même délit ou des actes similaires;

Et à la page 282 du rapport CELDIC:

[Text]

Another issue of concern to our Committee is the lack of training for work with juvenile delinquents. Research in this field is beginning to develop an impressive amount of knowledge which is rarely included in the curriculum of the professions who work with children and we view this as a regrettable lack . . .

At page 247:

It is urgent that courts, court clinics, training schools and similar services that work with the child as offender be used more extensively as a field-work base in the training of medical students, psychiatrists, social workers, child care workers and other similar groups. We see a two-fold benefit arising from this. Many more students would have an exposure to the challenge of working with the child who is an offender. This would enrich their training experience and improve recruitment into this field of service. In addition we believe that the presence and exchange of ideas with students in these settings would serve as a stimulus to present staff and would contribute significantly to the in-service training programs that we recommend and to ongoing research.

Any suggestion that there has been any significant change since the CELDIC Report (1970) or since the report "Operation Step-up" (1974), was negated by Judge Herman Litsky, LL.B., M.S.W., of the Alberta Juvenile Court, who appeared as one of the keynote speakers at the First National Conference of the CACLD in Ottawa on October 26—28, 1977. Let me quote him as follows:

There then are my personal experiences in the field which I am about to describe and my twelve years of judicial involvement have convinced me of the following basic tenets:

1. The adjudication of juvenile offenders cannot be carried out according to the letter of the law or by common sense alone. Expert knowledge in the field of child psychology and child care is also essential.

2. Over the last fifty years we have witnessed a growing awareness of the need for specialized knowledge for the understanding and the evaluation of the dynamics of human behaviour problems among children and juveniles. Hence the enormous development of child psychiatry, child psychology, child therapy, child care workers—a development that has not taken place within the Juvenile Court to any great degree.

3. That the Juvenile Court as a socio-legal institution is in a most vulnerable position. In practice, however, the fact that there is a need for experts in child adjudication who require specialized training in order to fulfill this function has not really been fully realized or recognized. This applies to the different Juvenile Court systems including sixty countries I researched throughout the World.

[Traduction]

Le manque de formation spécialisée dans les problèmes de la délinquance juvénile préoccupe également le comité. La recherche dans ce domaine a maintenant réussi à rassembler une documentation impressionnante qui ne figure que rarement dans les études des membres des professions qui se consacrent à l'enfance, et nous estimons que c'est là une carence regrettable.

A la page 283:

Il est urgent que les tribunaux, que les cliniques des tribunaux, que les centres de rééducation et autres services chargés de s'occuper du jeune délinquant, servent dans une beaucoup plus large mesure à la formation pratique des étudiants en médecine, des psychiatres, des travailleurs sociaux, des spécialistes des soins à l'enfance et autres. Il y aurait à cela un double avantage: cela permettrait à un beaucoup plus grand nombre d'étudiants de faire connaissance avec tout ce qu'implique le travail avec les délinquants, ce qui enrichirait leur formation et les inciterait davantage à se consacrer à ce domaine. De plus, il est probable que la présence d'étudiants dans ces divers services, leurs échanges d'idées, stimuleraient le personnel et contribueraient de façon importante à la formation sur les lieux de travail que nous avons recommandée et aux recherches déjà en cours.

Toute suggestion comme quoi il y a eu d'importants changements depuis le rapport CELDIC (1970) ou depuis le rapport sur l'Opération Step-up (1974), a été rejetée par le juge Herman Litsky, B.C., M.S.W., du Tribunal pour enfants de l'Alberta, l'un des orateurs clés, semble-t-il, de la Première Conférence nationale de la CACLD qui a eu lieu à Ottawa du 26 au 28 octobre 1977. Permettez-moi de le citer:

Ensuite viennent mes propres expériences à cet égard, expériences que je vais vous décrire. Les douze années de ma carrière judiciaire m'ont permis d'aboutir aux principes de base suivants:

1. Les jugements concernant les délinquants juvéniles ne peuvent être rendus en appliquant la loi à la lettre ou en faisant appel au seul bon sens. Il est également indispensable d'être expert dans le domaine de la psychologie infantile et des soins apportés aux enfants.

2. Au cours du demi-siècle passé, nous avons assisté à une prise de conscience croissante de la nécessité de posséder des connaissances spécialisées pour comprendre et évaluer la dynamique des problèmes de comportement humain chez les enfants et les jeunes. D'où, le développement spectaculaire de la psychiatrie, de la psychologie, de la thérapie infantile ainsi que des travailleurs sociaux, développement qui n'a pas suffisamment servi à l'échelon du tribunal pour enfants.

3. Le tribunal pour enfants, en tant qu'institution socio-juridique, se trouve dans une situation des plus vulnérables. Dans la pratique, toutefois le fait qu'on ait besoin de juges experts qui doivent recevoir une formation spécialisée pour pouvoir assumer leurs fonctions, n'a pas réellement été reconnu. Cela s'applique aux différents systèmes de tribunaux pour enfants des 60 pays dans lesquels j'ai enquêté.

[Text]

4. Whatever the official name of the juvenile institution or court concerned with the adjudication of children and juveniles it belongs by its very nature to what we may call the special social services within an authoritative legal framework or setting. That it must function within the juridical field confers upon it an authority which may be an asset provided it is manned by expert people. But to call such an institution by an impressive sounding name alone does not enhance its real value.

"What happens therefore to a child after he or she is referred to this juvenile justice system. One would expect that with the large numbers being referred most courts would be equipped to provide realistic diagnosis and treatment. Unfortunately this is not true.

There are at least six major factors which serve to prevent courts from establishing realistic diagnostic and treatment services for the child with a learning disability.

First, because a child was never diagnosed in school as having a learning disability or a learning problem there are no previous records sometimes available to assist the Judge in establishing a realistic treatment plan. The court therefore simply does not know which child has a learning difficulty and which does not. Secondly, without appropriate training, experience and proper testing devices the average juvenile court officer or probation officer cannot distinguish between a learning disability, a learning problem or simply acting out behaviour. Third, the defensive and sometimes aggressive behaviour of the child exhibited in court or in interview with the court worker or probation officer sometimes prevents or blurs any communication and realization that a learning difficulty is present. Fourth, most courts do not have clinical services available to provide the type of testing and diagnostic services required to determine the presence of a learning disability or problem.

Fifth, where clinical services are available to diagnose the problem treatment services are not often available to handle it. Sixth, and most importantly, there is a pendulum swing towards punishment instead of treatment with respect to chronic juvenile offenders who amongst them I feel have a very high percentage of learning disabilities...

I have taken the liberty of attaching Judge Litsky's full speech as Schedule "B" to this presentation.

Now that I have examined the nightmares of our administrative hierarchy and some of our self-delusions, before we can proceed to examine some of the solutions, a condition precedent is that you and I must come to share a common philosophy.

Let me tell you what we must believe:

—that any child given the legitimate choice will choose to learn.

[Traduction]

4. Quel que soit le nom officiel de l'institution ou du tribunal pour enfants, l'un ou l'autre appartient, de par sa nature même, à ce que l'on peut appeler des services sociaux spéciaux au sein d'une structure ou d'un cadre juridique faisant autorité. Le fait que l'institution doive fonctionner sur le plan juridique lui confère un pouvoir qui peut constituer un atout, dans la mesure où elle est dirigée par des experts. Mais, le simple fait de lui donner un nom ronflant n'en augmente pas pour autant la valeur réelle.

Qu'arrive-t-il donc à l'enfant qui a été dirigé vers le système de la justice pour enfants. Vu le grand nombre des cas, on s'attendrait à ce que la plupart des tribunaux soient équipés de manière à fournir un diagnostic ou un traitement pratiques. Malheureusement, il n'en est rien.

Il existe au moins six facteurs principaux qui contribuent à empêcher les tribunaux de créer des services de diagnostic et de traitement pratiques pour l'enfant qui manifeste des troubles de l'apprentissage.

Tout d'abord, ces troubles n'ayant jamais été diagnostiqués à l'école, il n'y a pas de dossiers qui puissent aider le juge à créer un programme de traitement. Le tribunal ne peut donc faire de distinction entre les enfants qui ont des troubles de l'apprentissage et ceux qui n'en ont pas. Deuxièmement, sans la formation et l'expérience appropriées, ni les appareils de tests adéquats, le juriste moyen du tribunal pour enfants ou le délégué d'épreuve ne peut faire la distinction entre des troubles d'apprentissage, un problème lié à ce domaine ou tout simplement un comportement d'extériorisation. Troisièmement, le comportement défensif et parfois agressif de l'enfant qui comparaît devant le tribunal ou qui est interviewé par un assistant juriste ou un délégué d'épreuve empêche parfois de communiquer et de se rendre compte que, finalement, il y a un trouble d'apprentissage. Quatrièmement, la plupart des tribunaux ne disposent pas de services adéquats pour fournir le type de tests et les services de diagnostic nécessaires pour déterminer la présence d'une inaptitude à l'apprentissage ou d'un problème à cet égard.

Cinquièmement, lorsque de tels services existent, il n'y a par contre pas de services de traitement. Sixièmement, et c'est le point le plus important, la punition l'emporte sur le traitement, en ce qui concerne les délinquants juvéniles chroniques, alors que je suis sûr qu'il y a parmi eux un fort pourcentage de troubles d'apprentissage...

J'ai pris la liberté de joindre le discours complet du juge Litsky en annexe «B» au présent mémoire.

Maintenant que j'ai examiné les cauchemars de notre hiérarchie administrative et certaines de nos propres illusions, je voudrais, avant de commencer à examiner certaines des solutions, que nous nous mettions d'accord sur une philosophie commune.

Laissez-moi vous dire ce que nous devons croire:

—qu'un enfant choisira d'apprendre si on lui en donne le choix;

[Text]

—that there is no common denominator for learning; we must individualize.

—that every child is entitled to that degree of individualized attention as will assure his achieving the maximum potential of which he or she is capable.

—that the child must be treated as an integral part of his family unit, and that the child and the parent, together with the professional and agencies seeking to assist him must each be considered as part of a partnership team which must work together in order to achieve for the family unit and the individual within it that which is necessary for their respective rehabilitation and happiness. In other words, the learner and his immediate environment (parents) must be directly and actively involved in the learning process.

—that we adhere to the principle of the least restrictive alternative whereby every attempt should first be made to retain the child as part of his family, and if he has to be removed either partly or completely it should be the least distance away, and that everything should then be done, both with the child and the family unit, for their reintegration as soon as possible.

—in the coming together of parents, children professionals and governments, not within an environment of "who's to blame" but within an environment of how much more we can help each other by working together as equals.

—that prevention and early intervention is the most desirable of objectives and yet the least understood and least attended to.

—that we deplore the use of labelling when it is used as a kind of self-fulfilling prophecy and which finally results in the reinforcement of the poor self-concept feelings which the child already has of himself and thereby concurrently negates any real chances of progress and change.

—that we deplore the maintenance and perpetuation of records simply as a means of creating negative prejudices rather than being kept and used in such a way as to be stepping stones of continued achievement and progress.

—that we deplore the whole concept of the use by professionals of "confidentiality" which has not been used to protect the young person and his family as has been espoused, but has really been used by the professionals themselves, without justification, to protect themselves.

—that we deplore that state of mind which holds to the unproven theory that to all intents and purposes the "parents" are the major cause of delinquency.

—that we deplore the failure to recognize the drastic consequences that the neglect to attend to the needs of the exceptional child has not only on the child himself, but on his parents and on his brothers and sisters, and our obligations to attend to all of their needs. We in CACLD, have begun to document the extent of family breakdowns, divorce and separation where there is a learning disabled child in the family. The statistics are alarming. They

[Traduction]

—qu'il n'y a pas de dénominateur commun pour apprendre; nous devons individualiser;

—que chaque enfant a droit au degré d'attention qui lui permettra de donner le meilleur de lui-même;

—que l'enfant doit être traité comme une partie intégrante de sa famille, et que l'enfant et le parent, de concert avec les professionnels et les organismes qui cherchent à l'aider, doivent chacun être considérés comme faisant partie d'une équipe qui doit travailler ensemble de façon que la famille et la personne puissent obtenir ce dont elles ont besoin pour se réadapter et atteindre au bonheur. En d'autres termes, la personne qui apprend et son milieu immédiat (parents) doivent participer directement et activement au processus d'apprentissage;

—que nous adhérons au principe de la solution la moins limitative, selon lequel on doit faire tout son possible pour laisser l'enfant dans sa famille; ainsi, s'il doit être éloigné partiellement ou entièrement de sa famille, le lieu choisi doit être le moins éloigné possible et tout doit être fait, à la fois pour le bien de l'enfant et de sa famille, pour qu'ils soient réunis de nouveau le plus tôt possible.

—Nous croyons en la réunion des parents, des enfants, des professionnels et des gouvernements, non pas dans un milieu où l'on cherche «quelqu'un à blâmer», mais dans un milieu où l'on estime qu'il est possible de s'aider davantage en travaillant ensemble comme égaux.

—Nous croyons que la prévention et l'intervention anticipée sont les objectifs les plus souhaitables et pourtant les moins compris et les moins respectés.

—Nous déplorons le recours à l'étiquetage lorsqu'on s'en sert comme prophétie qui s'accomplit de soi-même et qui renforce finalement le complexe d'infériorité que l'enfant éprouve déjà, nullifiant ainsi concurrentement les possibilités réelles d'avancement et de changement.

—Nous déplorons le fait que les dossiers soient tenus et conservés tout simplement comme moyen de créer des préjugés et non pour servir de tremplin aux accomplissements constants et au progrès.

—Nous déplorons le fait que les professionnels se servent, sans justification, du principe de la «nature confidentielle» des dossiers pour se protéger eux-mêmes et non pour protéger le jeune et sa famille comme c'était prévu.

—Nous déplorons l'état d'esprit qui soutient la théorie improuvée voulant que les «parents» soient à tous égards la principale cause de la délinquance.

—Nous déplorons le défaut de reconnaître les conséquences importantes que le fait de ne pas tenir compte des besoins de l'enfant exceptionnel peuvent avoir non seulement sur l'enfant lui-même, mais sur ses parents et ses frères et sœurs, et le défaut de reconnaître la nécessité pour nous de satisfaire à tous leurs besoins. Nous, de la C.A.C.L.D., avons commencé à recueillir des renseignements sur l'importance des divorces, des séparations et

[Text]

showed the extent to which families are devastated by the failure to provide such families with the understanding and care for the handicapped child.

—that we deplore the failure to recognize school failure as one of the major causative factors of pre-delinquent and delinquent acts.

—that we adhere to the principle of fundamental justice, whereby no law in Canada shall be constituted or applied so as to deprive a person of the right to a fair hearing, in accordance with the principles of natural justice, for the determination of his rights and obligations.

Let me then briefly outline for you what I consider to be some of the areas of priority for action and some brief suggestions as to what must be done concurrently in each area.

I wish to emphasize that in my view action must be taken concurrently in each area since it is the cumulative effect only which will accomplish the necessary break through our collective inertia.

1. We must immediately enshrine in our law mandatory legislation which declares for each child an education which is optimal for his needs.

You would be amazed that in most provincial legislation in Canada in respect to education, the law requires a child to go to school but does not require the school to give him an education appropriate to his needs.

Such legislation should provide that handicapped children, to the maximum extent practicable, be educated along with children who do not have handicaps and should attend regular classes. This is ordinarily described as "mainstreaming" "Physical and mental impediments to normal functioning of handicapped children in the regular school environment shall be overcome by the provision of special aids and services rather than by separate schooling for the handicapped. Special classes, separate schooling or other removal of handicapped children from the regular educational environment shall occur only when, and to the extent that, the nature or severity of the handicap is such that education in regular classes, even with the use of supplementary aids and services, cannot be accomplished satisfactorily."

The process of mainstreaming is of critical importance so that handicapped children will no longer have to bear the further handicap of being "different" and that other children develop a new ethical attitude in relationship to such children so that they can think of them as they ought to be thought of, as normal children.

You have no idea of the destructive effect when a child, such as mine, for example, who has the problem of dyslexia, is called stupid, lazy, a retard, a "spas" and is actually deliberately shut out by the other children. But the attitude of the

[Traduction]

autres troubles au sein des familles qui comptent un enfant ayant des difficultés d'apprentissage. Les statistiques sont alarmantes. Elles indiquent à quel point les familles sont ruinées par le manque de compréhension et vraiment incapables de soins qu'il faudrait apporter à l'enfant handicapé.

—Nous déplorons le fait que les gens n'admettent pas que l'échec à l'école constitue l'une des causes importantes des actes de prédélinquance et de délinquance.

—Nous adhérons au principe de la justice fondamentale, selon lequel aucune loi au Canada ne doit être adoptée ou appliquée de façon à priver une personne de son droit de se faire entendre conformément aux principes de la justice naturelle, afin que ses droits et ses obligations puissent être déterminés.

Permettez-moi de vous souligner brièvement ce que je considère être des points prioritaires à régler et vous proposer en peu de mots des mesures à prendre concurremment dans chaque cas.

Je veux insister sur le fait que, selon moi des mesures doivent être prises concurremment dans chaque cas, étant donné que c'est l'effet cumulatif seulement qui permettra de venir à bout de notre inertie collective.

1. Nous devons introduire immédiatement dans notre législation une loi obligatoire stipulant que chaque enfant doit pouvoir recevoir l'enseignement qui correspond le mieux à ses besoins.

Vous seriez étonnés de savoir que la plupart des lois provinciales concernant l'instruction obligent un enfant à fréquenter l'école, mais n'obligent pas l'école à lui donner un enseignement qui correspond à ses besoins.

Ces lois devraient stipuler que dans la mesure du possible, les enfants handicapés devraient recevoir leur enseignement en même temps que les enfants normaux et devraient suivre des cours réguliers. C'est ce qu'on appelle habituellement «l'intégration dans un courant normal», «les obstacles physiques et mentaux au fonctionnement normal des enfants handicapés dans un milieu scolaire normal doivent être surmontés en fournissant des aides et des services spéciaux plutôt qu'en plaçant les enfants dans des classes à part. On ne doit placer les enfants handicapés dans des classes spéciales, leur donner un enseignement à part ou les retirer d'un milieu scolaire normal que lorsque la nature ou la gravité du handicap est telle que l'enseignement dans des classes normales, même en faisant appel à des aides et à des services supplémentaires, ne peut pas être assuré de façon satisfaisante».

L'insertion dans un courant normal est extrêmement importante en ce sens que les enfants handicapés n'auront plus l'impression d'être «différents» des autres enfants qui adopteront une nouvelle attitude éthique à l'égard de ces enfants handicapés, et les considéreront comme des enfants normaux.

Lorsqu'un enfant comme le mien, par exemple, qui souffre de dyslexie (on vous a expliqué en quoi consistait cette maladie) est appelé paresseux, retardé ou autre dénomination du même genre par d'autres enfants et est exclu délibérément de

[Text]

other children towards her was enhanced by the attitude of the teacher towards her. It enhanced her "differentness". So what we develop in some of our children is an attitude towards these children whereby they begin to think of themselves as second class citizens, as different, as strange and all the other children think of them as strange, as handicapped, as different and as weird. We cause attitudes to develop which are detrimental to both.

In the United States the parents of handicapped children became aware of what they had to do quite a long time ago. They realized that without the force of law to good action on behalf of the handicapped, the vast majority of them would continue to go through their lives knowing only neglect, denial and rejection. Their demands for equal opportunity for an appropriate education for their children, resulted in federal courts ruling that public schools may no longer refuse services to any despite his handicap. Unlike in Canada, the U.S. constitution enshrines the legal right to such services. Many of these court decisions have indicated that with rare exceptions, public schools must provide appropriate services for all the handicapped children who reside within the district boundaries and as the students advocate, that proper support services are made available to the school by local agencies. In short the courts are setting guidelines where, how and with whom an appropriate education for handicapped children takes place, and the fact that available monies are inadequate has been found as no excuse for not providing the required services for all handicapped children.

They are therefore commanding that priorities be readjusted. To my mind this latter directive is critical. Even though it is clear that the main burden of implementation falls squarely on the public school system it cannot carry out this mandate alone. School officials must begin to work more closely with each other and with architects, planners, therapists, government officials, physicians, public health nurses, for the development of interdistrict and interagency programs. Obviously there is an urgent need for planning new systems of service which fit the circumstances of each school district. Such planning should include an inventory of overlapping services, along with a commitment to new alliances aimed at reducing duplication and filling the gaps in treatment and training. Unless schools and other public agencies cooperate by exchanging programs and pooling resources, most handicapped children will not receive the care and education they need, and now lawfully deserve.

[Traduction]

leur groupe, vous ne pouvez pas savoir à quel point cela peut avoir des effets destructeurs sur lui. Or, l'attitude des autres enfants envers ma fille a été accrue par l'attitude du professeur à son égard. Son «caractère différent» a été mais en évidence. Ainsi, nous incitons certains de nos enfants à adopter à l'égard de ces enfants handicapés une attitude en vertu de laquelle ils commencent à se considérer comme des citoyens de seconde classe, comme des êtres différents et étranges; en outre, tous les autres enfants les considèrent comme des enfants étranges, handicapés, différents et singuliers. Nous encourageons l'adoption d'attitudes qui nuisent aux deux groupes.

Aux États-Unis, les parents d'enfants handicapés sont devenus conscients de ce qu'ils devaient faire il y a très longtemps. Ils se sont rendus compte que sans l'existence d'une loi pour stimuler l'inertie des gens au nom des personnes handicapées, la grande majorité d'entre eux continueraient à vivre en négligeant et en rejetant les personnes handicapées et en ne reconnaissant pas leurs droits. Ils ont demandé que leurs enfants puissent bénéficier des mêmes possibilités d'enseignement. Suite à cette demande, les tribunaux fédéraux ont décidé que les écoles publiques ne pouvaient plus refuser leurs services à quelqu'un en dépit de son handicap. Contrairement à ce qui se passe au Canada, la Constitution américaine établit que les gens ont légalement droit à ces services. Beaucoup de ces décisions de tribunaux ont indiqué qu'à de rares exceptions près, les écoles publiques doivent assurer des services appropriés à tous les enfants handicapés qui demeurent dans les limites du district et, comme les étudiants le préconisent, que les organismes locaux fournissent les services de soutien appropriés aux écoles. En résumé, les tribunaux sont en train d'établir des lignes directrices précisant ce qu'on entend par un enseignement approprié à l'intention des enfants handicapés, c'est-à-dire où et comment il doit être dispensé et qui doit s'en charger. En plus, il a été établi que l'absence de fonds suffisants ne peut pas servir d'excuse pour ne pas fournir les services requis à tous les enfants handicapés.

Ils exigent, par conséquent, que les questions prioritaires soient rectifiées. A mon avis, cette dernière directive est délicate. Même s'il est évident qu'il incombe carrément au système des écoles publiques d'appliquer cette mesure, ce système ne peut s'en charger seul. Les directeurs et les professeurs d'écoles doivent commencer à travailler plus étroitement les uns avec les autres ainsi que de concert avec les architectes, les urbanistes, les thérapeutes, les fonctionnaires, les médecins et les infirmières d'hygiène publique, en vue d'élaborer des programmes de partage entre différents districts et organismes. Il est manifeste que nous avons un urgent besoin de planifier de nouveaux systèmes de services qui s'adaptent aux circonstances de chaque district scolaire. Cette planification devrait inclure un inventaire des services qui se chevauchent, ainsi que l'engagement de conclure de nouvelles alliances visant à réduire ce double emploi et à combler les lacunes qui existent en matière de traitement et de formation. A moins que les écoles et les autres organismes publics ne collaborent en échangeant des programmes et en mettant leurs ressources en commun, la plupart des enfants handicapés ne recevront pas les soins et l'enseignement dont ils ont besoin et qu'ils méritent légitimement de recevoir.

[Text]

The U.S. Judicial system is also firmly upholding the rights of the handicapped to equal treatment, equal education and equal opportunity. These cases are formulating a general bill of rights for the handicapped. But we in Canada have no legislative base from which to develop such a bill of rights. Such rights include public education for all handicapped children, regardless of the class or the severity of their handicap, an education appropriate to each child's individual needs; treatment and therapy in accordance with the disability; appropriate services within a reasonable period of time after application; due process and the right to the least restrictive alternative.

For school planners, the last is the most important of all these rights because of its impact on the deployment of facilities and services for handicapped constituents. As the result of a series of cases spanning many years, the Supreme Court of the United States has insisted that when a governing organization legitimately seeks to restrict a person's fundamental liberty it must use the least restrictive alternative available. For schools, the least restrictive alternative is a principle that affirms any practice for the handicapped that is also provided for ordinary students, and denies school officials the right to remove or restrict handicapped students without good reason and due process.

In the United States the situation is much different from what it is in Canada because of the fact that there is not the separation, as we have it here, between the federal and provincial governments as to pre-secondary education. The federal government in the United States has played a significant role in this whole field. I commend to you to read the act which they passed in 1976, dealing with delinquents, and I shall forward the particulars to you. It is a superb act. It even mandates in the act the kind of continued in-service training that judges must take each year. The result of this is that we have a paucity of legal cases in Canada to give any direction. We have no Bill of Rights to give the children the protection they require. In Ontario recently, as some of you may have become aware, there have been a number of cases dealing with the obligation to provide vocational assistance. What is startling about these cases, as they have been reported to me, is that when parents sought to compel school divisions to provide the kind of assistance which they felt was appropriate to their children's needs, having obtained a diagnosis of these children outside the school system, the school system took the position that the services were, in fact, provided. Hearings then took place and it was found that in fact the school systems were not telling the truth. Because of the fact that we do not have these basic rights enshrined in our law, there has not been any kind of legal background on which parents can rely to obtain these rights for their children.

[Traduction]

Le système judiciaire américain soutient fermement le droit des personnes handicapées à bénéficier de mêmes chances, du même traitement et du même enseignement que les personnes normales. En effet, les États-Unis sont en train de formuler une déclaration générale des droits des personnes handicapées. Au Canada, nous ne disposons toutefois pas d'une base législative sur laquelle nous appuyer pour établir une telle déclaration des droits. Ces droits comprennent l'enseignement public pour tous les enfants handicapés, peu importe la catégorie ou la gravité de leur handicap, un enseignement conforme aux besoins particuliers de chaque enfant, un traitement et une thérapie conformes à leur infirmité, des services appropriés fournis dans un délai raisonnable après présentation d'une demande à cet effet, l'application de méthodes appropriées et le droit de choisir la solution la moins restrictive.

En ce qui concerne les planificateurs scolaires, le dernier de ces droits est le plus important en raison de son incidence sur le déploiement des installations et des services destinés aux personnes handicapées. À la suite d'une série de causes s'échelonnant sur de nombreuses années, la Cour suprême des États-Unis a insisté sur le fait que lorsqu'un organe directeur cherche légitimement à restreindre la liberté fondamentale d'une personne, il doit adopter la solution la moins restrictive dont il dispose. En ce qui concerne les écoles, cette solution représente un principe qui assure aux personnes handicapées les mêmes services qui sont assurés aux étudiants ordinaires, et qui refuse au personnel des écoles le droit de retirer sans pouvoir le justifier et sans faire appel aux voies de droit régulières les étudiants handicapés, ou de leur imposer des restrictions.

Aux États-Unis, la situation diffère beaucoup de celle qui existe au Canada en raison du fait que l'enseignement pré-secondaire ne relève pas, comme ici, de deux entités, soit les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral des États-Unis a joué un rôle important dans ce domaine. Je vous recommande de lire la loi qu'ils ont adoptée en 1976 et qui traite des délinquants. Je vais vous en communiquer tous les détails. C'est une loi formidable qui attribue sous mandat le genre de formation continue en cours d'emploi que les juges doivent recevoir chaque année. C'est la raison pour laquelle peu de causes pouvant donner des indications utiles ont été entendues au Canada. Nous n'avons pas de déclaration des droits qui assure aux enfants la protection dont ils ont besoin. Comme certains d'entre vous le savez peut-être, quelques causes traitant de l'obligation d'assurer une aide professionnelle ont été entendues récemment en Ontario. Ce qui est effrayant au sujet des causes qui m'ont été signalées, c'est que lorsque les parents ont cherché à obliger les divisions scolaires à fournir le genre d'aide qu'ils jugeaient appropriée aux besoins de leur enfant, les écoles ont affirmé que ces services étaient déjà assurés, après avoir obtenu un diagnostic pour ces enfants en dehors du système scolaire. À la suite d'auditions on a découvert que les écoles ne disaient pas la vérité. En raison du fait que nos lois ne décrivent pas ces droits élémentaires, il n'existe aucune base juridique sur laquelle les parents peuvent s'appuyer pour obtenir ces droits pour leur enfant.

[Text]

The overwhelming educational objective after a student is placed in a restrictive environment is his re-integration into an appropriate public school. The same rights also apply to a less restrictive but nevertheless centering placement in a special day school for the handicapped or full time or even part time special class. A school district can only abrogate these rights in extreme cases and only after holding public hearings where all parties may have legal representation. Put into different words—the least restrictive alternative means that among all alternatives for placement within a general educational system, handicapped children should be placed where they can obtain the best education at the least distance away from mainstream society. Whenever handicapped children are sent to a restrictive environment and then only as a last resort, the first priority of such placement should be aimed at their re-integration into an appropriate public school.

2. There must be established a new real partnership between parent, child, professional, and institution at the local regional level.

In order to accomplish this a citizen must not only be involved in decision policies, but where appropriate in the actual delivery of service, and appropriate local structures designed for this purpose.

(a) As a condition of the new partnership—children must be treated as equals—not as second-class citizens. We do not own them. They are not there for the purpose of venting our own spleen or to be a mirror image of our own lazy, safe, secure haven of mediocrity. They have the right to know and participate in their own development. It is tragic that they are not made aware of their own inward processes of development—the system must be redesigned to permit them to participate in their own education process, with appropriate credit courses in family life commencing in the primary grades and continuing throughout their time of school.

(b) As a condition of this partnership the involvement of citizen and child in the actual delivery of service—as teachers' aides, as paraprofessionals—in the classroom, not as babysitters—or black-board writers, but as part of the educational process.

Utilization of paraprofessionals and teachers' aides is a politically explosive issue but it is one that must be faced. Whenever it has been done on a planned, comprehensive and progressive basis, rather than being a threat to the teacher it has turned out to be the most significant advantage to the general classroom teacher. It permits the classroom teacher to begin really practising her profession. In order to be successful, however, there must be a concerted effort to immediately resolve the uncertainties and confusions which exist with regard to the training programs for the accreditation of and use of paraprofessionals. This requires the immediate joint

[Traduction]

Après qu'un étudiant ait été placé dans un milieu restrictif, l'objectif primordial en matière d'éducation consiste à le réintégrer dans une école publique appropriée. Les mêmes droits s'appliquent également dans le cas d'un placement moins restrictif, mais néanmoins centralisateur dans une école spéciale de jour pour handicapés, que ce soit dans un établissement où l'étudiant demeure en permanence ou lorsqu'il s'inscrit à des cours spéciaux à temps partiel. Un district scolaire ne peut abroger ces droits que dans des cas extrêmes et seulement après la tenue d'audiences publiques où toutes les parties peuvent être représentées par des hommes de loi. En d'autres termes, la solution la moins restrictive consiste, compte tenu de toutes les possibilités de placement au sein d'un système d'éducation général, à placer l'enfant handicapé là où il peut obtenir la meilleure éducation et à l'éloigner le moins possible de l'ensemble de la société. Lorsque les enfants handicapés sont envoyés dans un milieu restrictif, et l'on ne devrait le faire qu'en dernier ressort, il faudrait avant tout viser à les réintégrer dans une école publique appropriée.

2. Il faut établir au niveau régional et local une nouvelle forme d'association véritable entre les parents, l'enfant, les professionnels et l'établissement.

Pour y parvenir, le citoyen doit non seulement participer aux décisions mais également, lorsqu'il est approprié de le faire, à la fourniture de services et aux structures locales appropriées établies à cette fin.

a) Comme condition de cette nouvelle association, les enfants doivent être traités comme des égaux et non pas comme des citoyens de deuxième classe. Ils ne nous appartiennent pas. Ils ne sont pas là pour nous permettre de décharger sur eux notre dépit ou pour refléter la médiocrité ou la sécurité dans laquelle nous nous complaisons. Ils ont le droit de savoir et de participer à leur propre développement. Il est tragique de constater qu'on ne leur enseigne pas les mécanismes de leur développement; il faudrait modifier le système pour leur permettre de participer à leur éducation et leur livrer des connaissances sur la vie familiale dès les premières années à l'école et aussi par la suite.

b) Comme condition de cette association, mentionnons la participation du citoyen et de l'enfant à la fourniture des services en tant qu'auxiliaires de l'enseignant et que paraprofessionnel dans la classe; leur rôle ne devrait pas se limiter à celui de gardien d'enfant ou de nettoyeur de tableau, mais devrait s'intégrer au système d'éducation.

L'utilisation du personnel paraprofessionnel et d'auxiliaires d'enseignants est une question politique explosive, mais nous devons nous y attaquer. Lorsque l'on a procédé ainsi de façon coordonnée, globale et progressive, cette aide a été très précieuse pour l'enseignant et n'a pas constitué pour lui une menace. Cette méthode permet à l'enseignant de vraiment commencer à pratiquer sa profession. Toutefois, pour obtenir le succès escompté, il faut immédiatement se concerter pour supprimer les incertitudes et la confusion qui existent en ce qui concerne les programmes de formation pour l'accréditation et l'utilisation du personnel paraprofessionnel. Il faut que le

[Text]

involvement between government, teachers' societies and school systems, followed by appropriate legislation.

(c) As a condition of this partnership there must be a gathering together of the disciplines involved—the teacher, the doctor and the social worker, the psychologist, the public health nurse, coordinated as an integral part of the community school system.

(d) As a condition of the partnership we must be aware of, relate to, and respond to the total environment of the child, and think of him not only as a whole being (not split up by the super-specialist) but as part of his home—the home environment and his community. In other words, we must think of the child as part of the family life unit as being part of the community schools' responsibility to provide appropriate rehabilitative assistance to the parents.

When I am advised by teachers that they cannot get parents to home and school meetings, I tell them that that is their fault, not the parents' fault, because the parents' attitude towards school is one of fear and one of failure to be able to communicate with the teachers. This aspect is dealt with in great depth by the U.S. counterpart of the CELDIC REPORT namely "The Futures of Children" by Hobbs, published by Jossey Bass, San Francisco, 1975. It is a magnificent work, Mr. Chairman.

Hobbs emphasises the importance of an approach that treats not just the child in isolation but that recommends the family context and looks not only to the child but to his family to assist him in overcoming his difficulties.

(e) As a condition of this partnership, an acknowledgment that the experience that is most common to all, that has the greatest present and potential contact with children and family, is the school. The educational system must become the pivot; the aware, and correctly trained, general class room teacher is the central pivot, and must receive the support of auxiliary front-line personnel such as the specially trained public health nurse, the social worker, the pediatrician, and the learning specialist. Since early intervention is so vital, the educational system must include the incorporation and supervision of nursery schools, at daycare centres properly staffed by those trained in early childhood development.

(f) Establishing a program for trained parent advisors. Parents are often scared stiff of professionals at any board meetings which occur. Many are hopeless when faced with such a battery of professionals. For example, Michigan state decided to train teams of what they describe

[Traduction]

gouvernement, les enseignants et les systèmes scolaires se donnent immédiatement la main et que des lois appropriées soient adoptées.

c) Cette association doit réunir des représentants des disciplines en cause, soit le professeur, le médecin et le travailleur social, le psychologue et l'infirmière de la santé publique groupés en tant qu'élément intégrant du système scolaire communautaire.

d) Pour réaliser cette association, nous devons prendre conscience de tous les aspects touchant le milieu de l'enfant; nous devons nous y apparenter, en satisfaire les besoins et considérer l'enfant non seulement en termes d'être humain complet (non dédoublé par le super-spécialiste) mais aussi comme faisant partie de son foyer—l'environnement familial et sa communauté. En d'autres termes, il faut voir l'enfant comme un élément de l'ensemble de la vie familiale qui, elle-même, ressort des responsabilités des écoles communautaires chargés d'offrir une aide de réhabilitation appropriée aux parents.

Lorsque des enseignants me disent qu'ils éprouvent de la difficulté à attirer les parents aux rencontres au foyer et à l'école, je leur réponds que cela est de leur faute, non de la faute des parents, parce que face à l'école, les parents adoptent une attitude de crainte de ne pouvoir communiquer avec les enseignants et d'échouer dans leur tentative. Cet aspect est traité en profondeur dans l'équivalent américain du rapport CELDIC, en particulier dans «The Futures of Children» rédigé par M. Hobbs et publié aux éditions Jossey Bass à San Francisco en 1975. Ce rapport est une œuvre superbe, monsieur le président.

M. Hobbs met l'accent sur l'importance d'adopter une approche où l'on considère non seulement l'enfant comme un être isolé mais où l'on recommande de tenir compte du contexte familial, c'est-à-dire de s'intéresser non seulement à l'enfant mais aussi à sa famille qui doit l'aider à surmonter ses difficultés.

e) Autre condition à cette association: la reconnaissance voulant que l'école constitue une expérience commune à tous et qui offre actuellement et pour l'avenir le plus de contacts avec l'enfant et sa famille. Le système éducatif doit devenir un pivot; l'enseignant au courant des problèmes de l'enfant et qui a reçu une bonne formation est le pilier central et doit recevoir l'appui d'un personnel auxiliaire de premier plan comme l'infirmière de la santé publique qui a reçu elle aussi une formation spéciale, le travailleur social, le pédiatre et le spécialiste des questions d'apprentissage. Étant donné l'importance vitale des premières interventions, le système éducatif doit comprendre des écoles maternelles supervisées dans des garderies où travaillent en nombre suffisant des personnes qui ont reçu une formation sur le développement primaire de l'enfance.

f) Élaboration d'un programme de formation des parents-conseillers. Les parents sont souvent figés lorsqu'ils sont en présence des professionnels au cours des réunions. Nombre d'entre eux sont complètement démunis lorsqu'ils doivent affronter tout un groupe de professionnels. Par

[Text]

"parent advisors". These are other parents who are trained as such and go along with the child's parents to the inter-disciplinary meeting. The Michigan ACLD has now received federal funds to develop a manual for training parent advisors. A provision for training of such parent advisors should be contained in the act. The advisor will examine all details of the program written for the child to make sure it covers all areas of development.

The U.S. federal government has thought so highly of this parent advisory training program that funds have just been made available to establish a pilot program.

In many discussions I have had with teachers they consider such an intermediary person, acting, if you will, as an educational ombudsman, as being of great assistance to them as well.

The training of new kinds of professionals with new kinds and combinations of expertise is emphasised not only in the CELDIC report but also in the SEEK. (Standards for Educators of Exceptional Children—Canada). We commend its consideration by your committee.

Furthermore, re-affirmation of this most important point was expressed in the OECD Examiners Report as follows:

71. To meet the challenge of "quality", thus defined, will partly involve training for the practice of new social skills, interpersonal relationships and modes of group action in a context of individualised learning and the disappearance of the traditional threats, discipline and external sanctions of the school. Canadian schools must begin to face this problem, even if in the most tentative way.

3. Establish Regional Family Resource Centres.

In order for parents to become effective members of this partnership, they must become intellectually aware of the problems.

This is the only way that they can effectively come to understand their child, to help their child understand himself, and his problems and to enable the parent to relate to, to understand, and to utilize best whatever resources there are available in the community. Community programs in association with local parent groups could include the following:

- a. a parent educational program consisting of films; speakers primarily concerned with the various facets of

[Traduction]

exemple, l'État du Michigan a décidé de former des équipes de ce qu'on pourrait décrire comme étant des «parents-conseillers». Ce sont là d'autres parents qui reçoivent une formation de conseillers et qui travaillent en collaboration avec les parents de l'enfant à la réunion interdisciplinaire. Le *Michigan ACLD* vient de recevoir des crédits de l'Administration Fédérale pour rédiger un manuel destiné à la formation de parents-conseillers. Une disposition reconnaissant la formation de ces parents-conseillers devrait être incluse dans la loi. Le conseiller étudiera tous les détails du programme rédigé pour l'enfant afin de s'assurer qu'il recoupe toutes les étapes de son développement.

Le gouvernement fédéral des États-Unis est tellement emballé par ce programme de formation de parents-conseillers qu'il vient tout juste d'accorder des crédits pour établir ce programme sur une base nationale.

Au cours des nombreuses discussions que j'ai eues avec des enseignants, ces derniers considèrent les parents-conseillers comme des intermédiaires qui agissent, si l'on veut, à titre d'ombudsman de l'éducation et qui leur sont d'un grand secours à eux aussi.

Non seulement le rapport CELDIC, mais aussi les S.E.E.K. (Standards for Educators of Exceptional Children—Canada), mettent l'accent sur la formation de nouvelles catégories de professionnels possédant de nouvelles connaissances ou d'un mélange de ces connaissances. Nous recommandons que votre Comité prenne cette question en considération.

Par ailleurs, dans leur rapport, les examinateurs de l'OCDE ont tenu à réaffirmer cette question, comme en fait foi l'extrait suivant:

71. Pour répondre au défi que pose la «qualité» ainsi définie, il faudra, d'une part, former des maîtres rompus aux nouvelles techniques sociales, aux rapports entre les individus, et aux modalités de l'action de groupe, dans le cadre d'un enseignement individualisé. Il faudra, en outre, supprimer dans l'école les menaces, la discipline et toutes les sanctions extérieures traditionnelles. Les écoles canadiennes doivent, dès maintenant, s'attaquer à ce problème, même si l'on ne lui a pas encore trouvé de solutions précises.

3. Établissement de centres régionaux sur la famille

Afin que les parents deviennent des membres actifs de cette association, ils doivent être informés des problèmes.

C'est là la seule façon qui leur permettra de bien comprendre leurs enfants, de les aider à se comprendre eux-mêmes, à comprendre leurs problèmes et de faire en sorte que les parents puissent puiser à même toutes les ressources disponibles dans la communauté, à comprendre ces ressources et à les utiliser le mieux possible. Les programmes communautaires élaborés en collaboration avec les groupes locaux de parents pourraient comprendre notamment:

- a) Un programme d'éducation pour les parents consistant en la projection de films et dont les conférenciers doivent

[Text]

living with children who have learning problems, and helping to educate them.

b. a parent participation and tutorial program where professional educators provide orientation, indoctrination, and training of parents who are then assigned as volunteer teacher aids.

c. a parent group which would assume the programming of general information seminars. Orientation of the community to the magnitude of the problem is essential.

d. a resource library for parents should be developed.

e. establishment of parent advisors training programs to be used as previously outlined.

4. In Service retraining program.

The critical problem is to have the professionals develop a different set of concepts in the very way they think of these children. This will require a breakdown in the traditional hierarchy of the different professionals which have kept them separate and non-communicative. There are significant advantages to be gained from this, such as:

utilization of such resources with more efficiency; e.g. present system of spending an inordinate amount of time in classifying and diagnosing what he is - what pigeon hole we ought to put him in and very little in doing something about it.

In addition, because these children often showed a variety of problems, it leads to time-consuming uncertainty as to where to put him.

But this can only be resolved as follows:

1. front line professionals in existing categories, such as family medical practitioner, public health nurse, day care worker, must receive extensive retraining.

2. some progressive set of credentials and standards will have to be established.

3. establishment of support specialist teams as part of a learning centre as an integrated part of the school

We must eliminate the time gap between diagnosis and actual help. We must not waste the resources we already have; goodwill and good intent must be bolstered by appropriate knowledge.

It is well recognized that the vast numbers of teachers are not equipped to meet the challenge which confronts them today. Therefore, there must be established immediately programs of retraining of our teachers which must be compulsory. Government must give province-wide leadership in this by mandating the details of such retraining changes as must occur, and provide the necessary financial support.

[Traduction]

d'abord être informés des diverses facettes de la vie avec les enfants éprouvant des problèmes d'apprentissage et être en mesure de les aider dans leur éducation.

b) Un programme de participation et de direction des parents dans le cadre duquel des éducateurs professionnels pourraient offrir des services d'orientation, d'endocritement et de formation pour les parents qui deviennent alors des auxiliaires volontaires des enseignants.

c) La constitution d'un groupe de parents qui assumerait la programmation de colloques généraux sur l'information. Il est essentiel de sensibiliser la communauté à l'amplitude du problème.

d) La mise sur pied d'une bibliothèque de documents de référence pour les parents.

e) l'établissement de programmes de formation de parents-conseillers qui devraient être administrés de la façon décrite ci-dessus.

4. Programme de recyclage en cours d'emploi

Ce qui importe le plus, c'est d'avoir des professionnels qui mettront au point un ensemble différent de concepts adaptés à ces enfants. Pour cela, il faudra rompre avec la hiérarchie traditionnelle des diverses catégories de professionnels qui ont toujours formé une entité distincte avec qui il est difficile de communiquer. Les avantages découlant d'une telle approche sont notables:

l'utilisation plus efficace de ces ressources, par exemple, par rapport au système actuel qui consiste à consacrer beaucoup trop de temps à classer l'enfant, à établir un diagnostic, en d'autres mots à le cataloguer, alors qu'on ne fait presque rien pour résoudre le problème.

De plus, étant donné que ces enfants ont souvent été en proie à toutes sortes de problèmes, on perd ainsi un temps fou, ne sachant pas où placer l'enfant.

Mais la question peut être résolue de la façon suivante:

1. les professionnels de première ligne dans les catégories actuelles, comme le médecin praticien de la famille, l'infirmière de la santé publique, la gardienne, doivent recevoir une nouvelle formation très poussée.

2. Il y aura lieu d'établir un ensemble progressif de pouvoirs et de normes.

3. il faudra aussi constituer des équipes de spécialistes auxiliaires qui feront partie d'un centre d'apprentissage lui-même intégré à l'école.

Nous devons supprimer l'écart qui existe. Il faut réduire le délai entre le diagnostic et l'aide que l'on apporte effectivement. Nous ne devons pas perdre les ressources que nous avons déjà; la bonne volonté et les bonnes intentions doivent être appuyées de connaissances appropriées.

C'est un fait reconnu que bon nombre d'enseignants ne sont pas en mesure de relever le défi qu'ils ont devant eux aujourd'hui. Par conséquent, il convient d'élaborer immédiatement des programmes de recyclage obligatoire pour nos enseignants. A cet égard, le gouvernement doit faire preuve de leadership à l'échelle de toutes les provinces en prescrivant les détails de ces

[Text]

5. Teacher Training.

This includes fundamental changes within our faculties of education. Some of the following aspects of teacher education assume importance when viewed through the philosophy previously enunciated namely:

- a. Need to develop and strengthen "front line" personnel in the schools. This has implications for present teacher training based on understanding of human development theories of growth and learning; models of teaching; group and personal interaction.
- b. The need to develop a truly inter-disciplinary team approach.
- c. The importance of helping the teacher develop an understanding of children's perceptual, emotional and social development and thus be able to help children operate in their own preferred learning style. This background and knowledge is necessary for the teacher to evaluate and plan for student learning and growth.
- d. The need to educate classroom teachers in the designing and use of early screening for application by trained volunteers. They can do it just as well.
- e. A basic change in philosophy is required in two areas:
 1. from methods and curriculum approach to individual development, tolerant and supportive of varying cognitive styles;
 2. a shift from the emphasis on "sick" or "abnormal" behaviors to a primary focus on "normal" "mentally healthy", coping behaviors.
- f. A planned intership program for at least a full year as part of a teacher training program and being within the public schools which would provide the trainees with an extensive opportunity to organize, refine and practice teaching in the schools. This should occur not at the end but during the four year program.

6. Medical and Public Health Nurse Training.

The general practitioner and the public health nurse are critically important front line personnel in the scheme of things.

The public health nurse is of particular importance in the city core and in the rural areas. It is in these areas in particular where the greatest help is required and yet the least assistance is provided. The greatest encouragement must be given to our schools of medicine to extend their family practice

[Traduction]

nouveaux programmes de recyclage qu'il y a lieu de mettre sur pied, et fournir l'aide financière nécessaire.

5. Formation des enseignants

Ce programme comprend de profondes modifications au sein de nos facultés d'éducation. Certains des aspects suivants de la formation des enseignants prennent de l'importance à la lumière des principes énoncés antérieurement, notamment:

- a) Le besoin de développer et de renforcer le personnel de « première ligne » dans les écoles. Cela entraîne des répercussions sur la formation actuelle des enseignants, fondée sur la compréhension des théories de la croissance et de l'apprentissage dans le domaine du développement humain; des modèles d'enseignement; et de l'interaction personnelle et de groupe.
- b) Le besoin d'élaborer une véritable approche d'équipe interdisciplinaire.
- c) L'importance d'aider l'enseignant à comprendre le développement perceptif, émotionnel et social des enfants; ainsi, l'enseignant est en mesure d'aider les enfants à fonctionner selon leur propre mode d'apprentissage. Ces antécédents et ces connaissances sont nécessaires à l'enseignant pour évaluer et planifier l'apprentissage et la croissance des élèves.
- d) Le besoin de former les maîtres d'école en matière de conception et d'utilisation de méthodes de sélection préalable à l'intention des bénévoles formés à cette fin, mais que les maîtres peuvent appliquer tout aussi bien.
- e) Le besoin d'apporter un profond changement de philosophie dans deux secteurs:
 1. l'abandon des méthodes et des plans d'études en mettant plutôt l'accent sur le développement individuel, la tolérance, et l'encouragement de divers styles de pensée;
 2. mettre l'accent sur les comportements « normaux » ou « sains » plutôt que sur les comportements « malades » ou « anormaux ».
- f) L'élaboration d'un programme d'internat planifié, d'une durée d'au moins une année complète, dans le cadre d'un programme de formation des enseignants mis en œuvre dans les écoles publiques, lesquelles fourniraient aux candidats de vastes possibilités en vue d'organiser, de mettre au point et de pratiquer l'enseignement dans les écoles. A cet égard, on devrait procéder dès le lancement du programme de quatre ans et non à la fin.

6. Formation des médecins et des infirmières d'hygiène

Le praticien de médecine générale et l'infirmière d'hygiène publique sont des employés de « première ligne » particulièrement importants dans le plan des choses.

L'infirmière d'hygiène publique est d'une importance particulière dans le cœur de la ville et dans les régions rurales. C'est particulièrement dans ces régions où le besoin d'aide est le plus grand, mais où il y en a le moins. Nos écoles de médecine doivent recevoir tout l'encouragement nécessaire pour qu'elles

[Text]

sections which have only recently become established in some of our medical schools. Again and again the re-emphasis is on the global treatment of the family and this can only be done by professionals who have received the very specific training required in their field to carry out their responsibility. The vast majority of general practitioners and public health nurses have received very little, if any, training in the area of early childhood development and particularly as it relates to children with emotional disorders, physical handicaps and learning disabilities.

On the occasions that I have had the opportunity to address nurses' associations I have found they desperately need such information.

7. Development of Community Diagnostic and Remediation Facilities.

There is an absolute dearth of regional diagnostic and prescriptive facilities. Such centres, integrated as part of the school system, determine the nature of the problem in the child's learning pattern and follow that with an education prescription. Such prescription must be appropriately communicated to the general classroom teacher and always with the basic view of following the policy of utilizing the least restrictive alternative as previously discussed with a process of continuous evaluation, all based on the intention of returning the child to the mainstream as soon as possible.

Our major concern has always been that, even where there have been services, they have lacked continuity, have often been fragmented, and parents have never been considered as part of the treatment picture. Most important, rarely was there any remedial program for either or both teacher and parent which followed the diagnostic findings.

8. Research.

I have no doubt that much of the evidence presented to you by a variety of witnesses has left members of the Senate Subcommittee in a state of confusion rather than one of clarification. You find yourselves with vast differences of information on critical matters. There are the pre-natalists with their views as to the priorities and their particular dogma; They say, of course, that, whatever happens prenatally, that is the most important; there are those who have told you that the critical period is there are those who have told you that the critical period is the first 18 months of the child's life and nothing after that really matters; there are those who have told you that there is little effect upon the child when he is removed from his maternal home even at an early age and left in the care of others. I assume that this might be true or partly true if one were on the rare occasion to be able to find duplicate parents, but the exception does not obviously make the rule and such a suggestion presumes a system of foster and day care which is generally satisfactory. Nothing could be further

[Traduction]

puissent élargir leurs sections de pratique de la médecine familiale, dont certaines viennent à peine d'être créées dans certaines de nos écoles de médecine. Encore une fois, il y a lieu d'insister sur le traitement global de la famille, qui ne peut être réalisé que par des professionnels ayant reçu la formation nécessaire pour assumer leurs responsabilités liées à leur domaine. La grande majorité des praticiens de médecine générale et des infirmières d'hygiène publique n'ont reçu que peu ou pas de formation dans le domaine du développement de l'enfant dans les premières années de sa vie, et notamment en ce qui concerne les troubles émotifs, les handicaps physiques et les difficultés d'apprentissage.

Aux nombreuses occasions où j'ai eu la possibilité de prendre la parole devant des associations d'infirmières, j'ai constaté qu'il y avait un urgent besoin de leur communiquer ces informations.

7. Mise sur pied de centres communautaires de diagnostic et de traitement curatif

Il y a pénurie grave de centres de diagnostic et de prescription. De tels centres, intégrés au système scolaire, déterminent la nature du problème d'apprentissage de l'enfant, et prescrivent ensuite un mode d'éducation. Cette prescription doit être bien expliquée au maître d'école, qui doit toujours avoir la politique consistant à avoir recours aux solutions les moins restrictives, comme il en a déjà été question, et ce dans le cadre d'une évaluation constante en vue d'y réinsérer l'enfant dans le courant de la vie normale, dans les plus brefs délais.

Notre principale préoccupation à toujours été que même là où des services sont offerts, il y a sur ce plan manque de constance, souvent fragmentation, et les parents ne sont jamais considérés comme un élément du tableau du traitement. Fait important, il y a rarement à l'intention des enseignants et des parents de programme de traitement curatif qui se soit inspiré des conclusions des diagnostics.

8. Recherche

Je suis certain qu'une grande partie des témoignages présentés par diverses personnes ont embrouillé les membres du sous-comité du Sénat plutôt que de les éclairer. Vous vous retrouvez avec des renseignements très différents sur des questions critiques. Il y a les prénatalistes, avec leurs points de vue quant aux priorités, et leurs dogmes particuliers. Évidemment, ils disent que ce qui se passe avant la naissance est des plus important. Il y a aussi ceux qui vous ont dit que la période critique est celle des dix-huit premiers mois de la vie de l'enfant, et que rien n'importe vraiment après. Il y a ceux qui vous ont dit que le fait d'enlever du foyer maternel un enfant en bas âge pour le confier à une autre personne l'affecte fort peu. Je présume que cela pourrait être vrai ou partiellement vrai si quelqu'un avait la rare occasion de pouvoir retrouver des parents identiques, mais l'exception ne fait évidemment pas la règle et une telle hypothèse présuppose des soins et un système de garderie généralement satisfaisants. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité, et dans la situation actuelle, les effets sur la plupart des enfants sont généralement néfastes.

[Text]

from the truth and the consequences to most children in the present situation is generally horrendous.

You have heard evidence of the application of chemotherapy of those drugs as if in fact we had a well thought out program of the application and other substances such as Ritalin for the hyperactive child so as to moderate his behaviour. Extensive work in this area is being done at Toronto Sick Children's Hospital and at the Toronto Learning Centre. They have become aware that every child for whom they consider Ritalin should be prescribed or other drugs, for that matter, requires a most precise and continuing profiling as to when and how much ought to be used, and yet thousands of doctors throughout Canada prescribe such drugs without any real awareness of what the consequences will be and without the necessary profiling. More often than not the prescription is a palliative either for the doctor or for the parent rather than for the child who consumes the drug.

There are those who have come before you who have suggested that we have an adequate day care system. They obviously are unaware of the fact that in most provinces, if there are any criteria, and I can assure you that in many there is none, in respect to such systems, they relate only to the physical environment and not at all to the staff; and, even in respect of the environment they are of the most minimal nature. In most instances at the most critical time of their development children find themselves deposited by their parents for what can best be described as "holding pens", that are sterile and stagnant and totally detrimental to the child's needs; and in the priority of things day care workers rank amongst the lowest in terms of payment and in terms of training.

The list can go on and on. Obviously, the best way to resolve these tremendous discrepancies is by research. But what is the record? Funds available for research have fallen to an all time low since the substantial withdrawal some years ago of American funds, visitors to Canada from other countries far less wealthy than ours are appalled not only at our lack of commitment to research, not only at the ridiculously small percentile of our gross national product which is committed to research, but at the antiquated facilities and equipment being used wherever research is being carried out. It is about time that government and industry faced the reality that without such research we will soon be a tenth rate nation.

9. Federal Government

2.5 billion dollars was channelled to the provinces by the federal government for the support of education in 1975. This comprises in excess of 20 per cent of educational expenditure at all levels of Government. I assume that by 1978 it has grown even larger. This has been particularised by the OECD in its Examiners Report in Table 10 and Table 11.

Although, as was emphasised by the CELDIC report, the problems are of national dimensions and require a national

[Traduction]

Vous avez entendu des témoignages sur la chimio-thérapie et le traitement par d'autres substances comme la ritaline, comme si nous avions effectivement un programme bien conçu d'application de ces drogues pour calmer les enfants hyperactifs. Des travaux exhaustifs sont entrepris dans ce domaine au Toronto Sick Children's Hospital et au Toronto Learning Centre. Ces deux institutions se sont rendu compte que dans tous les cas où ils considèrent devoir prescrire de la ritaline ou d'autres drogues à un enfant, il importe d'établir un profil constant et très précis quant aux répercussions possibles, ainsi qu'à la quantité et à l'échelonnement des doses. Cependant, des milliers de médecins du Canada entier ont prescrit de telles drogues sans vraiment se rendre compte des conséquences possibles, et sans détenir le profil nécessaire. Le plus souvent, l'ordonnance est un palliatif soit pour le médecin, soit pour le parent, mais non pour l'enfant qui absorbe la drogue.

Il y a également ceux qui vous ont dit que notre système de garderie de jour était approprié. Il est évident qu'il ne sont pas conscients du fait que dans la plupart des provinces, s'il y a des critères relatifs à ces systèmes, et je puis vous assurer que dans bon nombre, il n'y en a pas, ceux-ci s'appliquent seulement à l'environnement physique, et nullement au personnel. Et même à l'égard de l'environnement, ils sont de nature des plus minime. Dans la plupart des cas, les enfants sont, à la période la plus critique de leur développement, laissés par leurs parents dans ce qu'on pourrait au mieux décrire comme des «centres de détention», stériles, stagnants, et totalement préjudiciables, aux besoins de l'enfant. Les travailleurs des garderies se trouvent au bas de l'échelle en ce qui concerne leur salaire et leur formation.

La liste pourrait s'allonger indéfiniment. Évidemment, la meilleure façon de pallier ces grosses lacunes, c'est par la recherche. Mais que trouve-t-on dans ce dossier à cet égard? Les fonds destinés à la recherche sont au point le plus bas depuis le retrait de fonds américains appréciables, il y a quelques années. Des citoyens d'autres pays beaucoup moins riches que le nôtre sont étonnés, quand ils viennent visiter le Canada, non seulement par notre manque d'engagement face à la recherche, mais par le pourcentage ridiculement bas de notre produit national brut qu'on affecte à la recherche, mais encore par le caractère antique des installations et de l'équipement utilisés partout où l'on fait de la recherche. Il est temps que le gouvernement et que l'industrie reconnaissent que sans cette recherche, nous deviendrons bientôt un peuple taré.

9. Le gouvernement fédéral

Un montant de 2,500 millions de dollars a été versé par le gouvernement fédéral aux provinces en 1975 pour soutenir l'enseignement. Ce montant représente 20 p. 100 des frais totaux supportés par tous les paliers de gouvernement en matière d'enseignement et je suppose qu'en 1978 il est encore plus important. Des détails à ce sujet figurent aux tableaux 10 et 11 du rapport des examinateurs de l'OCDE.

Bien que, comme cela a été souligné dans le rapport de la CELDIC, les problèmes à résoudre soient d'ampleur nationale

[Text]

expression of concern by the federal government, there has been to all intents and purposes a total and continuing lack of exercising of responsibility by the federal government.

This whole question of the lack of federal involvements and the consequences thereof is dealt with very effectively by the OECD Examiners Report and let me quote it as follows:

280. Why does the Federal government do this? Are these expenditures really only "Aid for the solution of other political tasks," as the official explanation runs, or is it that the education of a modern nation represents a basic national interest, for which there must inevitably exist a considerable national responsibility?

281. Clearly, some basic elements of *national responsibility* arise because, in Canada today, as in all modern states:

—education is a *right of each citizen*, due to each citizen irrespective of his place of residence;

—the *standards* maintained by schools and universities are of national interest, because a large part of scientific-technical achievement and hence economic and social well-being may depend on them;

—*unity of the educational system* is a national interest, in order to maintain and guard the freedom of choice (via mobility) of citizens;

—the *educational philosophy of an educational system and the principles underlying its operation* are matters of national interest, because cultural and national consciousness depend on it.

282. Each of the tasks listed would almost compel some participation by the national government. The last named task is of such great importance for the future of Canada, that it must be emphasized. The search for a "Canadian identity" will not be fruitful if it is not grounded firmly in education. While efforts to develop a curriculum for instruction in Canadian Studies are praise-worthy, it is widely recognised in Canada that such courses and other related activities, such as playing the national anthem at the beginning of the school day, will not suffice. Again, a specifically Canadian identity is not likely to arise simply out of a wish to be different from the United States. It will come permanently only when knowledge, values and attitudes have so taken root that a critical mass of common attitudes has been guaranteed.

283. The fact that there is, and apparently can be, no Federal Department of Education has created a kind of vacuum in educational policy at the higher Federal decision making level. This empty space is invaded by Federal agencies responsible for "neighbouring" policy areas: manpower policy, general economic policy, regional development policy, science research policy, social policy,

[Traduction]

et nécessitent la participation du gouvernement fédéral, ce dernier a constamment refusé d'assumer de quelque façon que ce soit cette responsabilité.

Le rapport des examinateurs de l'OCDE traite de cette absence d'une participation fédérale ainsi que des conséquences qui en découlent. Voici des citations de ce rapport qui démontrent ce fait:

280. Pourquoi le Gouvernement fédéral agit-il ainsi? Ces crédits ne sont-ils réellement qu'une «aide apportée à la réalisation d'autres tâches politiques», comme le veut l'explication officielle, ou bien l'enseignement dans une nation moderne représente-t-il un intérêt national fondamental pour lequel il existe inévitablement une responsabilité nationale considérable?

281. Il est manifeste que la responsabilité nationale entre en ligne de compte, car au Canada aujourd'hui, comme dans tous les états modernes:

—l'enseignement est un droit consenti à tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence;

—les normes observées par les écoles, les collèges communautaires et les universités sont d'intérêt national, car le progrès scientifique et technique et, partant, le bien-être économique et social, peuvent en dépendre dans une large mesure;

—l'unité du système d'enseignement est d'intérêt national dans la mesure où elle garantit et sauvegarde la mobilité des citoyens, et donc leur liberté de choix;

—la philosophie sur laquelle se fonde le système d'enseignement et les principes directeurs qui orientent son fonctionnement sont d'intérêt national, car ils interviennent au niveau de la conscience culturelle et nationale.

282. Chacune des tâches énumérées justifierait à elle seule une participation du gouvernement national. La dernière présente une importance si considérable pour l'avenir du Canada qu'elle mérite d'être soulignée. En effet, la quête d'une «identité canadienne» ne portera ses fruits que si elle s'appuie solidement sur l'enseignement. S'il est certes louable de mettre au point un programme «d'études canadiennes», on reconnaît très généralement au Canada que ces cours et d'autres activités connexes—celle qui consiste à jouer l'hymne national au début de chaque journée d'école par exemple—ne sont pas suffisantes. Par ailleurs, il ne suffit pas de vouloir se différencier des États-Unis pour faire naître une identité nationale proprement canadienne. Celle-ci n'aura d'existence permanente qu'au moment où les connaissances, les valeurs et les points de vue seront assez profondément enracinés pour garantir une masse critique d'attitudes communes (1).

283. Le fait qu'il n'y ait pas, et qu'il semble ne pas pouvoir y avoir de Ministère fédéral de l'Éducation crée une sorte de vide dans les politiques de l'enseignement au niveau des grandes décisions fédérales. Cet espace inoccupé est envahi par les organismes fédéraux responsables des domaines «voisins»: main-d'œuvre, économie, développement régional, recherche scientifique, politique sociale,

[Text]

foreign policy, and so forth. Typically, such agencies tend to view education as an *instrument* for their particular missions, and not as a field of policy in its own right.

320. A general philosophy of sorts does appear to be presented in the Background Reports and in the discussions the Examiners had, though in a rather diffuse fashion. There is a new consensus emerging, for example, around the necessity to lead pupils and students towards autonomy, liberty, creativity and, therefore, on the necessity of educating them with an eye to flexibility and divergence. The question is: What strategy is to be adopted to achieve this goal?

321. Three elements of such a strategy appear to the Examiners to be basic. They are: *Building Knowledge*, *Building Capabilities* and *Building Consensus*.

327. It is at once obvious that discussion of such goals and of the means to achieve them are highly political activities. There is a rather fearful, even tortuous avoidance of "politics" in Canadian educational discussions which appears to occur not simply from a feeling of respect or inadequacy vis-a-vis the complexities of the Canadian scene.

328. This is the real crisis of Canadian educational policy that is cannot maintain its non-political stance. The crisis could remain hidden, as long as it was over-shadowed by the impressive quantitative expansion of education. But now, in a period of slower expansion, the lack of generality binding propositions concerning the socio-political goals of education has the effect of producing a damaging uncertainty about the meaning and purpose of the vast Canadian educational enterprise.

330. The further development of Canadian educational policy is therefore clearly approaching a danger zone, in which more is at risk than simply the quantity of finance available. The virtues of an essentially pragmatic educational policy will be tested in the extreme. *If those responsible for educational policy are not promptly able to base the development of school and education on a firm goal orientated footing, then they risk being pushed to the side in the general political competition for resources.*

332. Politicians, parties and governments will not be able to avoid much longer taking some political stands, and that means also nationwide, and not simply Province-orientated positions. They need to give Canadian answers to Canadian problems. *Without political leadership and responsibility and after all neither of these is forbidden under the BNA Act—a severe backlash against future educational development in Canada may be unavoidable.*

[Traduction]

politique étrangère, etc. Il est caractéristique que ces organismes aient tendance à considérer l'éducation comme l'un des instruments de leurs missions particulières et non comme un domaine politique à part entière.

320. Une philosophie générale semble bien transparaître, encore que de façon assez diffuse, dans les Rapports de synthèse et dans les discussions auxquelles ont participé les Examineurs. Par exemple, on commence de se mettre d'accord sur la nécessité d'orienter les élèves vers l'autorité, la liberté et la créativité et, par voie de conséquence, de leur dispenser un enseignement à la fois souple et protéiforme. La question qui se pose alors est la suivante: quelle stratégie faut-il adopter pour atteindre ce but?

321. Les Examineurs considèrent que cette stratégie comporte trois éléments fondamentaux. Il faut forger le savoir, les aptitudes et le consensus.

327. Il est évident que l'examen de ces objectifs et des moyens qui permettraient de les atteindre est une activité hautement politique. Au cours des discussions qui portent sur l'enseignement au Canada, il y a une façon craintive voire tortueuse, d'éviter toute question «politique» qui ne semble pas relever uniquement du respect et du sentiment d'insuffisance qu'inspirent les complexités de la scène canadienne.

328. C'est là que se situe la véritable crise de l'enseignement canadien—il ne peut pas rester totalement apolitique. La crise pouvait demeurer secrète tant qu'elle était dissimulée par l'impressionnante expansion quantitative du système d'enseignement. Mais à présent, au moment où l'expansion se ralentit, le manque de propositions cohérentes concernant les finalités socio-politiques de l'enseignement entraîne une incertitude grave au sujet de la raison d'être et des objectifs de l'immense effort éducatif canadien.

330. L'évolution ultérieure de la politique canadienne de l'enseignement approche donc manifestement d'un point critique, et la quantité des crédits disponibles n'est pas seule en cause. Les vertus d'une politique éducative essentiellement pragmatique seront mises à rude épreuve. Si ceux qui élaborent les politiques de l'éducation ne sont pas rapidement en mesure de donner à l'évolution de l'école et de l'enseignement une assise solide, établie en vertu d'objectifs précis, ils risquent d'être évincés dans la course générale aux ressources.

332. Les hommes politiques, les partis et les pouvoirs publics seront bien obligés d'assumer des positions politiques, et ce à l'échelon du pays tout entier et pas seulement des Provinces. Ils devront apporter des solutions canadiennes aux problèmes canadiens. Faute d'une direction politique et d'un véritable sens des responsabilités—ni l'un ni l'autre n'étant après tout interdit par l'Acte sur l'Amérique du Nord britannique—il peut être difficile d'éviter un sérieux retour de bâton qui compromettra l'avenir de l'enseignement canadien.

[Text]

There seems, however, little likelihood that the federal government will begin to exercise its responsibility. Its recent action in respect to divesting itself of responsibility with respect to the provision of social services by its action in "block funding" justifies this conclusion on our part. Our only hope that the federal government will begin to do what was recommended by the CELDIC report and by the OECD Examiners Report, and which we heartily endorse, I must tell you, lies with your subcommittee. There is nothing else on the horizon.

Of interest to this committee is that in addition to a verbal presentation made to the OECD Examiners Committee during its evaluation, the CACLD was requested to submit, and submitted, a written presentation, which is attached hereto and marked as schedule "C" to this presentation.

Having in mind the particular problem having to do with education in Canada arising out of the BNA Act, I will now present three of the several recommendations that were urged by us:

1. That the Federal Government establish a national centre of educational media and materials to be established and which would as well continuously gather and correlate all research in Canada in education and related fields; and
2. That together with the provinces a national plan for program and policy development for children with special needs be instituted by the Federal Government; and that
3. Co-involvement of federal and provincial health, education, justice and social services occur under the aegis of a special inter-government department which would have the status necessary to assure implementation of their policy decisions.

Of further interest to this committee of the beginning, hopefully, of the exercising of federal responsibility is its awareness of the strong and direct helping role which can be played by volunteer organizations such as the CACLD.

The CACLD recently received a one-year grant from the Department of National Health and Welfare to enable us to establish a task force of parents who, over the next 12 months, will gather information from throughout Canada on how the CACLD can best continue to carry out the objectives as set forth in the brief to the federal government in that regard. Those objectives are as set forth in the brief, schedule "D".

The results of the study will be used by the federal government in considering our concurrent application for funds to support a five-year program by CACLD to carry out these objectives. I may tell you that in the OECD report, that of all the voluntary organizations that came before it, the one organization which was specifically mentioned for the tremendous role that it plays in the field of direct service was the CACLD.

In conclusion, we as parents have come to recognize that the way in which society responds to the needs of the different child and his parents is a good measure of civilization itself.

[Traduction]

Il semble cependant peu vraisemblable que le gouvernement fédéral commence à assumer ses responsabilités. La mesure qu'il a prise récemment pour ne plus avoir à s'occuper des services sociaux en imposant un financement global justifie cette conclusion de notre part. Notre seul espoir est qu'il commence à appliquer les recommandations du rapport CELDIC et celles des experts de l'OCDE, recommandations que nous trouvons excellentes, et je dois vous dire que cet espoir dépend de votre sous-comité. Il n'y a rien d'autre en vue.

Ce comité apprendra sans doute avec intérêt qu'en plus d'un exposé verbal fait au comité d'experts de l'OCDE au cours de son évaluation, la CACLD a été invitée à présenter un mémoire, que vous trouverez ci-joint à l'annexe «C» du présent recueil.

Sans perdre de vue le problème particulier qui se pose au Canada en matière d'éducation du fait de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, je vais maintenant présenter trois des recommandations que nous avançons de façon pressante:

1. Que le gouvernement fédéral crée un centre national des méthodes et de l'équipement éducatifs qui recueillera et comparera les résultats de recherches en éducation et dans des domaines connexes au Canada;
2. Qu'en collaboration avec les provinces, un plan national de développement des programmes et des politiques soit créé par le gouvernement fédéral pour les enfants qui ont des besoins particuliers;
3. Que l'on parvienne à une collaboration des autorités fédérales et provinciales en matière de santé, d'éducation, de justice et de services sociaux sous l'égide d'un service spécial intergouvernemental qui jouirait d'un statut suffisant pour assurer l'application de ses décisions.

Outre que le gouvernement fédéral commencera comme on l'espère à exercer ses responsabilités, le Comité apprendra également avec intérêt le rôle important que peuvent jouer directement des organismes volontaires comme la CACLD.

La CACLD a récemment reçu une subvention d'un an du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, subvention qui nous permettra de créer un groupe de travail de parents qui, dans les douze prochains mois, rassembleront les renseignements en provenance de tout le Canada sur la meilleure façon, pour la CACLD, d'atteindre les objectifs indiqués dans le mémoire du gouvernement fédéral à ce propos. Ces objectifs sont présentés dans le mémoire figurant à l'annexe «D».

Le gouvernement fédéral utilisera les résultats de cette étude pour examiner notre demande de fonds visant à financer un programme de cinq ans qui permettrait à la CACLD d'atteindre ses objectifs. Je peux vous dire que dans le rapport de l'OCDE, parmi tous les organismes bénévoles qui ont comparu, le seul qui ait été cité de façon explicite pour le rôle immense qu'il joue dans le domaine des services directs est la CACLD.

En conclusion, nous, en tant que parents, avons été amené à reconnaître que la façon dont la société répond aux besoins des enfants différents et de leurs parents est en bonne partie le

[Text]

We must come to understand that whatever diminishes anyone, diminishes everyone, and only by working together—parent, professional and government—can we create the conditions necessary for each one of us, no matter who or what we are, to realize what we want for each other and for ourselves. Thank you.

The Chairman: I would like to thank the witness on behalf of the committee for his tremendous presentation. It seems that it is not only learning disabilities with which we should concern ourselves, but also the causes of learning disabilities; is that right?

Mr. Henteleff: Well, the causes are varied. They can be genetic; they can be environmental, in part; they can be biochemical. The etiologies of learning disabilities are great and varied. Considerable research in this area is, of course, necessary and vital for all the reasons I have given, but the fact is that the Association for Children's Learning Disabilities decided that it cannot afford to be parochial. Its concern is not just for the different learning child; its concern, together with other organizations, is for every different child, because what we find, when we look at the system, is that when we want to find out how our child is going to be treated, we look at the child in the system who receives the worst treatment, and in that way we find the common denominator. Therefore, all organizations, whether for the emotionally disturbed or for whomever, realize that they have to work together, because it is only in that way that they will escalate the common denominator.

The Chairman: You mentioned, Mr. Henteleff,—

Mr. Henteleff: Excuse me, Mr. Chairman; may I give you another example? In yesterday's issue of the *Winnipeg Tribune*, there was an article headed "Glue sniffing on rise in city." We find, of course, that glue sniffing occurs mostly among the children in the core area, and the children in the core area are usually Indian and Métis, as it happens, in Winnipeg. Let me quote what the article said about those children:

Although they are not stupid, these children will not reach university and the likelihood of high school is extremely remote,...

"The majority of children in the core area cannot relate to the vast majority of what they are being taught. It is teaching them to live in a society that does not exist for them."

... poor children sniff to escape a world where there is often not enough food, adequate clothing, or guidance.

"They want their chance at the good life, however, the dreams get shattered and they get sad and disillusioned."

Through the use of glue, "They have escaped the 'pain' of living." We are concerned about those children. We are concerned about every child, regardless of the circumstances, who is not given the chance of the 88 per cent of the others.

[Traduction]

reflet de la civilisation elle-même. Il faut comprendre que ce qui diminue un individu diminue tout le monde, et ce n'est que par un travail concerté entre parents, professionnels et gouvernement que l'on pourra créer les conditions nécessaires pour que chacun prenne conscience de l'avenir qu'il souhaite. Merci.

Le président: Je voudrais remercier le témoin de la part du Comité pour sa très intéressante intervention. Il semble que nous ne devrions pas nous préoccuper seulement des difficultés d'apprentissage, mais également de leurs causes; n'est-ce pas?

M. Henteleff: En fait, ces causes sont variées. Il peut s'agir de facteurs génétiques; il peut s'agir en partie de facteurs environnementaux; il peut s'agir de biochimie. L'étiologie des difficultés d'apprentissage est très vaste et très variée. Naturellement, une recherche approfondie dans ce domaine est nécessaire pour toutes les raisons que j'ai données. Mais le fait est que l'ACLD a décidé qu'elle ne pouvait se permettre de faire preuve d'un esprit de clocher. Elle ne se préoccupe pas uniquement des enfants qui apprennent différemment; elle se préoccupe également, avec d'autres organisations, de tous les enfants différents, car lorsqu'on considère le système d'éducation pour savoir comment un enfant va être traité, il faut envisager le cas de l'enfant qui reçoit le pire traitement, et de cette façon, on découvre le dénominateur commun. C'est pourquoi toutes ces organisations, qu'elles s'occupent d'enfants perturbés émotionnellement ou d'enfants affectés par d'autres troubles, sont d'accord pour dire qu'elles doivent collaborer, car c'est la seule façon pour elles de trouver le dénominateur commun.

Le président: Vous avez parlé M. Henteleff,...

M. Henteleff: Excusez-moi, monsieur le président, puis-je vous donner un autre exemple? Dans le numéro d'hier du *Tribune* de Winnipeg, on trouvait un article intitulé «Recrudescence de l'inhalation de colle en ville». Nous constatons, naturellement, que cette pratique de l'inhalation de la colle se rencontre principalement chez les enfants du centre, et à Winnipeg, ce sont généralement des enfants indiens et métis. Je voudrais citer ce qu'en dit l'article:

Bien qu'ils ne soient pas inintelligents, ces enfants n'atteindront pas le niveau universitaire, et il est très peu probable qu'ils aillent à l'école secondaire...

La majorité des enfants de ce quartier ne peuvent établir de rapport avec la plupart des données qui leur sont enseignées. On leur apprend à vivre dans une société qui, pour eux, n'existe pas.

... les enfants pauvres inhalent de la colle pour échapper à un monde où la nourriture, l'habillement ou l'encadrement sont insuffisants.

Ils voudraient tenter leur chance dans la vie, mais leurs rêves s'écroulent et ils deviennent tristes et déçus.

Grâce à la colle, ils échappent au mal de vivre. Nous nous préoccupons beaucoup de ces enfants. Indépendamment des circonstances, nous nous préoccupons de tous les enfants qui n'ont pas reçu la même chance que 88% des autres.

[Text]

The Chairman: I know that senators have a number of questions to ask. However, before I turn the hearing over to questions, I should like to mention this: You said that the delinquent element is learning?

Mr. Henteleff: Well, yes partly.

The Chairman: Now, I agree with that.

Mr. Henteleff: Well, I do not agree with that statement completely. I quoted from a report, but I do not agree that delinquent behaviour is entirely a learned behaviour.

Senator Bird: Well, surely there are three major influences in a child's life. First, there are the parents, and it seemed to me you rather underestimated the importance of the home and the influence of the parents in your excellent and fascinating report. Secondly, we have the schools; and, thirdly, the peer group. Presumably, you learn delinquency from the peer group; you do not learn it from the teachers, even if they are inadequate. I am trying to think of what this committee could possibly recommend. Obviously, we could recommend more funds for CACLD from the Department of National Health and Welfare, but I do not quite understand what you think we could possibly do under the BNA Act about the administration of the courts. As I was sitting here I was thinking that we have always talked about pre-sentence reports for judges, but if you do not have adequate staff to examine the child and decide whether the child has a learning disability, or deafness, or alexia, or whatever it may be, you are not going to be able to help the judge. But this is surely within the provincial jurisdiction. We can talk about it, but we cannot recommend anything to the federal government that it can do about that. Perhaps those who are responsible for the administration of the courts can, and perhaps you can, as a lawyer.

Mr. Henteleff: Well, we have to appreciate that the federal government has concurrent jurisdiction with the provinces as regards juveniles. The act as it presently stands deals with breaches of both provincial enactments and federal enactments, and the provinces, by arrangement with the federal government, have all of these matters coming under the umbrella of the present Juvenile Delinquents Act. In terms of the new act there is now going to be a separation, but nevertheless there is concurrent federal responsibility, because the federal government will continue to have jurisdiction with respect to those children who commit offences against federal enactments.

Let me give you an example of how this concern can be met by the federal government, in part. There is a body called the Canadian Institute for the Administration of Justice. This is an organization that is primarily representative of the judges across Canada, but which also includes the heads of the law societies. I presented to this body, on behalf of the CACLD, around last October, a paper urging that all across Canada there be established a series of continuing education courses for juvenile court judges, because of the fact that they simply

[Traduction]

Le président: Je sais que les sénateurs ont un certain nombre de questions à poser. Cependant, auparavant, j'aimerais vous demander ceci: Vous dites que la délinquance s'apprend.

M. Henteleff: Oui, en partie.

Le président: J'en conviens.

M. Henteleff: Je ne suis pas totalement d'accord sur ce point. J'ai cité le rapport, mais je ne pense pas que la délinquance soit un comportement entièrement appris.

Le sénateur Bird: Il existe manifestement trois influences principales dans la vie de l'enfant. Tout d'abord, il y a les parents, et il me semble que vous avez sousestimé l'importance du foyer et l'influence des parents dans votre rapport qui est par ailleurs excellent et fascinant. Deuxièmement, il y a l'école, et troisièmement, les pairs. La délinquance s'apprend sans doute par ceux-ci; elle ne s'apprend pas des professeurs, même s'ils sont mauvais. J'essaie de penser aux recommandations que pourrait formuler le Comité. Nous pourrions naturellement recommander que le ministère du Revenu national accorde davantage de fonds à la CACLD, mais je ne vois pas bien ce qu'il serait, selon vous, possible de faire aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique quant à l'administration de tribunaux. Pendant cette séance, j'ai pensé que nous avions toujours parlé des rapports présentés aux juges avant que la sentence soit prononcée, mais s'il n'y a pas de personnel qualifié pour examiner le cas de l'enfant et déterminer s'il connaît des difficultés d'apprentissage ou souffre de surdité, de dyslexie ou d'autres troubles, il est impossible d'aider le juge. Cela relève certainement de la compétence provinciale. Nous pouvons en parler, mais nous ne pouvons faire aucune recommandation au gouvernement fédéral pour qu'il agisse à ce niveau. Ceux qui pourraient le faire sont sans doute les responsables de l'administration des tribunaux et peut-être vous-même, en tant qu'avocat.

M. Henteleff: Nous devons savoir que la juridiction du gouvernement fédéral s'exerce concurremment avec celle des provinces en ce qui concerne les jeunes délinquants. Dans sa version actuelle, la loi traite des infractions aux lois provinciales et fédérales, et par un accord avec le gouvernement fédéral, les provinces se sont vu confier la responsabilité de toutes ces questions aux termes de la Loi sur les jeunes délinquants. Dans la nouvelle loi, il y aura séparation de compétences, mais il existe néanmoins concurremment une responsabilité fédérale, car le gouvernement fédéral reste compétent en ce qui concerne les enfants qui commettent une infraction à une loi fédérale.

Je voudrais vous donner un exemple de solution partielle à ce problème pour le gouvernement fédéral. Il existe un organisme appelé Institut canadien pour l'Administration de la Justice. Il a pour objet essentiel de représenter les juges à travers le Canada, mais il représente aussi les Bâtonniers. En octobre dernier, j'ai présenté à cet organisme, au nom de la CACLD, un document demandant instamment que dans tout le pays, on instaure des cours de formation continue pour les juges des tribunaux pour enfants, car ils n'ont pas reçu la

[Text]

do not have the intellectual background to enable them to understand these children and know what to do with them.

I am very happy to report that that institute recognized that need, and the institute, in co-operation with the CACLD, will be conducting a pilot seminar in the spring of 1979, at which time representatives from the attorney general's department, the probation department, and representatives of the juvenile court judges from each province will come together for the purpose of establishing a pilot program for juvenile court judges which will then be given to these judges all across Canada.

Of course, in the United States there exists what ought to exist here, namely, large federal subventions for a system of courses to be held all across Canada on a continuing basis for those who are going to be appointed judges.

Senator Bird: Their judges are elected, are they not?

Mr. Henteleff: Not in the juvenile court system. In the juvenile court system they are generally appointed. I may say in that regard, incidentally, that in the United States they are moving very much away from that system of electing judges.

In the result there is a very substantial role that the federal government can play in all these areas, by providing grants to law schools for the setting up of courses, to provide for research in this whole area, to provide for the kind of continuing courses I have mentioned, and to make sure that within their own attorney general's department at the federal level there are lawyers who are trained to deal with this specific area.

I have talked already about the fact the judges are not trained to deal with these matters, but the vast majority of lawyers, also, have no knowledge in this field, and when they come to court to represent a child who has a psychological or other problem they are found to have no background in this regard. This is as true of our other systems as it is of our whole judicial system.

Senator Bird: We then get back to the schools. Teachers are certainly not trained to recognize learning disabilities, although they may be able to tell that a child who seems stupid might be deaf, and though the school nurse will examine such a child and perhaps refer it to a doctor; but, as I understand it, there are no mechanisms in place by which parents can be forced to take such a child to a doctor, or be forced to accept the judgment of the doctor as to what should be done. Or are there? What is the situation here? So many parents, I would think, would deeply resent being pushed around by welfare.

Mr. Henteleff: Before I answer your question directly, let me say this. You mentioned earlier the matter of what the exact federal responsibility is. The Department of National Health and Welfare finally recognized the role that we, as an association, had to play, although we are thought of as being people who are primarily concerned with education. This is because they have begun to recognize the social consequences of failure adequately to meet the needs of the handicapped child.

[Traduction]

formation qui leur permettrait de comprendre les accusés et de savoir que faire d'eux.

A ma grande satisfaction, l'Institut a reconnu ce besoin, et en coopération avec la CACLD, il va diriger un séminaire pilote au printemps 1979, époque à laquelle des représentants du service du Procureur général, du service des libérations conditionnelles et des juges des tribunaux pour enfants se rassembleront afin d'établir à l'intention de ces derniers un programme pilote qui sera appliqué dans tout le Canada.

Bien sûr, il existe aux États-Unis ce qui devrait exister ici, notamment d'importantes subventions fédérales pour instaurer un système de cours dispensés de façon continue à la grandeur du Canada à ceux qui vont être nommés juges.

Le sénateur Bird: Leurs juges sont élus, n'est-ce pas?

M. Henteleff: Pas dans le système des tribunaux, pour enfants où ils sont généralement nommés. Je puis dire à cet égard, incidemment, qu'aux États-Unis, on élit de moins en moins les juges.

Le gouvernement fédéral peut donc jouer un rôle très important dans tous ces domaines, par le biais de subventions aux facultés de droit pour l'établissement de cours, pour la recherche effectuée dans tout ce domaine, pour dispenser le genre de cours permanents que j'ai mentionné, et pour s'assurer qu'au sein du ministère du Procureur général, au niveau fédéral, il existe des avocats ayant reçu une formation dans ce domaine précis.

J'ai déjà dit que les juges n'étaient pas formés pour traiter de ces questions, mais la vaste majorité des avocats n'ont eux aussi, aucune connaissance de ce domaine, et lorsqu'ils arrivent au tribunal pour représenter un enfant qui a un problème psychologique ou autre, ils sont complètement démunis. C'est tout aussi vrai des autres systèmes que de notre système judiciaire dans son ensemble.

Le sénateur Bird: Revenons-en donc aux écoles. Les enseignants n'ont certainement pas la formation voulue pour reconnaître les difficultés d'apprentissage. D'ailleurs même s'ils peuvent dire qu'un enfant apparemment stupide est peut-être sourd, et si l'infirmière de l'école qui examine l'enfant soumet peut-être son cas à un médecin, d'après ce que je sais, il n'existe aucun mécanisme en place qui oblige les parents à amener l'enfant chez un médecin, ou à accepter la décision du médecin quant au traitement, n'est-ce pas? Quelle est la situation ici? Je serais porté à croire qu'un grand nombre de parents répugneraient énormément à être poussés à agir par le Bien-être.

M. Henteleff: Avant de répondre à votre question directement, permettez-moi de dire ceci. Vous vous êtes demandé plus tôt en quoi consistait exactement la responsabilité fédérale. Le ministère de la santé nationale et du Bien-être social a finalement reconnu le rôle que nous, à titre d'association, devons jouer, même si on nous donne un rôle principalement éducatif. Il a finalement admis les conséquences sociales de la négligence à l'endroit des enfants handicapés.

[Text]

I cannot begin to tell you, senator, the destructiveness of such a child in a family. A child has an incredible desire to survive, and to this end he will use every means that is available to him, even setting parent against parent and child against child within a family; using every bit of energy the parent has so there is none left for the rest of the children, thus creating tremendous conflicts between the child in question and the other children in the family. There is a tremendous breakdown in their whole family, as I mentioned earlier.

We have begun to categorize the extent to which breakdown occurs. As a result the extent of divorce and separation is incredible and alarming. What we require at the federal level is an awareness, by the Department of National Health and Welfare, of the fact that it has a concurrent obligation to be exercised in its own field as well as in the field of education.

Let me give you another example, that of Manpower. Our organizations throughout Canada are beginning to be flooded with failures from the school system, that is, 24, 25 and even 30-year olds who cannot read and who cannot do arithmetic. Manpower is now coming to us, and we are giving courses to Manpower on what to do with these young people. This represents another whole tremendous field in which Canada Manpower should be active by providing appropriate training to certain of their employees so as to provide help to these young people and prepare employers to employ them.

Our technical and vocational schools receive a tremendous amount of aid from the federal government, and yet there are very few, if any, technical and vocational schools that have developed the capacity to meet the needs of these children. As an integral part of the programs offered by these schools there should be courses by means of which people can be trained to help and work with these children in the community.

Coming back now to the point that you asked me to deal with more specifically—that is, the question of whether parents should or should not have the right to deprive their children of the kind of check-up that should be given—my answer is that it should become an integral part of every school system for every single child to receive a global check-up the moment he comes into school. You would be amazed and shattered at the number of children who find their way into what they describe as classes for the educable retarded, or classes for the trainable retarded, or any of the other dumping grounds used for children who may only have visual or hearing difficulties, and who are there only because of failure to recognize such problems through the lack of early screening processes which would give them the kind of tests that would uncover not only defects of vision and hearing, but perceptual and conceptual difficulties as well. It is most important to find out whether children are at risk, because the saddest part of all of this, is that the vast majority of these children—something like 80 per cent of them—can be effectively helped if caught in time.

One more point. Let us not talk about the infringement of parents' rights when we talk about the question of imposing upon a child the obligation to submit to these tests. What we

[Traduction]

Je ne puis commencer à vous dire, sénateur, le caractère destructeur d'un tel enfant au sein d'une famille. L'enfant a un désir incroyable de survie et, à cette fin, il utilisera tous les moyens qui sont à sa disposition. Il ira même jusqu'à semer la zizanie entre ses parents ou entre ses frères et sœurs de façon à capter toute l'énergie de ses parents pour qu'il n'en reste rien pour les autres enfants. Il en résulte des conflits immenses entre l'enfant en question et les autres enfants de la famille. Il n'y a plus aucune unité dans ce genre de famille, comme je l'ai déjà mentionné.

Nous avons commencé à classer les cas dans lesquels se produisent de tels conflits. Le nombre des divorces et des séparations est incroyable et alarmant. Il faut que le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social se rende compte qu'il doit parallèlement s'acquitter d'obligations dans son propre domaine comme dans celui de l'éducation.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple, celui de la Main-d'œuvre. Nos organismes, répartis dans tout le Canada, commencent à être envahis par les cas d'échec du système scolaire, c'est-à-dire par les jeunes de 24, 25 et même de 30 ans qui ne savent ni lire, ni compter. La Main-d'œuvre s'adresse maintenant à nous et nous lui donnons des cours sur la façon d'agir avec ses jeunes. Il s'agit là d'un autre vaste champ d'activité où la Main-d'œuvre devrait dispenser une formation appropriée à certain de ses employés pour leur venir en aide et préparer des employeurs à retenir leurs services.

Nos écoles techniques et professionnelles reçoivent beaucoup d'aide du gouvernement fédéral. Pourtant il y a très peu, et même peut-être pas du tout, d'écoles techniques et professionnelles qui répondent adéquatement aux besoins de ces enfants. Ces écoles devraient offrir, comme partie intégrante de leur programme, des cours destinés à former des personnes qui pourraient aider ces enfants en travaillant avec eux au sein de la collectivité.

Pour en venir au point que vous m'avez demandé de traiter plus précisément, c'est-à-dire, la question de savoir si les parents devraient ou non avoir le droit de priver leurs enfants de ce genre d'examen, je vous répondrai que dans chaque système scolaire chaque enfant devrait subir un examen général à son arrivée à l'école. Vous seriez étonnés et consternés d'apprendre le nombre d'enfants qui aboutissent dans ces classes d'arriérés «éducables», d'arriérés «formables» ou dans tout autre réduit d'évitement. Pourtant, ces enfants peuvent n'avoir que des difficultés visuelles ou auditives; ils sont là uniquement parce qu'on ne s'est par aperçu de leurs problèmes, faute d'un processus d'examen actif qui, par une série de tests, aurait permis de découvrir des défauts non seulement d'audition et de vision, mais de perception et de conception. Il est très important de découvrir si des enfants sont en danger parce que la partie la plus triste de tout ceci, c'est que la vaste majorité de ces enfants—environ 80% d'entre eux—peuvent être efficacement aidés s'ils sont pris à temps.

Un autre point. Ne parlons pas de l'empiètement des droits des parents lors que nous parlons de la question d'imposer à un enfant l'obligation de se soumettre à ces tests. Il faut nous

[Text]

have to concern ourselves with are the child's rights to receive the help suited to his needs.

Senator Bird: I am all for infringing on parents' rights. I feel the parent does not own the child, and I would fight that premise strongly.

Mr. Henteleff: I absolutely agree with you. It is the right of children to receive these kinds of tests, and that is what we have to ensure.

Senator Norrie: I was very interested in the report you gave on daycare centres. I agree 100 per cent with what you say, although I have never made an inspection of them. However, if they are not meeting their obligations as daycare centres for children, and they are not meeting their capabilities of training their children or looking after them properly, we are, in fact, breeding a whole new generation of children who are going to be delinquent as they grow up.

Mr. Henteleff: Absolutely.

Senator Norrie: What are we going to do about it? How are we going to change it? We have got to take action right now. We cannot wait, can we?

Mr. Henteleff: I agree with you completely. By the way, that is another area of federal responsibility.

Senator Norrie: How can we do it?

Mr. Henteleff: There has been an explosion of daycare centres in many provinces, augmented by the fact that the federal government, in its wisdom—and, of course, I am not critical, yet—has provided increased funds to the provinces to provide greater daycare. However, they have done so without any guidelines. This is one of the major problems. One cannot help but appreciate the battle that goes on today as a result of provincial nationalism. It has been said that nationalism is one of the most serious evils that confronts our society today, and we are beginning to see the manifestations of it.

The federal government has a continuing responsibility. Even though it gives monies, when it gives those monies it must establish guidelines for the sake of establishing the kind of uniformity which I spoke of earlier in the formal presentation.

There is something more basic than that which we must address ourselves to. The fact is that there are more and more single parents, whether through divorce or through the fact that society has come to recognize—whether rightly or wrongly—that a single parent can perform the function as well as two parents. I may say, by the way, that I do not agree with that. There was a recent article where concern was expressed about this. It appeared in the *Winnipeg Tribune* and was headed, "Father role stressed". I will leave this article with you. It emphasizes studies which have been carried on by Dr. Henry Biller, associate professor of psychology, which show that lack of a father may be more of a problem in childhood development than lack of a mother. Our children are disadvantaged by the terrible attitude of our educational training

[Traduction]

préoccuper avant tout des droits des enfants de recevoir l'aide qui leur convient.

Le sénateur Bird: Je suis parfaitement d'accord pour qu'on empiète sur les droits des parents. Je crois que les parents ne possèdent pas leur enfant et je défendrai toujours cette position.

M. Henteleff: Je suis parfaitement d'accord avec vous. Les enfants ont le droit de subir ce genre de tests, et c'est ce dont il faut nous assurer.

Le sénateur Norrie: J'ai été très intéressé par le rapport que vous avez donné sur les garderies. Je suis absolument d'accord avec ce que vous avez dit, même si je n'ai jamais inspecté ce genre d'installations. Toutefois, si elles ne remplissent pas leurs obligations comme garderies, c'est-à-dire qu'elles ne forment ni ne surveillent adéquatement les enfants, nous sommes effectivement en train d'élever une toute nouvelle génération d'enfants qui deviendront éventuellement des délinquants.

M. Henteleff: Absolument.

Le sénateur Norrie: Qu'allons-nous faire à ce sujet? Comment allons-nous changer les choses? Il nous faut agir dès maintenant. Nous ne pouvons pas attendre, n'est-ce pas?

M. Henteleff: Je suis complètement d'accord avec vous. En passant, il s'agit d'un autre domaine de responsabilité fédérale.

Le sénateur Norrie: Comment pouvons-nous faire?

M. Henteleff: Il y a eu une explosion de garderies dans de nombreuses provinces, d'autant plus que le gouvernement fédéral, dans sa sagesse—et je ne suis pas critique—a fourni de plus en plus de fonds aux provinces pour augmenter le nombre des garderies. Toutefois, le tout s'est fait sans directives. C'est l'un des principaux problèmes. On ne peut s'empêcher de songer que l'affrontement dont on est aujourd'hui témoin est attribuable au nationalisme au niveau des provinces. On a déjà dit que le nationalisme était un des maux les plus graves dont souffrait actuellement notre société et nous commençons à en voir les manifestations.

Le gouvernement fédéral a des responsabilités permanentes, même s'il distribue des fonds. Lorsqu'il distribue ces fonds, il doit établir des directives pour maintenir l'uniformité dont j'ai parlé au cours de ma déclaration officielle.

Nous devons en outre tenir compte d'un facteur encore plus important. Le fait est que les parents célibataires sont de plus en plus nombreux, par suite de divorces ou parce que la société commence à admettre, à raison ou à tort, qu'un parent célibataire peut prendre la place de deux parents. Je souligne en passant que je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Ce problème a été abordé récemment dans un article. Il a paru dans le *Tribune de Winnipeg* et était intitulé «Father role stressed» (Rôle accru du père). Je vous laisse prendre connaissance de cet article. Il met l'accent sur des études menées par le Dr Henry Biller, professeur adjoint de psychologie, qui démontre que l'absence du père peut causer plus de tort au développement de l'enfant que l'absence d'une mère. Nos enfants sont désavantagés par l'attitude déplorable de notre

[Text]

system which deliberately discourages men from becoming teachers in the primary and elementary grades.

Senator Bird: There is, in the federal government, a very good unit which has all the available standards for a good daycare centre, including the number of people who should look after it. Unfortunately, there is no way in which the federal government could force the provinces or the municipalities to accept those standards. However, they are available. People do know what the standards are. The government is not imposing any guidelines because the provinces do not want that any more.

Senator Norrie: The federal government can always withhold the money unless they do.

Senator Bird: But they do not have the guidelines any more. Now they do not even have the money for daycare centres.

Mr. Henteleff: They have created the ultimate tragedy by so doing because we know what consequences will occur in the "have not" provinces. They have their own priorities and funds will find their way into sewers rather than for children.

Getting back to the earlier point, we have the whole problem of women's liberation—and I must say I am very strongly supportive of it. I feel very strongly about the fact that perhaps if we had more women in places of power we would not find ourselves in the crises we are in now. I am quite serious about that. However, let us look at some of the consequences of that. There are critical times in a child's development when the worst mother is better than the best kind of daycare centre.

Senator Bird: You are right.

Mr. Henteleff: Rather give the mother, during that period of the first five or six years, of a child's life all of the support and services she requires to keep the child at home and provide her with support, not in a demeaning way, as is presently the case, but in a way where she recognizes that that is part of her right and part of her child's right, and that she should not think of herself as a second-class citizen. She should receive parental training in school. We have heard of all sorts of things about parenting and what should be taught. That is an incredibly important part of the training of our young children. However, when she receives the kind of support in the kind of way that is appropriate to her as a human being, and not in a demeaning way as is often the case, she will be in a position to carry out the kind of responsibility to her children that she is better equipped for than any daycare centre. That is what daycare centres ought to be. The mother ought to be there with the child if she needs their support; or at home with itinerant services being provided to her. This is the kind of turnabout that has to occur. I am afraid that I have a very despondent feeling as to whether it will happen, because it is so easy to do it the other way.

Senator Bird: I know. The trouble is that we will have a lot of women against us too.

The Chairman: In our study we have not concerned ourselves with learning disabilities. We know that plays a very

[Traduction]

système de formation scolaire qui dissuade délibérément les hommes d'enseigner au niveau élémentaire.

Le sénateur Bird: On retrouve, au sein du gouvernement fédéral, une excellente unité qui a réuni toutes les normes disponibles pour l'établissement d'une garderie efficace et qui fixe notamment le nombre de personnes qui devraient s'en occuper. Malheureusement, le gouvernement fédéral ne peut contraindre les provinces ou les municipalités à accepter ces normes. Toutefois, elles sont mises à leur disposition. Le public connaît ces normes. Le gouvernement n'impose pas de directives parce que les provinces n'en veulent plus.

Le sénateur Norrie: Le gouvernement fédéral pourrait les priver de fonds en cas de refus.

Le sénateur Bird: Il n'a pas maintenu ces directives. Il ne finance même plus les garderies.

M. Henteleff: Ce faisant, le gouvernement a aggravé la situation, car nous savons ce qui se passera dans les provinces démunies. Elles ont établi leurs propres priorités et les fonds seront gaspillés au lieu d'être consacrés aux enfants.

Pour en revenir au point précédent, nous nous heurtons au problème de la libération de la femme et je dois dire que je suis fermement en faveur de cette libération. Je suis convaincu que, si un plus grand nombre de femmes occupaient des postes de commande, nous ne serions pas aux prises avec la crise actuelle. Je prends ce problème très au sérieux. Toutefois, examinons certaines des conséquences de cet état de fait. A certaines étapes critiques du développement de l'enfant, la pire des mères est plus utile que la meilleure des garderies.

Le sénateur Bird: Vous avez raison.

M. Henteleff: Il faudrait plutôt fournir à la mère, pendant les cinq ou six premières années, toute l'aide et tous les services dont elle a besoin pour garder l'enfant à la maison; cette aide ne l'abaisserait pas, comme c'est souvent le cas, mais lui permettrait de se rendre compte qu'elle et son enfant y ont droit et lui éviterait de se considérer comme une citoyenne de deuxième ordre. Il faudrait la préparer à l'école à devenir mère. Nous avons entendu toutes sortes de choses à propos de ce qu'il faudrait enseigner aux futurs parents. C'est là un élément éminemment important de l'éducation qu'il faut donner à nos jeunes enfants. Cependant, lorsque la mère recevra l'aide qui lui convient en tant qu'être humain et non pas une forme d'aide qui la rabaisse, comme c'est souvent le cas, elle sera en mesure de prendre vis-à-vis de ses enfants les responsabilités dont elle peut mieux se charger que toute garderie. C'est ainsi que devraient fonctionner les garderies. La mère devrait accompagner l'enfant à la garderie pour y apprendre certaines choses ou on devrait lui fournir un service itinérant si elle préfère rester à la maison. C'est là le genre d'améliorations auxquelles il faut procéder. Je dois dire que je suis très pessimiste à cet égard, car il est si facile de faire l'inverse.

Le sénateur Bird: Je sais. Le problème est qu'un grand nombre de femmes s'opposeront également à ces mesures.

Le président: Dans notre étude, nous ne nous sommes pas penchés sur les difficultés d'apprentissage. Nous savons qu'el-

[Text]

important part in crime and so on, but we are interested in learning disabilities only to the point to which they contribute to crime.

To me, education is a system that teaches a child how to live as an adult in an environment made up of people, animals, plants and all living creatures. How can he be instructed to do that and maintain a maximum respect for all forms of life?

Mr. Henteleff: About four years ago the city of Boston became very concerned with the fact that there were tremendous destructive tendencies on the part of children in the city core in terms of their immediate environment. They were destroying trees and doing all sorts of destructive things, exhibiting and manifesting violence and aggression of the most dreadful kind in respect to their environment, even when there were changes in their environment which were thought to be to their advantage, such as creating parks. It was realized that these children had no ethical attitude towards their environment.

What they did was they conducted a two-year program using television as one of the media by which they would effect this change. These were children at the grade three, four and five levels. With the appropriate use of trained personnel and the appropriate use of the media, they found that they effected a change in the ethical attitudes of these children towards the environment. The parents of these children, who had never had the opportunity of enjoying anything our environment provides in terms of lakes or streams or wildlife, or anything of that nature, had transmitted nothing to their children in this regard. In that period of two to three years, through the most intensive effort, they were able to instill in those children a new ethic.

The fact is, when you talk about education—and when I use the word “education”, I do not relate it strictly to the problem of learning disabilities; I talk about education in its global sense. For example, what was I or what were you taught as to early childhood development as a person who was going to become a father or a mother? Nothing. What did I understand about all the nuances as to the fact that when a child reaches for something and knocks over a glass, he may have a problem with spatiality? What do I do? I banish that child from the table through a lack of understanding. I could give you numerous other examples of our failure to relate to and understand children, because we simply have not received the training, nor have we received the understanding. It does not only apply to us. We develop certain basic ethical attitudes which last with us for the rest of our lives.

Senator Bird: Barbara Chisholm really put a finger on it.

Mr. Henteleff: Yes, that is right. For example, a young friend of mine said to me the other day, “My children are at school. They have Japanese children there, Indian children from India there; it is a veritable small United Nations.” But my young child in grade 2 came out with a comment the other day about native Indians and Métis which was very disparag-

[Traduction]

les jouent un rôle très important en matière de délinquance, etc., mais nous ne nous intéressons aux difficultés d'apprentissage que dans la mesure où elles mènent à la délinquance.

Selon moi, l'éducation est un système qui enseigne à l'enfant à mener plus tard une vie d'adulte dans un milieu constitué de personnes, d'animaux, de plantes et de créatures vivantes. Comment peut-on lui apprendre à le faire et à garder le plus grand respect possible pour toutes les formes de vie?

M. Henteleff: Il y a environ quatre ans, la municipalité de Boston s'est grandement préoccupé de ce que des enfants, dans le centre-ville, montraient des tendances alarmantes à détruire leur environnement immédiat. Ils mutilaient les arbres, se livraient à des actes de destruction de tous genres et manifestaient une violence et une agression extrême à l'égard de leur milieu, même si on apportait à ce milieu des améliorations qu'on jugeait à leur avantage, en aménageant des parcs par exemple. On s'est rendu compte que ces enfants n'avaient pas une attitude positive face à leur milieu.

On a alors lancé un programme de deux ans faisant appel à la télévision comme média d'information visant à améliorer cette situation. Ce programme était destiné aux enfants de troisième, quatrième et cinquième année. Une utilisation appropriée d'un personnel compétent et des médias d'information ont permis d'inciter les enfants à adopter une attitude positive à l'égard de leur milieu. Les parents de ces enfants, qui n'avaient jamais eu l'occasion de profiter des lacs, des cours d'eau ou de la nature, n'avaient transmis aucune connaissance de ce genre à leur enfants. Au cours de cette période de deux ou trois ans, on a réussi, grâce à des efforts très intenses, à faire adopter à ces enfants une nouvelle attitude.

Le fait est que, lorsque je parle d'éducation, je ne l'associe pas simplement au problème des difficultés d'apprentissage. Je parle de l'éducation dans son sens large. Par exemple, que nous a-t-on enseigné sur le lien entre le développement de l'enfant et le fait que cette personne sera un jour père ou mère? Absolument rien. Que pouvais-je comprendre de toutes les nuances expliquant pourquoi un enfant qui tente d'atteindre un objet et renverse un verre peut éprouver des difficultés de perception spatiale? Quelle est ma réaction? J'éloigne cet enfant de la table par manque de compréhension. Je pourrais vous citer de nombreuses autres exemples de notre manque de communication avec les enfants et de compréhension à leur égard provenant tout simplement du fait que nous n'avions pas reçu la formation requise et pas droit à la compréhension nécessaire. Et cette situation s'applique pas uniquement à nous. Nous développons sur le plan moral, certaines attitudes fondamentales que nous conservons pour le reste de notre vie.

Le sénateur Bird: Barbara Chisholm a réellement cerné le problème.

M. Henteleff: Oui c'est exact. Par exemple, un de mes amis, qui est encore jeune, m'a mentionné l'autre jour: «Mes enfants vont à l'école. Les petits Japonais sont dans un coin, les Indiens de l'Inde dans un autre; c'est un véritable microcosme des Nations Unies.» Cependant, l'autre jour, mon fils de deuxième année a émis un commentaire très peu flatteur à

[Text]

ing. Why? There was not one Canadian Indian child in that school. Somewhere along the line, from some parent or other, this child, who was able to get along with every other kind of child of every other colour or creed, was exhibiting a certain kind of anti-behaviour vis-à-vis our native Indian children.

The fact is, much of our behaviour is learned, and therefore if we do not create an environment in which children will begin to recognize that these differences are not such as to encourage us to look down upon others as second-class citizens, if we do not have an environment which prevents children from looking down on others because they are retarded or because they are physically handicapped, if we do not create that kind of education environment amongst our teachers, our daycare people and in our training institutions, which is education in the broadest sense, we will never create the turnabout that is so essential, and that really is one of the basic critical problems.

The Chairman: The broadest sense of living.

Mr. Henteleff: The broadest sense of understanding that you and I have a responsibility for each other, and the only way it can be exercised is through understanding and awareness, through real understanding and real awareness. Some might say that those are very fine, broad generalizations. They are not, because we see specific instances of this lack of understanding which every day, bit by bit, destroys children who need help. If you ask parents such as myself, whose children are old enough now to be on their own and not to need any help, why we are still involved in this field, it is because we saw what happened to our children, and we know that throughout Canada, through this lack of awareness, every single day, bits and pieces of children are destroyed. We cannot tolerate this, because we know the agony that we went through as parents, we know the agony that our children went through, and it is agony of the worst kind.

The Chairman: That is because they are harassed because their condition is not understood by those who harass them, and those who harass them have not been taught to recognize these conditions as something that is just part of life.

Mr. Henteleff: There has to be some basic recognition, more basic than perhaps we recognized before, and this is beginning to be embodied in certain works. For example, the Canadian Council on Children and Youth recently issued three pamphlets prepared by Barbara Chisholm, which are called "Should Children have Rights?" "Should Judges Interview Children?" which relates primarily to custody matters, and "Do Children Need Lawyers?" They are really quite excellent, and I would commend that they form part of your record.

[Traduction]

l'endroit des Amérindiens et des Métis. Pourquoi? Il n'y avait pourtant aucun Amérindien dans cette école. Un de ses parents ou une autre personne avait communiqué à cet enfant, qui s'entendait très bien avec les enfants d'autres races ou d'autres religions, un certain comportement négatif vis-à-vis les enfants amérindiens originaires de notre pays.

La question est que nous acquérons en grande partie notre comportement. Par conséquent, si nous ne créons pas un milieu où l'enfant commencera à reconnaître que ces différences ne doivent pas nous encourager à dénigrer les autres en les considérant comme des citoyens de second ordre, si nous ne créons pas un milieu qui empêchera les enfants de dénigrer les autres parce que ces derniers sont retardés ou infirmes, et si nous n'offrons pas ce genre de milieu à nos professeurs aux responsables de garderies et à nos établissements de formation, bref si nous ne créons pas un tel climat dans le monde de l'éducation dans son sens le plus large, nous ne parviendrons jamais à réaliser ce changement de mentalité qui est si essentiel. C'est réellement là un problème fondamental et important.

Le président: C'est la vie dans son sens le plus large.

M. Henteleff: C'est la compréhension dans son sens le plus large, c'est-à-dire que vous et moi avons des obligations l'un envers l'autre, et la seule façon de s'acquitter de ces obligations, c'est de faire appel à la compréhension et à la conscience, la compréhension réelle et la conscience réelle. Certains pourraient dire que ce sont là des généralisations subtiles. Ce n'est pas le cas, parce que nous sommes témoins de cas précis où le manque de compréhension détruit lentement chaque jour la personnalité des enfants qui ont besoin d'aide. Si vous demandez à des parents qui, comme moi ont des enfants aujourd'hui assez vieux pour voler de leurs propres ailes et se passer de notre aide: «Pourquoi œuvrez-vous encore de ce domaine?» A cette question nous répondons: parce que nous avons vu ce qui est arrivé aux enfants, et nous savons que, dans l'ensemble du Canada, ce manque de conscience détruit chaque jour la personnalité d'innombrables enfants. Nous ne pouvons tolérer cette situation, parce que nous savons quel drame nous avons vécu, nous les parents, et quel drame ont subi nos enfants: Il s'agit d'un des pires drames que l'on puisse imaginer.

Le président: Ils sont tourmentés parce que ceux qui les tourmentent ne comprennent pas leur situation et n'ont pas appris à reconnaître cette situation comme faisant partie intégrante de la vie.

M. Henteleff: Reconnaître ce phénomène constitue là un point de départ fondamental, plus fondamental que jamais auparavant et, c'est heureusement cette attitude que l'on voit aujourd'hui transparaître dans certains travaux. Par exemple, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse a récemment fait paraître trois ouvrages rédigés par Barbara Chisholm. Les titres étaient: «Les enfants devraient-ils avoir des droits?» («Should Children have Rights?») «Les juges devraient-ils s'entretenir avec les enfants?» («Should Judges Interview Children?»), ouvrage qui traite surtout des questions de surveillance, et enfin «Les enfants ont-ils besoin d'avocats?» («Do Children Need Lawyers?»). Ces trois ouvrages sont tout sim-

[Text]

The Chairman: The *Globe and Mail* of April 24 carried an article on witnesses we heard here a week or two earlier. It quoted Nancy Erickson who, as a member of the Ontario Institute for Studies and Education, said:

Unless we teach the next generation to care about all life, there will be nothing left for them to care about.

The other witness, Neal Jotham, said:

We have by and large lost our respect for life—other than perhaps our own in a strictly selfish sense.

Isn't that the problem?

Mr. Henteleff: Yes, put in those broad general terms when you talk about life. But I think we have to say that, it is a matter of respect and concern by people for each other.

The Chairman: It is part of life.

Mr. Henteleff: Yes, it is part of life. What really frightens one is, the moment that we begin to see our economic status threatened we see the beginnings of a reaction which is frightening. For example, suddenly we see a back-to-the-basics movement. Let us understand what it really means. What back-to-the-basics means is that they suggest our children are not getting enough of reading, writing and arithmetic in order to be able to equip themselves adequately to earn a living. What people are really saying to them is, "Look, we have given you all the advantages of life. Enough of this happiness business."

I read in the *Globe and Mail* of yesterday's date an article which spoke of alternative schools, back-to-the-basics. One of the children was quoted as saying, "We are doing reading, writing and arithmetic, and then if we've got time we do some of the junk stuff." When asked, "What do you mean by the junk stuff?" the child replied, "You know, arts, appreciation and crafts." The junk stuff.

When people say "back-to-the-basics" what they are really saying is, "We have given you so much, you had better do something about making sure you earn a living, because you are not going to live off of us. We are not going to let you waste what we have built up. You had better make of yourself something that can function and earn a living in this society." I am not suggesting that is wrong. Obviously, we all have to become functioning and contributing members of society. But this kind of expression is the worst kind of inward-looking self expression, because what they are really saying is this: "We have built up all this and we are not going to let you waste it. You had better become part of the working force the way we think you ought to be, and just forget all this other nonsense, about culture, and art, happiness and all the other things."

[Traduction]

plement excellents, et je recommanderais qu'ils soient annexés à votre procès-verbal.

Le président: Il y avait, dans le *Globe and Mail*, du 24 avril un article sur des témoins qui avaient comparu devant ce Comité une semaine ou deux auparavant. Dans cet article, Nancy Erickson qu'en sa qualité de membre de l'Ontario Institute for Studies and Education, mentionnait:

Si nous n'apprenons pas à la prochaine génération à se préoccuper de toutes les manifestations de la vie, il ne subsistera plus rien dont elle pourra se préoccuper.

L'autre témoin, Neal Jotham, mentionnait:

A tout prendre, nous avons perdu tout respect pour la vie... sauf peut-être pour la nôtre que nous respectons d'une façon strictement égoïste.

N'est-ce pas là le problème?

M. Henteleff: Oui, si vous employez des termes aussi généraux lorsque vous parlez de la vie. Mais je pense que nous devons dire que cela revient à convaincre les gens de se soucier d'autrui et de respecter les autres.

Le président: Cela fait partie intégrante de la vie.

M. Henteleff: Oui c'est exact. Voici en fait ce qui nous effraie: dès que notre situation économique est menacée, nous commençons à noter des réactions qui sont effrayantes. Par exemple, soudainement nous remarquons un certain mouvement de retour aux choses essentielles. Comprenons bien ce que cela signifie réellement. Ce mouvement signifie que nos enfants ne retirent pas des cours de lecture, d'orthographe et d'arithmétique suffisamment de bienfaits pour qu'ils puissent acquérir les connaissances nécessaires pour gagner leur vie. Voici ce que les parents disent à leurs enfants: «Regarde, nous t'avons donné tous les avantages qu'offre la vie. En voilà assez de cette recherche du bonheur.»

Dans le *Globe and Mail* d'hier, j'ai lu un article qui traitait de certaines écoles qui se sont lancées dans ce mouvement. Cet article rapportait les propos d'un enfant: «Nous avons des cours de lecture, d'orthographe et d'arithmétique, et s'il reste du temps, on nous donne des cours inutiles» On demande à l'enfant: «Que veux-tu dire par des cours inutiles.» Celui-ci répondit: «Eh bien des cours d'art, d'esthétique et d'artisanat.» Des cours inutiles

Par «retour aux choses essentielles», tous ces gens veulent dire en fait: «Nous vous avons offert tellement de possibilités, vous faites mieux de vous assurer que vous pouvez gagner votre vie, parce que vous ne vivrez pas à nos crochets. Nous n'allons pas vous laisser détruire ce que nous avons construit. Vous faites mieux de devenir quelqu'un qui pourra fonctionner dans la vie et se tailler une place dans cette société.» Je ne dis pas que cette argumentation est fausse. Évidemment, nous devons tous apprendre à fonctionner et à devenir des membres à part entière de la société. Cependant, vous vez là le genre d'argumentation la plus égoïste, parce que ceux qui s'expriment ainsi, veulent dire en fait: «Nous avons construit tout ce que vous voyez et nous n'allons pas vous laisser le détruire. Vous faites mieux de joindre les rangs des travailleurs de la façon dont nous vous le dicterons; vous faites mieux d'oublier toutes ces

[Text]

What I am really saying is that we are talking about a very fragile balance, and it takes very little to move it from the constructive to the destructive. If we don't do all that is necessary to create and maintain the kind of ethical attitude where we will have enough people realize that the only way we can help ourselves is by helping other people, then, quite frankly, God help us.

Senator Cottreau: Mr. Chairman, before asking my questions, I should mention that in the excellent presentation we had this morning mention was made of Schedules A, B, C and D. They were not read into the record. Therefore, I move that these schedule be appended to our proceedings.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Cottreau: I have heard several recommendations stating that the parents should be closely involved with the educational system. I think mention was made that the separation of the child from the parent is a cause of so problems.

I am wondering whether the witness could tell me what he thinks of the present nature of our schools. I am thinking primarily of the rural areas where, perhaps as a result of hidden government, large schools have been built to replace the small red schoolhouses. The pupils attending these schools are transported by bus over a distance of, let us say, 20 miles. It seems to me that that is not very conducive to a proper relationship between the teachers and the parents. Should we go back to the little red schoolhouse era?

Mr. Henteleff: That is a very important comment, because the consequences of the centralized school districts in rural areas have been, to say the least, practically genocidal, in effect. If anything caused the attrition of the small town in Canada, leaving aside what has happened technologically, it has been the destruction of the local school.

The school is a very vital and important part of the social fabric of the community. Because of these closings, a large part of the social fabric has been torn away. Children must rise early to attend school and come home very late in the evening. The opportunity for the use of the school as a social centre, as well as the opportunity for parents to have the kind of communication with the teachers that they used to have, has forever been lost.

Those who thought that with these great, new schools with new gymnasiums the children would be better taught, I am afraid to say, were sadly mistaken.

A survey conducted in Manitoba—and I am sure the results apply elsewhere—indicates that the graduation rate among boys from a rural high school is at least 200 to 300 per cent less than the urban high school rate. So, the chances of a boy living in a rural area achieving the kind of position in our community that is available to the urban boy is at least three or four times less.

[Traduction]

idées insensées au sujet de la culture, des arts, du bonheur, etc.»

Voici ce que j'en pense: Il s'agit d'un équilibre très précaire qu'il est très facile de rompre pour tomber du côté négatif. Si nous ne faisons pas tout ce qui est nécessaire pour créer et maintenir une attitude morale grâce à laquelle un nombre suffisant de personnes réaliseront que la seule façon de nous aider, c'est d'aider les autres, il ne nous reste plus qu'à nous en remettre à Dieu.

Le sénateur Cottreau: Monsieur le président, avant de poser des questions, je devrais mentionner qu'au cours de l'excellente déclaration de ce matin, les annexes, A, B, C et D ont été citées. Ces annexes n'étaient pas inscrites au procès-verbal. Par conséquent je propose qu'elles soient jointes aux procès-verbal et témoignages.

Le président: Cette proposition est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le sénateur Cottreau: J'ai entendu plusieurs recommandations selon lesquelles les parents devraient participer activement au processus d'éducation. Je pense qu'il a été mentionné que le fait que l'enfant soit séparé des parents est à l'origine de certains problèmes.

Je me demande si le témoin pourrait nous dire ce qu'il pense des écoles actuelles, et je parle de celles des régions rurales où peut-être en raison de mesures dissimulées du gouvernement, de grandes écoles ont été construites afin de remplacer les petites écoles d'antan. Les élèves qui fréquentent ces écoles doivent prendre l'autobus pour parcourir environ 20 milles. Il me semble que cette situation ne contribue guère à établir des liens appropriés entre les enseignants et les parents. Devrait-on revenir à l'époque des petites écoles d'antan?

M. Henteleff: Cette observation est très importante, parce que, dans les régions rurales, la centralisation des écoles a entraîné effectivement des conséquences absolument désastreuses. Abstraction faite de l'évolution technologique, ce qui contribue le plus au dépeuplement des petites villes au Canada, c'est la fermeture des écoles locales.

L'école est la pierre angulaire de la structure sociale de la collectivité. Ces fermetures ont détruit cette pierre angulaire dans une certaine mesure. L'enfant doit se lever tôt afin de se rendre à l'école et rentrer à la maison très tard le soir. Maintenant, il ne saurait être question d'utiliser l'école comme centre communautaire et social et les possibilités d'établir entre les parents et les professeurs le genre de communication auquel nous étions habitués sont disparues à jamais.

Je regrette de devoir le dire, mais, à mon avis, on s'est parfaitement trompé en pensant que ces nouvelles et grandes écoles munies de gymnases permettraient de mieux former nos enfants.

Une enquête qui a été effectuée au Manitoba, et dont les résultats, j'en suis sûr, peuvent s'appliquer ailleurs, indique que le taux de réussite scolaire chez les garçons des écoles secondaires rurales est au moins de 200 à 300 p. 100 inférieur à celui des garçons des écoles secondaires urbaines. Par conséquent, en ce qui concerne un garçon d'un milieu rural, ses chances d'obtenir au sein de notre collectivité la place que peut

[Text]

In terms of obtaining specialized help in the rural area, it is an absolute desert. Recently in Winnipeg we established a learning centre in association with the Lions Clubs. They recently increased their contribution from \$50,000 a year to \$100,000. We established one of these early diagnostic centres we talked about, because no one else was doing it. People even come from small towns in western Ontario to receive services from this institution in Manitoba because they cannot get them elsewhere.

This question of what has happened in the rural area is absolutely devastating. There is a desert there, and if you think the urban area is bad, just look at the rural area.

The only opportunities teachers have for in-service in this field is when they attend the annual conference held by the Manitoba Association For Children With Learning Disabilities (MACLC). As I said, this is their only chance to receive in-service. It is recognized as such, and it is their only opportunity to obtain the expertise required to deal with these children. For 10 years or more they have been urging the establishment of a centre for children with emotional disorders in Manitoba, yet we still do not have it. The situation is true elsewhere.

There is a way, not of turning the clock back but of providing these children and these parents with the type of help they need, regardless of the handicap. This can only be done by establishing these regional diagnostic and prescriptive centres. The fact is that there are a lot of good people, of good will, who desperately want to help. There are teachers who have come to know when they are confronted by a child with a learning difficulty, but that is where it stops. They have no help after that as to what to do for them. They come to us, parents, teachers, nurses, desperate for help, and this help is not available to them.

Some until argue that this is a matter of provincial concern, but we are talking about the health of our citizens in its broadest dimension. This is a matter of national concern; it has to be expressed nationally, as to how you can do this when the federal government is continually eroding its responsibilities to the individual, as evidenced by its action on block funding. Some of the answers lie in the recommendation I made earlier. There are other ways, I am sure, but only if a sufficient number of people in the right places display the necessary courage. But in the meantime. God help you if you live in a small town and you have a child with difficulties.

[Traduction]

obtenir un jeune citoyen sont à tout le moins trois ou quatre fois moindre.

En ce qui concerne l'aide spécialisée dans les zones rurales, c'est le calme plat. De concert avec le Lions club, nous avons récemment créé à Winnipeg un centre d'apprentissage. Cette dernière association a récemment porté sa contribution annuelle de \$50,000 à \$100,000. Nous avons mis sur pied un des ces centres de dépistage précoce, personne ne s'en était chargé. Certains résidents des petites villes de l'ouest de l'Ontario viennent même chercher les services offerts par cet établissement du Manitoba parce qu'ils ne peuvent pas les obtenir ailleurs.

Absolument rien ne se passe dans les zones rurales et c'est catastrophique. C'est le néant sur ce plan, et si vous croyez que la situation est désastreuse dans les villes, vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en campagne.

En matière de formation en cours d'emploi, la seule possibilité qui s'offre aux enseignants est d'assister aux conférences annuelles parrainées par la Manitoba Association for Children with Learning Disabilities (MACLD). Comme je l'ai mentionné, c'est leur seule occasion de recevoir une formation quelconque en cours d'emploi. C'est une situation de fait qui est acceptée comme telle: c'est le seul moyen qu'ils ont d'obtenir les connaissances nécessaires pour s'occuper de ces enfants. Depuis plus de dix ans, les professeurs exigent la création d'un centre au Manitoba pour les enfants atteints de troubles affectifs, pourtant ce centre n'existe pas encore. La situation vaut également pour d'autres provinces.

Il existe un moyen, non pas d'effacer toutes les erreurs, mais d'offrir à ces enfants et à ces parents le genre d'aide dont ils ont besoin, peu importe leur situation désavantageuse. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en créant des centres régionaux de dépistage et de prescription. La simple vérité est qu'il y a un grand nombre de personnes bien intentionnées qui souhaitent désespérément venir en aide à leur prochain. Il y a des enseignants qui savent maintenant reconnaître qu'ils sont en présence d'un enfant ayant des troubles d'apprentissage, mais cela ne va pas plus loin. Ils ne reçoivent aucune aide par la suite pour ce qui est des mesures à prendre dans le cas de ces enfants. Ils se présentent à nous, parents, enseignants, infirmières, demandant désespérément une aide, qui n'est pas disponible.

Certains soutiendront que c'est une question de juridiction provinciale, mais elle porte sur la santé de nos citoyens dans son sens le plus large. C'est une question d'intérêt national; il faut donc se demander sur le plan national comment ces objectifs peuvent être atteints quand le gouvernement fédéral réduit continuellement ses responsabilités pour les confier au citoyen, comme c'est le cas avec la formule globale de financement. Une partie des réponses se trouve dans les recommandations que j'ai proposées plus tôt. Il existe d'autres solutions, j'en suis sûr, mais nous ne réussirons que si un nombre suffisant de personnes occupant des postes de commandes démontrent le courage nécessaire. Entre temps vous devez vous en remettre à Dieu si vous vivez dans une petite localité et si votre enfant éprouve des difficultés. Alors que Dieu vous

[Text]

Senator Norrie: Have you ever spoken with Monique Bégin?

Mr. Henteleff: Not directly.

The Chairman: You said that your only hope is this subcommittee.

Mr. Henteleff: That is right. I see nothing else at the federal level at the present time.

The Chairman: This is what I want to put before you. If we are going to do something with this report, and not have just another report lying on a shelf gathering dust, how do we, this subcommittee of the Senate, go about building a structure which will be enduring?

Mr. Henteleff: Go on strike.

The Chairman: We can't do that.

Mr. Henteleff: Oh yes you can. You can walk out and say, "We are simply not going to tolerate this any longer. This is one of the most important problems that Canada must face and now is the time."

The Chairman: We are very small in number.

Mr. Henteleff: If you did something as startling as that, people would wake up. What the Senate of Canada ought to do is go on strike. I am not being facetious. What I am really saying is that you have to do something startling.

The Chairman: How do we do something startling? We have to give the people of Canada a shock. How do we do it?

Mr. Henteleff: Another way of striking is by simply saying, when legislation comes before you, that "There are matters of greater priority, and this is one of them. If you do not do anything with that, we will not deal with the others."

The Chairman: I don't think you understand the Senate.

Mr. Henteleff: I understand it.

Senator Norrie: He might want to abolish it. We had better be careful!

Senator Bird: I believe Lloyd George advised the suffragettes that if they really and truly wanted the vote they should burn the hay ricks, or maybe it was the farmers who wanted something. I don't think we can do that. I think this is outside our jurisdiction.

The Chairman: This is a very important question. At some point we will be submitting a report, and we know what happens to reports. How do we go about gathering the strength we need from here and there in order that this will be a worthwhile endeavour? Where do we go? Do we go to the provincial departments of education, the Department of Justice, the Department of National Health and Welfare—where?

[Traduction]

vienn en aide si vous habitez à Pilot Mound, au Manitoba, ou dans toute autre petite localité.

Le sénateur Norrie: Avez-vous déjà parlé de ce problème à Monique Bégin?

M. Henteleff: Non, nous ne l'avons pas rencontrée personnellement.

Le président: Vous avez dit que votre seul espoir réside dans l'intervention du Sous-comité

M. Henteleff: C'est juste. Actuellement, je ne vois rien d'autre au niveau fédéral.

Le président: C'est ce que je veux vous expliquer; si nous voulons faire quelque chose au sujet de ce rapport, et non le laisser sur les tablettes, comment pouvons-nous, à titre de Sous-comité sénatorial, bâtir une structure durable?

M. Henteleff: En faisant la grève.

Le président: Nous ne pouvons faire cela.

M. Henteleff: Oh oui, vous le pouvez. Vous pouvez déclarer ne plus pouvoir tolérer cette situation plus longtemps, qu'elle constitue un des problèmes les plus graves auxquels le Canada ait à faire face et qu'il est temps d'agir.

Le président: Nous sommes très peu nombreux.

M. Henteleff: Si vous faisiez quelque chose d'aussi radical, les intéressés sortiraient de leur torpeur. Le Sénat du Canada doit déclencher une grève. Je ne plaisante pas. Je veux réellement dire que vous devez tout faire pour attirer l'attention.

Le président: Comment pouvons-nous atteindre ce but?

M. Henteleff: Une autre façon de faire la grève est de dire simplement, lorsque les mesures législatives vous sont présentées: «Il y a des priorités plus importantes. Si vous ne voulez pas l'aborder, nous n'étudierons pas les autres.»

Le président: Je ne crois pas que vous ayez bien saisi les fonctions du Sénat.

M. Henteleff: Je les comprends très bien.

Le sénateur Norrie: Il désire peut-être le supprimer. La prudence serait peut-être de rigueur.

Le sénateur Bird: Je crois que Lloyd George avait avisé les suffragettes que si elles voulaient vraiment obtenir le droit de vote, elles devraient brûler les meules de foin; ce sont peut-être les agriculteurs qui voulaient quelque chose. Je ne crois pas que nous puissions faire cela. Je ne crois pas que ce soit de notre compétence.

Le président: C'est une question très importante. Nous préparerons un rapport à un moment donné, mais nous savons ce qui se produit avec les rapports. Comment réunir ici et là les forces nécessaires pour assurer avec les rapports. Comment réunir ici et là les forces nécessaires pour assurer le succès de cette entreprise? Où nous adresser? Devons-nous consulter les ministères provinciaux de l'Éducation, celui de la Justice, ou de la Santé nationale et du Bien-être social—où devons-nous nous adresser?

[Text]

Mr. Henteleff: I have given you my view as to why the Department of Justice must be involved; as to why the Department of National Health and Welfare must be involved; as to why there must be sources of information established for parents and others, which means providing them with the opportunity to intellectualize themselves.

The Chairman: Who is going to do that?

Mr. Henteleff: One way would be to get yourselves new partners. You should begin to involve directly in joint committees, if you will, universities, government departments, and so forth. What we do not need is more talking. Your first priority should be to obtain sufficient funds to bring together these various sectors with a view to determining how it is going to be done.

There is not a week that goes by when there is not some kind of conference somewhere about what is facing us in Canada. But there is very little in the way of concrete results from such conferences. We spend a great deal of time talking and very little time actually doing. It is no wonder that more and more parents are leaving the system. You have groups talking about abolishing the Senate, and before long they will be talking about abolishing Parliament. They are now talking—and let me not minimize this—about moving away from the existing educational system, and in fact are doing so in large numbers. They will soon begin moving away from the existing health care system in large numbers. You find a balkanization process occurring, just as we do in the larger sense vis-à-vis the political situation we have in Canada today. One can begin to see the balkanization of parents throughout Canada. It cannot help but be a destructive process.

Senator Norrie: What kinds of activities go on in the centres you are talking about?

Mr. Henteleff: The MACLD-Lions hearing centre represents a unique combination of the very kind I spoke to you about. We approached the Lions Club and asked them to provide us with a grant for the purpose of providing the intensive kind of diagnosis immediately followed by prescription as to what to do for children who it was thought had learning disabilities but were not being appropriately attended to by the school system. It would, at the same time, involve the parents by providing them with programs as to what they should do at home, as well as to the school teacher by means of a follow-up prescription in the school. We approached Winnipeg School Division No. 1 and asked, not for money but for teachers. We then went to the Lions Club for the necessary funds. Then we went to the University of Manitoba and to the provincial Department of Education and asked that they become part of our committee of board of management. So, we involved the university, the government, the community and the school system.

[Traduction]

M. Henteleff: Je vous ai expliqué pourquoi, à mon avis, le ministère de la Justice doit être consulté, de même que celui de la Santé nationale et du Bien-être social; ainsi que les raisons pour lesquelles on doit créer des sources de renseignements pour les parents et les autres, c'est-à-dire leur donner les moyens de se conscientiser.

Le président: Qui va le faire?

M. Henteleff: Une façon de le faire serait d'avoir de nouveaux partenaires. Vous pourriez commencer par participer directement aux travaux de comités mixtes composés, par exemple, de représentants des universités et des ministères gouvernementaux, etc. Mais nous n'avons pas besoin de parler davantage. La première priorité devrait être d'obtenir des fonds suffisants pour réunir ces divers secteurs en vue de déterminer de quelle façon cela pourrait être fait.

Il ne se passe pas une semaine sans que toutes sortes de conférences aient lieu quelque part au sujet des problèmes auxquels nous faisons face au Canada, mais ces conférences donnent très peu de résultats concrets. Nous passons énormément de temps à parler, mais très peu à agir. C'est pourquoi de plus en plus de parents abandonnent le système. Il y a des groupes qui parlent de supprimer le Sénat, et avant longtemps ils demanderont de supprimer le Parlement. Ils parlent actuellement—et cela est important—de s'éloigner du système d'éducation actuel, et en fait, ils le font en grand nombre. Ils vont bientôt commencer à se retirer en grand nombre du système actuel de soins médicaux. Vous allez assister à une balkanisation, tout comme cela se fait, sur une plus grande échelle, en ce qui concerne la situation politique actuelle au Canada. On peut déjà sentir ce mouvement auprès des parents du Canada tout entier. Ce ne peut être qu'un processus destructif.

Le sénateur Norrie: Quelles sortes d'activités ont lieu dans les centres dont vous parlez?

M. Henteleff: Le centre MACLD-Lions représente une combinaison unique de ce dont je vous ai parlé. Nous avons communiqué avec le Club Lions et avons demandé à ses responsables de nous accorder un octroi afin que nous puissions travailler de façon intensive à rendre un diagnostic et à déterminer immédiatement ce qu'il faut faire en ce qui concerne les enfants qui, à notre avis, ont des troubles d'apprentissage et qui ne sont pas traités convenablement par le système scolaire. On assurerait en même temps la participation des parents dans la poursuite des activités scolaires, en leur fournissant des programmes sur ce qu'ils doivent faire à la maison, comme le fait l'enseignant à l'école. Nous avons communiqué avec les dirigeants de la division n° 1 de Winnipeg et leur avons demandé, non de l'argent, mais des enseignants. Nous sommes alors retournés au Club Lions pour obtenir les fonds nécessaires. Puis, nous nous sommes adressés à l'Université du Manitoba à Winnipeg et au ministère provincial de l'Éducation et leur avons demandé de siéger à notre comité de gestion. Nous avons donc. Nous avons donc obtenu la participation de l'université, du gouvernement, de la collectivité et du système scolaire.

[Text]

The arrangement with the school system was that we would accommodate a certain percentile of their referrals in return for the board providing us with teachers. By so doing, we established a rapport with the school system. We then had the government and the university provide us with an ongoing system of evaluation, and that report has just been received.

The excellent gains which were made by these children who were stagnating in the school system would shatter you. In terms of improvement self concept, the results were incredible; in terms of long-term maintenance of these improvements, excellent. So, we accomplished in one fell swoop all the kinds of relationships that people said could never happen. We got the school system, university, government, community and parents all involved in a joint venture.

Senator Bird: Can you provide us with a copy of that report?

Mr. Henteleff: I would be delighted to. I really should have included it as an appendix to my brief. It is a remarkable example of what can be done when people of good will get together—governments, universities, school systems and volunteer groups, such as the Lions Club.

Let me tell you what has happened. The Lions Club was giving us up to \$50,000 a year for the last three years. This year it has been increased to \$100,000. These funds are raised by them through a telethon. We are now in negotiation with the school system for space in one of its schools to double our capacity.

Senator Norrie: Is this for the whole province?

Mr. Henteleff: This is just one centre. Because the Lions Club is a province-wide group, we must provide services to children outside of Winnipeg. We now have a waiting list taking us up to next November—and that is after doubling our capacity. We want to double the amount of time from five weeks to 10 weeks. We receive cries for help which we cannot fulfill.

Senator Norrie: Could we do this on a nationwide basis?

Mr. Henteleff: This kind of thing must happen within the school system. The city of Minneapolis has 10 such centres established within its school system.

Senator Norrie: But the Senate itself could not implement such a program. We would have to get organizations to do it within their own spheres.

Senator Bird: We would have to recommend that other municipalities follow this pattern.

Mr. Henteleff: Absolutely. The Senate can provide ready encouragement for such a program.

[Traduction]

L'entente que nous avons conclue avec les responsables du système scolaire consiste à prendre en charge un certain pourcentage des enfants qui leur sont confiés et en retour, la commission nous fournit des enseignants. Nous avons ainsi établi des rapports avec le système scolaire. Puis nous avons demandé au gouvernement et à l'université de nous fournir un système permanent d'évaluation et nous venons de recevoir un rapport à ce sujet.

Les avantages remarquables dont ont profité ces enfants qui étaient dans un état de stagnation dans le système scolaire vous étonneraient. En ce qui concerne les progrès personnels, les résultats ont été incroyables, de même qu'en ce qui concerne ces progrès à long terme. Nous avons donc réussi à établir d'un seul coup divers rapports que l'on croyait impossibles. Nous avons réussi à créer des liens avec le système scolaire, les secteurs universitaire, gouvernemental et son commentaire et les parents et tous participent au projet communautaire.

Le sénateur Bird: Pourriez-vous nous obtenir un exemplaire de ce rapport?

M. Henteleff: Je serai heureux de le faire. J'aurais dû l'inclure en annexe à mon mémoire. C'est un exemple remarquable de ce qui peut être accompli lorsque des gens de bonne volonté collaborent—les gouvernements, les universités, les systèmes scolaires et les groupes bénévoles, comme le Club Lions.

Permettez-moi de vous décrire la situation. Au cours des trois dernières années, le Club Lions a donné \$50,000 par année. Cette année, cette somme a été portée à \$100,000. Le Club a recueilli ces fonds au moyen d'un téléthon. A l'heure actuelle ont lieu des négociations avec des conseils scolaires pour qu'ils nous prêtent des locaux dans une de leurs écoles et pour que nous doublions nos moyens.

Le sénateur Norrie: Pour toute la province?

M. Henteleff: Il ne s'agit que d'un centre. Comme les activités du Club s'étendent à toute la province, nous devons fournir des services aux enfants qui habitent loin de Winnipeg. Nous avons une liste d'attente qui nous amène jusqu'en novembre prochain—ce après avoir doublé nos effectifs. Nous voulons également doubler le temps dont nous disposons et le porter à dix semaines. De partout nous recevons des demandes d'aide auxquelles nous ne pouvons satisfaire.

Le sénateur Norrie: Cette opération pourrait-elle se faire à l'échelle nationale?

M. Henteleff: Ce genre de choses devrait être intégrée au système scolaire. La ville de Minneapolis dispose de dix centres qui ont été intégrés au système scolaire.

Le sénateur Norrie: Mais le Sénat ne pourrait pas mettre en œuvre un tel programme. Il nous faudrait obtenir l'appui d'organisations qui s'en changeraient dans le cadre de leurs propres activités.

Le sénateur Bird: Il faudrait que nous recommandions à d'autres municipalités de suivre cet exemple.

M. Henteleff: Absolument. Le sénat pourrait promouvoir un tel programme.

[Text]

Senator Bird: We can recommend it. This is something that should be well publicized. I am sure most municipalities do not even know it exists. I had never heard of it before today.

Mr. Henteleff: It is, as far as I know, the only one in Canada structured in this way. You do have, by the way, in Toronto probably one of the best diagnostic and prescriptive centres in Canada, the Toronto Learning Centre. That institution is headed by two people who moved out of the regular system, realizing this kind of thing had to be done, but it could not be done within the system. It is a private institution.

Senator Bird: What you are talking about is all private rather than governmental, isn't it? It has government support, but is private.

Mr. Henteleff: It has no provincial government support at all. It only has provincial government support in that the Department of Education has one of its members on our board. The money comes from the Lions and the Junior League. The Junior League, by the way, became very involved in two ways: they gave several thousands of dollars towards the purchase of equipment, which we very badly needed; but even more important, they provided volunteers to work with the children, with the parents and with the teacher in the school. We trained these volunteers and used them for follow-up with the teachers and the parents. You should see the comments in this report as to the incredibly important role these volunteers play. So, we put into practice all the things that everyone said could not be done. Just look at the use we made of people.

Senator Bird: I was education chairman for the Winnipeg Junior League for about five years during the war, so I have some knowledge of what they can do.

Senator Norrie: Would this come within our terms of reference? As you know, this study concerns preschool children, and we have to remain within our terms of reference. This would be applicable to preschoolers, would it?

Mr. Henteleff: Very much so, yes. One of our problems—and this is one which, morally, we have a great problem coming to grips with—is that most of the parents who belong to CACLD are those who have children of the 10- to 15-year-old age bracket. These are the children the system has failed. Yet since we realized that early intervention was critical, the aim and objective of our centre, was to get to the children in kindergarten to grade 3. But the pressures on us to meet the needs of the 12-, 13- and 14-year olds is incredible. We have 20- and 25-year olds coming to us for help. As a result, we have had to take the decision to limit our help to the older children. We have had to take the position that for the sake of

[Traduction]

Le sénateur Bird: Nous pouvons le recommander. C'est quelque chose qui gagnerait à être très connu. Je suis certain que la plupart des municipalités méconnaissent son existence. Moi-même, je n'en avais jamais entendu parler avant.

M. Henteleff: Je crois que c'est le seul centre structuré de cette façon au Canada. Soit dit en passant, on trouve à Toronto, The Toronto Learning Centre, un des meilleurs centres de diagnostic et de médecine préventive. Cette institution est dirigée par deux personnes qui sont sorties du système habituel, car elles se sont rendu compte des choses qu'il fallait faire et ont constaté qu'on ne pouvait y parvenir à l'intérieur du système. Il s'agit bien entendu d'une institution privée.

Le sénateur Bird: Les institutions dont vous avez parlé appartiennent au secteur privé plutôt qu'au secteur public n'est-ce pas? Ces centres reçoivent des subventions du gouvernement mais relèvent du secteur privé.

M. Henteleff: Ce centre ne reçoit aucune subvention du gouvernement provincial. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il a l'appui du gouvernement provincial dans la mesure où le ministère de l'Éducation a délégué un de ses membres à notre Conseil d'administration. Les fonds viennent des Club Lions et de la Junior League. La Junior League, soit dit en passant, joue un double rôle très important: ses responsables ont en effet accordé plusieurs milliers de dollars pour l'achat de matériel qui faisait gravement défaut, et ce qui est plus important encore ils envoient des volontaires qui travaillent dans les écoles avec les enfants, les parents et les enseignants. Nous formons ces volontaires et nous leur confions les responsabilités du contrôle auprès des enseignants et des parents. Il faudrait que vous lisiez les commentaires élogieux qui se trouvent dans le rapport en ce qui concerne l'importance des volontaires! Ainsi, nous mettons en pratique ce que pratiquement tout le monde croyait impossible. Regardez de quelle façon nous avons mis à profit la bonne volonté de tous les intéressés.

Le sénateur Bird: J'ai été président du comité de l'éducation de la Junior League de Winnipeg pendant les cinq années de la Seconde guerre mondiale, en conséquence je suis bien placé pour savoir ce qu'ils peuvent faire.

Le sénateur Norrie: Est-ce que cela fait partie de notre mandat? Comme vous le savez, cette étude porte sur les enfants d'âge préscolaire et il faut que nous nous en tenions à notre mandat. Ce programme pourrait s'appliquer aux enfants avant l'âge scolaire n'est-ce pas?

M. Henteleff: Très certainement. Un des problèmes auquel nous devons faire face—et l'un pour lesquels moralement il nous est difficile de trouver une solution—est que la plupart des parents qui font partie de la CACLD ont des enfants qui sont dans les groupe d'âge de 10 à 15 ans. Ce sont là des enfants qui n'ont pas pu profiter du système. Toutefois, comme nous nous sommes rendu compte qu'il fallait absolument intervenir tôt, le but et l'objectif de notre centre, en conséquence, étaient de travailler avec les enfants de la prématernelle jusqu'en troisième année. Mais les pressions qui ont été exercées sur nous pour satisfaire aux besoins des enfants de 12, 13 et 14 ans ont été incroyables. Nous avons même eu des

[Text]

the long term we must show, by way of example, that when you reach these children early enough they can be helped. But can you imagine the moral decision that we as parents have had to make? It is dreadful.

Senator Bird: I think that is a most interesting idea. I think you have given us a shot in the arm today.

The Chairman: But the big problem we have to face is the boy of six with a psychological trauma who becomes a psychopathic killer at the age of 26. That is the boy we are following. How do we combat violence in our society? How do we teach a boy not to commit violence against a little fellow? How do we control the bully who eventually goes on and probably becomes a psychopathic personality?

Mr. Henteleff: There is no doubt, as has been indicated in the evidence before you, that there are those few with brain injury or who suffer physical trauma who would have this problem. But we have to be concerned about the great majority besides them. Leaving aside the very few who have that kind of trauma—which can be helped, by the way, with appropriate guidance and so forth—how do we help the vast number of other children who through conditions beyond their own control develop these tendencies? Well, the answer is simple and at the same time complex. You have to create a condition and an environment, through all the means I have described, to reduce the chances of that happening. There are all these things that people have talked to you about, such as the understanding and awareness of early childhood development by those who become part of that child's environment, not just the doctor, not just the neo-natalist, not just the pre-natalist, but by the parents. This must be taught before they become parents, while they are still children and all through school. Only in that way, through teaching the parents and through teaching all the professionals who come in contact with them in that whole area of early childhood development will you get results. But we have to understand that they are only part of the scheme of things, and we must try to prevent the horrible tendency which has already developed, where everybody tries to become the instant expert giving us instant single solutions. There is no instant or single solution. There is no single expert who has all the answers.

Senator Bird: We have had a number of recommendations resulting from the fact that there is very little co-ordination of information and research going on in Canada. People in one part of the country do not know what is going on in another part. It has been suggested that it might be a good idea to set

[Traduction]

personnes de 20 à 25 ans qui se sont adressées à nous pour trouver de l'aide. En conséquence, nous avons dû prendre la décision de limiter notre aide accordée aux enfants plus âgés. Il nous a fallu adopter comme position qu'à long terme nous devions montrer à l'aide d'exemples que lorsqu'on prend ces enfants en main suffisamment tôt on peut les aider. Vous devez bien vous imaginer la décision morale difficile que nous en tant que parents avons dû prendre. C'est terrible.

Le sénateur Bird: Je crois que c'est une idée des plus intéressantes. Je crois que vous nous avez donné du courage aujourd'hui.

Le président: Cependant, le gros problème auquel nous devons faire face est celui de l'enfant âgé de 6 ans en proie à un traumatisme psychologique et qui à l'âge de 26 ans deviendra un tueur psychopathe. C'est à cet enfant là que nous nous intéressons. Comment pouvons-nous combattre la violence dans notre société? Comment pouvons-nous apprendre à un enfant à éviter d'être violent avec des petits camarades? Comment pouvons-nous contrôler l'enfant qui cherche toujours à s'imposer par la force et qui finalement deviendra probablement un psychopathe.

M. Henteleff: Il ne fait aucun doute, comme on l'a indiqué au cours des témoignages, que les quelques enfants qui ont souffert de lésions au cerveau ou de traumatisme physique doivent faire face à ce problème mais quant à nous il nous faut aussi nous pencher sur la majorité des cas. Mais laissons de côté les individus qui souffrent de ce type de traumatismes et que, soit dit en passant, on peut aider par une orientation judicieuse etc. Comment donc pouvons-nous aider les très nombreux enfants qui développent des tendances semblables en raison des conditions dans lesquelles ils vivent et sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Et bien la réponse est à la fois simple et complexe. Il faut créer, par le biais de tous les moyens que j'ai décrits, des conditions et un milieu aptes à diminuer les risques d'une telle éventualité. Il y a toutes les choses dont ont parlé certaines personnes comme le fait de comprendre et d'avoir conscience du développement qui se déroule au cours de la prime enfance; ces faits doivent intéresser tous ceux qui gravitent autour de l'enfant non pas seulement les médecins, les néotalistes et les prénatalistes, mais aussi par les parents. Il faut que chacun soit informé avant de devenir parent; il faut enseigner ces choses aux enfants, à l'école. C'est de cette façon, en enseignant aux parents et en mettant au courant tous les professionnels qui sont en contact avec eux dans le domaine du développement de la jeune enfance que l'on obtiendra des résultats. Mais il faut aussi comprendre que ces intermédiaires ne constituent qu'une fraction d'un ensemble beaucoup plus vaste et nous devons essayer de détruire cette tendance horrible pourtant déjà bien ancrée, où chacun s'improvise spécialiste et offre des solutions uniques et instantanées, car celles-ci n'existent pas. En effet, aucun spécialiste ne dispose de toutes les réponses.

Le sénateur Bird: On nous a fait de nombreuses recommandations par suite du fait qu'il n'y a que peu de coordination entre les renseignements et la recherche effectuée au Canada. Ainsi, les personnes qui travaillent dans une partie du Canada ne sont pas mises au courant du travail qui est fait ailleurs. On

[Text]

up a central co-ordinating agency which could be a centre of information about the research that is going on and at the same time striving to avoid overlapping. Do you think that would be of value?

Mr. Henteleff: Absolutely. We found when we brought together experts from across Canada for the first time, as you know, at the first annual conference of the CACLD that it became, all of a sudden, an information exchange centre for all the professionals who came. Some of them did not even know that the others existed or what they were doing. What they also found out was that there was a tremendous duplication of effort, even with the limited resources available. So I think that the establishment of a centre to invite all this research and to categorize it, and to which people can come when they want to know what is going on, would be a very important first step.

Senator Bird: Should this be under governmental jurisdiction, or should it perhaps be government funded, or should it be a private organization?

Mr. Henteleff: It should be government funded with federal government involvement but with involvement from the different agencies who ought to be represented. In that way it would be monitored not just by government but by all these different agencies as well. The government has to give a continuing example of how it is going to involve others, and it can only do so by involving them in a meaningful way and in the fashion that we have just discussed.

The Chairman: But let us go back to education, in the first place. A child starts to school with his little book under his arm—and it does not make any difference whether he is going to the big school in the city or the little red schoolhouse in the country—he starts out to school and he is going to learn the three Rs and a little history and geography, a little grammar and so on. The purpose of that is that he has to grow up and make a living. Vocational education came along to help him in that, but it seems to me there has been no word in our educational system to teach the child how to grow up with other children and the other things in his environment. So, unless we start with some sort of system at the kindergarden level, or even before that in nursery school, to prepare a child of a year-and-a-half or two years and up to five years to live with other children, then we are not going to control criminals or the growth of criminal behaviour.

Mr. Henteleff: Let me give you an horrendous example of how we develop an inappropriate ethic even amongst those who one would think ought not to have it. In Winnipeg there is a school for the deaf. Recently in Canada there has been the growth, through the work of the Vanier Institute and others, of the idea of taking young retarded adults and taking them out of institutions, placing them in the community, and in their own small group homes. There has been evidence of the most incredible progress, with the result that retarded people who it was thought could never function, once they have been given the opportunity to do so, have learned to function. But this school for the deaf of which I speak, strongly opposed the

[Traduction]

a proposé d'établir un organisme de coordination central qui pourrait se présenter sous la forme d'un centre de renseignement sur la recherche qui s'efforcerait entre autres d'éviter tout chevauchement. A votre avis, s'agit-il d'une initiative louable?

M. Henteleff: Certainement. Lorsque nous avons regroupé des spécialistes de toutes les régions du Canada pour la première fois, lors de la première conférence annuelle de la CACLD, comme vous le savez, très rapidement il s'est formé un centre d'échange de renseignements, pour tous les professionnels qui y ont participé. Certains n'avaient jamais eu vent de l'existence des autres, pas plus que de leurs activités. Ils ont également découvert que très souvent leurs efforts se chevauchaient; pourtant les ressources dont ils disposent sont très limitées. Ainsi, à mon avis, il serait très valable de créer un centre qui pourrait regrouper et classer tout ce qui se fait dans le domaine de la recherche et auquel tout chercheur pourrait s'adresser pour se renseigner.

Le sénateur Bird: Ce centre relèverait-il du gouvernement, serait-il financé par le gouvernement ou s'agirait-il d'un organisme privé?

M. Henteleff: Il serait financé par le gouvernement; le gouvernement fédéral s'en occuperait avec la collaboration de différents organismes qui doivent être représentés. C'est pourquoi ils doivent être contrôlés non seulement par le gouvernement mais par tous ces différents organismes. Le gouvernement doit démontrer comment il va faire participer les autres et il ne peut le faire qu'en éveillant leur intérêt et de la façon dont nous venons de parler.

Le président: Mais revenons d'abord à l'éducation. Un enfant commence à aller à l'école avec son petit livre sous le bras, peu importe qu'il s'agisse d'une grande école à la ville ou d'une pauvre petite école de campagne; il commence à aller à l'école et il va apprendre les trois matières de base, un peu d'histoire et de géographie, un peu de grammaire, etc. Le but est de lui permettre de se développer et de gagner sa vie. L'enseignement professionnel l'aide dans ce sens, mais il me semble que rien dans notre système scolaire n'apprend à l'enfant à se développer parmi d'autres enfants et d'autres éléments de son milieu. Par conséquent, si nous n'instituons pas un système quelconque au niveau des jardins d'enfants, ou même avant, c'est-à-dire à la crèche, pour préparer un enfant d'un mois et demi ou de deux ans, ou même de cinq ans, à vivre avec d'autres enfants, nous ne pourrions pas surveiller les criminels ou le développement du comportement criminel.

M. Henteleff: Permettez-moi de vous citer un exemple horrible quant à la façon dont nous développons une attitude inappropriée même parmi ceux qui, penserait-on, ne doivent pas l'avoir. A Winnipeg, il y a une école pour sourds. Il s'est développé récemment au Canada, par le biais de l'Institut Vanier et d'autres organismes, un courant selon lequel il faut retirer les adultes retardés des institutions et les envoyer par petits groupes au sein de la collectivité, dans des foyers qui seraient les leurs. Les résultats obtenus ont été incroyables. En effet, les gens retardés qui, croyait-on, ne pourraient jamais fonctionner, ont appris à le faire quand ils en ont eu l'occasion. Mais l'école des sourds dont j'ai parlé s'est fermement opposée

[Text]

construction of such a home for perhaps half a dozen young retardates, next to their own premises because they said that most people think of the deaf as being dumb and as being retarded, and that attitude would be enhanced if they saw there was such a house for such persons next door to their own premises. It is sad but true. It is also sad that those connected with the school for the deaf should think in that way; it is a pretty sad commentary on how even those who should be the last to think in that way come to do so. That gives an example of the depths to which we have sunk in our thinking of those who are different as being second-class citizens and strange people.

I think, therefore, that in terms of creating the kind of environment where children will not develop the kind of attitudes that works to their ultimate detriment it is by adoption what I earlier described as "mainstreaming." It is not going to be easy. It is going to be expensive at the beginning because people are going to have to be trained in how to deal with the retarded and how to deal with those who are different within what is ordinarily a normal setting. But if we do not do that, and if we do not take that giant step, then the long-term consequences of what we have now will continue to be what you now see. It is not only the cause of criminality that we must be concerned about. If we do not have people who are ready to help each other, then we are going to have a continual drop-off in voluntary giving, of volunteers in our society and of all the other things that are manifestations of the good will that we must hold for each other. Therefore, what is at stake is not just the cause of criminality. That is the worst fall-out of our disregard, but there are all the other fall-outs we have to be concerned about, and that is why your work is so important.

The Chairman: Are there any further questions?

I have quite a number myself, but I know there is a limit on our time.

Are we ready to adjourn?

Senator Bird: I move that we adjourn.

The committee adjourned.

[Traduction]

à la construction, près de leurs locaux, de ce foyer pour peut-être six jeunes retardés, car les représentants de l'école ont déclaré que la plupart des gens pensaient que les sourds étaient idiots et retardés, et que cette attitude se renforcerait s'ils voyaient qu'à côté il y a une maison pour ce genre d'enfant. C'est triste mais vrai. Il est également triste de constater que les responsables de l'école pour sourds pensent de cette façon; il est navrant de voir que même ceux qui devraient être les derniers à le faire en arrivent à penser de cette façon. Cela nous montre que nous sommes tombés bien bas et que nous considérons ceux qui sont différents de nous comme des gens bizarres et des citoyens de second ordre.

Par conséquent, je pense que pour créer un environnement où les enfants ne développeront pas ce genre d'attitude à leur détriment, nous devons adopter ce que j'ai appelé «l'intégration». Ce ne sera pas facile. L'opération sera coûteuse au début, car il faudra former les gens pour qu'ils puissent s'occuper de retardés et de ceux qui sont différents au sein d'un groupe considéré comme normal. Si nous n'accomplissons pas cette tâche et si nous ne franchissons pas ce pas de géant, les conséquences à long terme seront les mêmes que celles que vous voyez actuellement. Nous ne devons pas nous préoccuper uniquement des causes de la criminalité. Si les gens ne sont pas disposés à s'entraider, il y aura de moins en moins de bénévoles dans notre société et surtout de moins en moins de manifestations de la bonne volonté dont nous devons faire preuve les uns envers les autres. Ce dont il est question, ce n'est pas uniquement la cause de la criminalité. C'est la pire conséquence de notre indifférence, mais il y a d'autres conséquences qui devraient nous inquiéter, et c'est pour cette raison que votre travail est si important.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Moi-même, j'en ai, mais je sais que nous sommes limités par le temps.

Sommes-nous prêts à lever séance?

Le sénateur Bird: Je propose que nous levions la séance.

Le Comité suspend ses travaux.

BIBLIOGRAPHY

1. "OPERATION STEP-UP"—1974—Marg Csapo and Bernie Agg (available from Vancouver, A.C.L.D. 2256, West 12th Ave., Vancouver B.C.

2. Public Law 93-415, 93rd Congress S 821—September 7th, 1974 "To provide a comprehensive, co-ordinated approach to the problems of juvenile delinquency and for other purposes" (in particular sections 244 to 251 inclusive).

3. Keynote address presented at the First National Conference on Learning Disabilities at Ottawa, Canada—October 26th-28th, 1977 by Judge German Litsky, LL.B., M.S.W. entitled "THE JUVENILE COURT AND LEARNING DISABILITIES" Copies of the transcript may be obtained from the C.A.C.L.D., Kildare House, 323 Chapel, Ottawa, Ontario K1N 7Z2.

4. Address by Mr. Justice Thomas R. Berger to the First National Conference on Learning Disabilities—Wednesday, October 26th, 1977 entitled "SPECIAL NEEDS, SPECIAL CHILDREN AND THE LAW". Copies of the transcript may be obtained from the C.A.C.L.D., Kildare House, 323 Chapel, Ottawa, Ontario K1N 7Z2.

5. Canadian Report "One Million Children", Commission on Emotional and Learning Disabilities in Children (C.E.L.D.I.C.), 1970. May. May be obtained from the Canadian Council on Children & Youth, 323 Chapel Street, Ottawa, Ont.

6. Nesbit. "The New Despotism"; Commentary Magazine, July, 1975.

7. Hall-Dennis Report on Education (Ontario), 1969.

8. "A Matter of Principle" (published by the Council for Exceptional Children, Canada, 1974.

9. Report by British Columbia Family & Children's Law Commission. Seven Parts. 1975. Available from the Queen's Printer, Legislative Buildings, Victoria, B.C.

ADDITIONAL REFERENCES

1. "THE CHILD AS CITIZEN—I—Should Children have Rights.—Barbara A. Chisholm.

2. "THE CHILD AS CITIZEN—II—Should Judges Interview Children—Barbara A. Chisholm.

3. "THE CHILD AS CITIZEN—III—Do Children Need Lawyers—Barbara A. Chisholm.

(these three publications can be obtained from the Canadian Council on Children and Youth at 323 Chapel Street, Ottawa, Ont. K1N 7Z2.)

4. Results of a Psychoneurological Approach. An Address to the Symposium "Youth in Trouble: The Learning Disabled Adolescent.", Dallas. The Texas Association for Children with Learning Disabilities, 1974. Proceedings are now available of the Second Symposium held 1976/77.

BIBLIOGRAPHIE

1. «OPERATION STEP-UP»—1974—Marg Csapo et Bernie Agg (s'adresser à Vancouver, A.C.L.D. 2256, ouest, 12^e avenue, Vancouver (C.-B.).

2. Droit public 93-415, 93^e congrès S-821—7 septembre 1974 «To provide a comprehensive, co-ordinated approach to the problems of juvenile delinquency and for other purposes» (en particulier les articles 244 à 251 inclusivement).

3. Principal exposé présenté à la Première conférence nationale sur les troubles d'apprentissage à Ottawa, Canada—du 26—au 28 octobre 1977, par le juge Germain Litsky, LL. B., M.S.W., intitulé: *LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE*. On peut obtenir des exemplaires de la transcription à l'adresse suivante: Association canadienne pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage, Kildare House, 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2.

4. Exposé de M. le juge Thomas R. Berger lors de la Première conférence nationale sur les troubles d'apprentissage—le mercredi 26 octobre 1977, intitulé *BESOINS SPÉCIAUX, ENFANTS SPÉCIAUX ET LA LOI*. On peut se procurer des exemplaires de la transcription à l'adresse suivante: Association canadienne pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage, Kildare House, 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2.

5. Rapport canadien intitulé *Un million d'enfants*, Commission sur l'étude des troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez l'enfant (C.E.L.D.I.C.), mai 1970. S'adresser au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario).

6. Nesbit. «The New Despotism»; Commentary Magazine, juillet 1975.

7. Le rapport Hall-Dennis sur l'éducation (Ontario) 1969.

8. «A Matter of Principle» (publié par le Council for Exceptional Children, Canada, 1974.

9. Rapport de la British Columbia Family & Children's Law Commission. Sept parties. 1975. S'adresser à l'imprimeur de la Reine, Legislative Buildings, Victoria (C.-B.).

RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES

1. *L'ENFANT: UN CITOYEN - I Les enfants devraient-ils avoir des droits.* - Barbara A. Chisholm.

2. *L'ENFANT: UN CITOYEN - II Les juges devraient-ils interroger les enfants* - Barbara A. Chisholm.

3. *L'ENFANT: UN CITOYEN—III—Les enfants ont-ils besoin d'avocats*—Barbara A. Chisholm.

(On peut se procurer ces trois publications auprès du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2.

4. Résultats d'une méthode psychoneurologique. Exposé au symposium «Youth in Trouble: The Learning Disabled Adolescent». Dallas. Texas Association for Children with Learning Disabilities, 1974. On peut maintenant se procurer la transcription des délibérations du deuxième symposium qui s'est tenu en 1976/1977.

5. "Standards for Educations of Exceptional Children in Canada" (S.E.E.C. Report). Hardy, M., McLeod J.—1971—(available from the Council for Exceptional Children, Canada).

6. "Futures of Children"—Hobbs—1974. Issues of Categorization of Children—Hobbs—Vol. 1 & 2. 1974—(both available from Jossey-Bass Inc. Publishers, 615 Montgomery Street, San Francisco, Calif. 94111).

7. Legislative Progress Reports (Special Education in the States) September, 1974—(available from The Handicapped Children's Education Project, Education Commission of the States, 300 Lincoln Tower, 1860 Lincoln Street, Denver, Colorado 80203).

8. Digest of State and Federal Laws: Education of Handicapped Children—December 31st, 1974 (available from Council for Exceptional Children, 1920 Association Drive, Reston, Virginia).

9. Symposium on the Relationship of Delinquency to Learning Disabilities among Youth. Theme "Delinquent or Disabled—Which?" Held at St. John's Conference Centre, 2500 North Tyler, Little Rock Arkansas, December 24th, 1974—Available from the Arkansas Regional of the National Conference on Christians and Jews Inc.

10. "HANDBOOK ON LEARNING DISABILITIES"—A Prognosis for the Child, the Adolescent, the Adult—1974 Prentice Hall Inc.—New Jersey Association for Children with Learning Disabilities—Robert W. Weber, Editor.

11. Article "BRAIN DAMAGE AND DELINQUENCY—A QUESTION AND A CHALLENGE"—Robert E. Keldgord—Available from Academic Therapy Publications, 1539 Fourth Street, San Rafael, California, 94901, U.S.A.

12. THE JUVENILE COURT JUDGE AND LEARNING DISABILITIES by Frank N. Jacobson, Ph.D., 1976—National Council of Juvenile Court Judges., Obtainable from National Council of Juvenile and Family Court Judges, University of Nevada, P.O. Box 8978, Reno, Nevada, 89507, U.S.A.

13. Aronov, Bernard M. "REACTIONS OF CHILD, FAMILY AND TEACHER to HANDICAP IN THE CHILD" in Kronick, D., "Learning Disabilities, Developmental Learning Materials, Chicago, 1969.

14. Duling, F., Eddy, S. and Risko, V., "LEARNING DISABILITIES OF JUVENILE DELINQUENTS", Department of Educational Services, Robert F. Kennedy Youth Centre, Morgantown, West Virginia, 1970.

15. Holt, John "HOW CHILDREN FAIL" Pitman Publishing Co., Library of Congress Catalogue No. 64-25046, Washington, D.C. 1964

16. Keldgord, Robert E. "BRAIN DAMAGE and DELINQUENCY", Academic Therapy, Vol. IV No. 2, Winter 1968-69.

17. Mauser, August J. "LEARNING DISABILITIES and DELINQUENT YOUTH", Academic Therapy Vol IX No. 6, Summer, 1974.

18. Nye, F. Ivan "FAMILY RELATIONSHIPS AND DELINQUENT BEHAVIOUR—John Wiley and Son, New York, 1958.

5. «Standards for Educations for Exceptional Children in Canada» (S.E.E.C. Report). Hardy. M. McLeod—1971, S'adresser au Council for Exceptional Children Canada).

6. «Futures of Children»—Hobbs—1974. Issues of Categorization of Children—Hobbs—Vol. 1 et 2. 1974—(Pour les deux exposés s'adresser à Jossey-Bass Inc. Publishers, 615, rue Montgomery, San Francisco, Californie 94111).

7. Legislative Progress Reports (Special Education in the States) Septembre 1974—(S'adresser à The Handicapped Children's Education Project, Education Commission of the States, 300 Lincoln Tower, 1860, rue Lincoln, Denver, Colorado 80203).

8. Digest of State and Federal Laws: Education of Handicapped Children—31 décembre 1974 (s'adresser au Council for Exceptional Children, 1920, Association Drive, Reston, Virginia).

9. Colloque sur les relations entre la délinquance et les troubles d'apprentissage chez les jeunes. Thème «Délinquant or Disabled—Which?» S'est tenu au Centre des conférences St. John, 2500 North Tyler, Little Rock, Arkansas, du 2 au 4 décembre 1974—s'adresser au Arkansas Regional of the National Conference on Christians and Jews Inc.

10. «HANDBOOK ON LEARNING DISABILITY»—A Prognosis for the Child, the Adolescent, the Adult—1974 Prentice Hall Inc.—New Jersey Association for Children with Learning Disabilities—Robert W. Weber, Éditeur.

11. Article intitulé «BRAIN DAMAGE AND DELINQUENCY—A QUESTION AND A CHALLENGE»—Robert E. Keldgord—S'adresser à l'Academic Therapy Publications, 1539 Fourth Street, San Rafael, California, 94901, U.S.A.

12. «THE JUVENILE COURT JUDGE AND LEARNING DISABILITIES», Frank N. Jacobson, Ph.D., 1976—National Council of Juvenile Court Judges. S'adresser au National Council of Juvenile and Family Court Judges, University of Nevada, P.O. Box 8978, Reno, Nevada, 89507, U.S.A.

13. Aronov, Bernard M. «REACTIONS OF CHILD, FAMILY AND TEACHER to HANDICAP IN THE CHILD» dans Kronick, D., «Learning Disabilities, Development Learning Materials», Chicago, 1969.

14. Duling, F., Eddy, S. et Risko, V., «LEARNING DISABILITIES OF JUVENILE DELINQUENTS», Department of Educational Services, Robert F. Kennedy Youth Centre, Morgantown, West Virginia, 1970.

15. Holt, John «HOW CHILDREN FAIL» Pitman Publishing Co., Library of Congress Catalogue n° 64-25046, Washington, D.C. 1964.

16. Keldgord, Robert F. «BRAIN DAMAGE and DELINQUENCY», Academic Therapy, Vol. IV n° 2, hiver 1968-1969.

17. Mauser, August J. «LEARNING DISABILITIES and DELINQUENT YOUTH», Academic Therapy, Vol. IX n° 6, été 1974.

18. Nye, F. Ivan «FAMILY RELATIONSHIPS AND DELINQUENT BEHAVIOUR», John Wiley and Son, New York, 1958.

19. Scagliotta, Edward G. "CONTRIBUTIONS OF THE LEARNING DISABLED CHILD TO FAMILY LIFE, in Kronick, D. "Learning Disabilities, Development Learning Materials, Chicago 1969.

20. Tarnopol, Lester "Delinquency and Minimal Brain Dysfunction" Journal of Learning Disabilities, Vol. 3 & 4, April 1970.

21. Underwood, Rosemary "FROM NIGHTMARE TO LAUGHTER", Academic Therapy Vol. V No. 3 Spring, 1970.

22. Underwood, Rosemary "Learning Disability as a Pre-disposing Cause of Criminality" Canada's Mental Health, Volume 24, No. 4, December, 1976.

23. Bachara, Gary H. and Zaba, Joel N. "LEARNING DISABILITIES and JUVENILE DELINQUENCY"—Journal of Learning Disabilities, Volume 11, Number 4, April 1948.

19. Scagliotta, Edward G. «CONTRIBUTIONS OF THE LEARNING DISABLED CHILD TO FAMILY LIFE», dans Kronick, D. «Learning Disabilities, Development Learning Materials», Chicago 1969.

20. Tarnopol, Lester «Delinquency and Minimal Brain Dysfunction», Journal of Learning Disabilities, Vol. 3 et 4, avril 1970.

21. Underwood, Rosemary «FROM NIGHTMARE TO LAUGHTER», Academic Therapy, Vol. V. n° 3, printemps 1970.

22. Underwood, Rosemary «Learning Disability as a Pre-disposing Cause of Criminality» Canada's Mental Health, Volume 24, n° 4, décembre 1976.

23. Bachara, Gary H. et Zaba, Joel N. «LEARNING DISABILITIES and JUVENILE DELINQUENCY»—Journal of Learning Disabilities, Volume 11, n° 4, avril 1948.

APPENDIX "16-A"

SCHEDULE "A"

The following are excerpts from a summary prepared of the O.E.C.D. External Examiners Report on Educational Policy in Canada, 1975.

Education and politics

20. The political parties make few if any statements on specific educational matters and, except in the case of Québec, the second largest of the Provinces(1), there is no clearly formulated concept of education policy set in the context of a comprehensive framework of general social policies.

24. In distinction from most other comparable industrialised countries, Canada has *neither* produced a politically motivated educational reform, rooted in a conception of the country's future(3), nor has Canada blocked such reform, as has happened in a number of European countries. Instead, Canada has trodden out its own path, with an array of exceptionally active programmes for vast quantitative expansion and significant qualitative change of the education system that are, however, derived from no explicitly stated, overall national conception of the country's interests.

45. The development and progress of educational policy is to be seen only partly in statistics. The qualitative aspect of these changes must also be stressed. All across Canada a series of profound changes in curricula, school organisation and governance, and the educational expectations of the population have been taking place. Nowhere has this been more marked than in francophone Canada.

46. An unprecedented change has been accomplished in Québec and in neighbouring New Brunswick and in Ontario for the French-speaking part of the population. In Québec, especially, an entire educational system has moved from a closed, fragmented and elitist structure to a unified and open one, from an archaic narrowly-centered classical curriculum to a modern and comprehensive one, from a church-dominated, restrictive philosophy to a laicised and permissive one; this move has accompanied but has also triggered a movement of the whole society which in the process has been profoundly changed.

47. Other parts of the Canadian educational system have not undergone comparative *qualitative* changes, especially since...

67. The Examiners have identified a number of problems that appear to be of major importance for the future development of education in Canada. They are presented at this point in rather summary fashion, and they are dealt with more extensively in the succeeding chapters of this Report.

APPENDICE «16-A»

ANNEXE «A»

Voici quelques extraits tirés d'un résumé du Rapport des examinateurs de l'OCDE sur la politique canadienne en matière d'éducation qui a été publié en 1975.

Éducation et politique

20... En outre, les déclarations des partis politiques n'abordent presque pas les questions d'enseignement et ce n'est qu'au Québec (1), la deuxième province du Canada par la superficie qu'existe une politique de l'enseignement clairement formulée et replacée dans le contexte plus vaste de la politique sociale.

24. Ce qui distingue le Canada de la plupart des pays industrialisés comparables c'est, d'une part, l'absence, dans l'élaboration des réformes éducatives, de critères politiques fondés sur une conception de l'avenir du pays (1) et, d'autre part, le fait que le gouvernement canadien n'a guère cherché à s'opposer à la réalisation de ces réformes contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux pays européens. Au lieu de cela le Canada s'achemine sur une voie spécifiquement siennne en se dotant d'un éventail de programmes particulièrement efficaces et axés sur une expansion quantitative importante ainsi que sur une transformation qualitative profonde du système d'enseignement; ces programmes, cependant, ne traduisent pas une conception globale, clairement formulée, des intérêts nationaux.

45. Les données statistiques ne peuvent donner qu'une image partielle du développement et des progrès réalisés en matière de politique d'enseignement. Il faut également souligner l'aspect qualitatif de cette évolution. D'un bout à l'autre du Canada, on assiste à des changements profonds dans les programmes d'études, dans l'administration et la direction de l'enseignement, ainsi que dans les espoirs mis par la population dans le développement de l'enseignement. C'est dans le Canada francophone que cette évolution est la plus marquée:

46. Des changements jamais vus auparavant se sont produits au Québec, dans la province voisine du Nouveau Brunswick et au niveau de la communauté francophone de l'Ontario. Au Québec, en particulier, le système d'enseignement a été bouleversé dans sa totalité: il est passé d'une structure fermée, fragmentée et élitiste à une structure unifiée et ouverte; d'un programme d'études de conception démodée et étroite à un programme d'études moderne et polyvalent; d'une philosophie contraignante dominée par l'église à une philosophie laïcisée et tolérante; cette évolution a déclenché un mouvement au sein de la société qui, par là-même, s'est trouvée profondément transformée.

47. Des changements qualitatifs de même ampleur ne sont pas réalisés dans les autres secteurs du système d'enseignement canadien pour la simple raison que...

Les Examineurs ont relevé un certain nombre de problèmes qui, selon eux, risquent d'avoir une incidence capitale sur l'ensemble du développement de l'enseignement au Canada. Nous les présentons ici sous forme schématisée; dans les chapitres suivants, ils feront l'objet d'un examen plus détaillé.

70. The problem of providing full educational opportunities to *handicapped children*, a task that has, with a few honourable exceptions, been grievously neglected in Canada.

71. To meet the challenge of "quality", thus defined, will partly involve training for the practice of new social skills, interpersonal relationships and modes of group action in a context of individualised learning and the disappearance of the traditional threats, discipline and external sanctions of the school. Canadian schools must begin to face this problem, even if in the most tentative way.

74. The problem of defining goals for education that fit a vision of the national interest, and of devising mechanisms to assist in the process of definition and implementation, in a national framework. During the beginning stages of a great social movement, such as the massive re-development of an educational system, a pragmatic approach may permit a great variety of different forms of progress and results to be achieved (*as the Examiners observed again and again in Canada*). Yet, in the longer run, it will certainly be necessary to direct the upsurge of change in the direction of a co-operatively planned path, for there are signs that the impetus of reform is slackening, even in Canada.

94. In addition, it appears to the Examiners that the early recognition and treatment of learning handicaps or disabilities is still not given sufficient attention.

134. The Examiners heard a steady refrain of criticism about the inadequate provisions for *handicapped children*. The measures undertaken so far to help this not inconsiderable number of children (*estimated at between 5 per cent and 10 per cent of all pupils*) were deemed inadequate by teachers, parents and the public.

136. The Examiners agree completely with the official goal expressed in a number of Provinces, that handicapped children should be retained in a regular, common school as long as possible, and whenever possible.

137. However, most Provinces fall far short of adequate provision in public schools for handicapped children. The result is that, typically, these children must either be sent to expensive private institutions (*with the parents bearing all or most of the costs*), or the children are simply kept at home (*which is quite legal*).

142. There is hardly an area in which lack of co-operation among the various levels of government, and between professionals and parents, produces such harmful results as in the case of the handicapped child, whether the handicaps are concerned directly with learning difficulties, or with psychological or physical problems. The life-chances of these children depend so decisively on the early recognition and the proper treatment of their difficulties, that the responsible authorities should delay no longer in removing the obvious deficiencies in provision⁽¹⁰⁾.

Le problème posé par les efforts visant à assurer aux *enfants handicapés* toutes les possibilités d'accès à l'enseignement. Il s'agit là d'un domaine de responsabilité que le Canada, à quelques exceptions méritoires près, a terriblement négligé.

Pour répondre au défi que pose la «qualité» ainsi définie, il faudra, d'une part, former des maîtres rompus aux nouvelles techniques sociales, aux rapports entre les individus, et aux modalités de l'action de groupe, dans le cadre d'un enseignement individualisé. Il faudra, en outre, supprimer dans l'école les menaces, la discipline et toutes les sanctions extérieures traditionnelles. Les écoles canadiennes doivent, dès maintenant, s'attaquer à ce problème, même si l'on ne lui a pas encore trouvé de solutions précises.

Le problème de la *définition des objectifs de l'enseignement* en tenant compte de l'intérêt national et de la création de mécanismes permettant de participer au processus de définition et de mise en œuvre, dans un cadre national. Au cours des phases préliminaires propres à tout grand bouleversement social, par exemple la restructuration totale d'un système d'enseignement, on peut dire que l'adoption d'une approche pragmatique peut avoir pour conséquence des progrès nombreux et des résultats certains (ainsi que les Examineurs ont pu le constater à plusieurs reprises lors de leur mission au Canada). Cependant, à long terme, il est nécessaire d'orienter cette évolution dans le sens d'un développement planifié car, même au Canada, on assiste aujourd'hui à une retombée de l'élan initial en faveur des réformes.

Les Examineurs estiment, en outre, que l'attention portée au dépistage immédiat des handicaps et des incapacités de l'apprentissage, ainsi qu'à leurs soins, est encore insuffisante.

Les Examineurs ont pu entendre des critiques répétées maintes fois concernant l'insuffisance de l'enseignement destiné aux *enfants handicapés*. Les mesures prises jusqu'à présent en faveur de ces enfants, dont le nombre est relativement important (estimé entre 5 et 10% de tous les élèves) sont jugées insuffisantes par les enseignants, par les parents et par l'opinion publique.

Les Examineurs sont entièrement d'accord sur l'objectif officiel fixé par de nombreuses provinces selon lequel les enfants handicapés doivent être scolarisés dans des établissements scolaires réguliers aussi longtemps que possible.

Cependant, dans la plupart des provinces, les écoles publiques sont loin de disposer de moyens adéquats pour répondre aux besoins des enfants handicapés. En conséquence, le remède courant consiste, soit à envoyer les enfants dans des institutions privées coûteuses (les parents devant supporter les frais dans leur totalité ou en partie), soit à garder les enfants handicapés chez eux (ce qui n'est pas contre la loi).

Il n'est guère de domaine où l'absence de coopération, tant parmi les divers responsables du gouvernement qu'entre les spécialistes et les parents, produise des résultats aussi néfastes que celui des enfants handicapés, quelle que soit la nature spécifique du handicap (problème d'apprentissage, problème d'ordre psychologique ou physique). L'avenir des enfants handicapés est tellement lié au dépistage rapide des difficultés et aux soins appropriés qui y sont apportés qu'il faut que les autorités responsables remédient au plus vite aux insuffisances des mesures existantes⁽¹⁰⁾.

(10) Attention is directed to the thorough and excellently argued report, *One Million Children: A National Study of Canadian Children with Emotional and Learning Disorders*, issued by the Commission on Emotional and Learning Disorders in Children (Toronto: CELDIC, 1970); and to a recent book by Nicholas Hobbs, *The Futures of Children* (San Francisco: Jossey-Bass, 1975). The latter in particular, emphasizes the importance of an approach that tracts not just the child, in isolation, but that recognizes the family context of most of these emotional and learning problems, and looks not only to the child, but to his family, too, to assist him in overcoming learning difficulties.

143. The following deficiencies seem to the Examiners to be especially grave:

- there is a far-reaching lack of necessary provision for early diagnosis;
- elementary school teacher training takes too little, if any, account of the necessary basic knowledge required in this area for teachers;
- the training of teachers for the blind, the deaf, and the dumb, via seminars in these schools, is only just beginning. One of the few model training establishments of this kind that the Examiners saw is the Inter-Provincial School for the Training of the Deaf, Amherst, Nova Scotia;
- there is a lack of regional and trans-regional co-ordination and information centres for assisting parents and interested educators etc.;
- there is no, or not sufficient, financial support of voluntary organisations, who have done remarkable things in the past few years to improve the situation and whose co-operation in the future will be indispensable;
- the education of handicapped children must be fully accepted as a public responsibility, and adequate public resources be made available to discharge that responsibility properly, either within the regular schools or in special schools.

Prospects ahead

207. Taken together, all this presents a rather gloomy picture of the potential for progress via a genuine decentralisation within the Canadian school system, either in the direction of more community involvement or of more institutional autonomy. Moreover, the recent tendencies towards more centralised decision-making obviously lead to a feeling of increasing distance, apathy and disenchantment towards schools among most people.

208. There is hardly any way out of this dilemma unless the traditional conception of the school system as an internally governed, "professional" exercise mainly dealt with at a rather high level of confidentiality, and kept well out of "politics" is replaced by a general acceptance of education as an essential social phenomenon, relevant to everyone, and reflecting all the divergencies of views represented in a normal political spectrum—currently even acquiring some quite novel dimensions.

214. One may summarize under three basic points the goals of participation:

(1) A ce sujet, il faut attirer l'attention sur quelques ouvrages importants: le rapport très complet et particulièrement bien documenté, *One Million Children: A national Study of Canadian Children with Emotional and Learning Disorders*, publié par la Commission on Emotional and Learning Disorders in Children (Toronto: CELDIC, 1970); un ouvrage récent par Nicholas Hobbs, *The Futures of Children* (San Francisco: Jossey Bass, 1975). Ce dernier, en particulier, met l'accent sur l'intérêt d'une méthode qui vise à soigner l'enfant non pas en l'isolant mais en faisant intervenir le contexte familial dans la plupart de ses problèmes affectifs et mentaux et à rechercher des solutions non seulement à partir de l'enfant mais dans sa famille qui pourraient l'aider à surmonter ses problèmes d'apprentissage.

De l'avis des Examineurs, les défauts suivants sont particulièrement graves:

- les défauts de mesures nécessaires pour un diagnostic rapide;
- la formation des enseignants de l'enseignement primaire tient trop peu compte, et parfois pas du tout, des connaissances fondamentales nécessaires dans ce domaine;
- la formation des enseignants pour aveugles, sourds et muets, grâce à des séminaires tenus dans ces écoles, ne fait que commencer. Une des rares institutions modèles de formation de ce genre que les Examineurs ont pu voir est l'École inter-provinciale pour la formation des muets (Interprovincial School for the Training of the Deaf) à Amherst en Nouvelle-Écosse;
- un manque de centres d'information et de coordination inter-régionale, destinés à aider les parents et les pédagogues intéressés;
- l'absence ou l'insuffisance de soutien financier aux organisations bénévoles qui, au cours des années récentes, ont beaucoup contribué à améliorer la situation et dont la collaboration à l'avenir sera indispensable;
- la responsabilité publique de l'enseignement des enfants handicapés devra être pleinement acceptée et des ressources publiques suffisantes mises à la disposition des établissements scolaires réguliers et des écoles spécialisées.

Perspectives d'avenir

Tout ce qui vient d'être dit ne laisse guère espérer que des progrès puissent être réalisés par une décentralisation réelle du système scolaire canadien, que ce soit vers un resserrement des liens avec la collectivité locale ou vers une plus grande autonomie de l'établissement scolaire. De plus, la tendance récente à la centralisation des décisions suscite manifestement chez la plupart des gens un sentiment accru d'indifférence, de désaffection et de déception à l'égard de l'institution scolaire.

Il y a peu d'espoir de sortir de cette situation tant qu'il n'aura pas été généralement admis qu'il faut voir dans l'enseignement non pas, selon la conception traditionnelle, un système géré de l'intérieur par des «professionnels», dans des conditions très confidentielles, et dans lequel on ne fait pas de politique, mais une activité sociale de la plus haute importance, concernant tous les citoyens et où se reflètent toutes les opinions normalement représentées dans la vie politique, et même d'autres, assez originales, qui se manifestent depuis peu.

On peut ramener les objectifs de la participation à trois points essentiels:

—To rediscover a certain form of direct democracy, i.e., the exercise by the largest number of citizens possible, powers of administration over public matters;

—To bring citizens into a more direct relationship with decision-making than is possible under a system of electing representatives;

—To improve administrative procedures, by transferring to intermediate and local levels those decisions which must be taken rapidly, and flexibly, to take account of specific local circumstances.

238. Parent and trustee-organisations are similarly performing a valuable service as they pursue the self-education of their members and the propagation of understanding of their functions and work. Their efforts form an indelible part of Canadian democratic life. One might point to the Canadian Association for Children with Learning Disabilities, as an example of success in bringing to fuller public attention the inadequate provisions for helping children with handicaps of a particular form. Or, to the activity of those school trustees (*usually housewives and other idealists*) who, in spite of all obstacles, manage to discharge faithfully their duty to be "good stewards" of the schools, their needs and their cares. But, there are scores of examples that might be cited.

278. Federal funds, granted for wholly or largely educational purposes, either through the Provinces, or directly to institutions, are made available in large amounts under many programmes (*see Table 10*).

279. The subsidies of the Federal government, most of which are channelled through the Provinces amounted to almost \$2 billion in 1972-73, comprising about 20 per cent of educational expenditures at all levels of government (*see Table 11*).

280. Why does the Federal government do this? Are these expenditures really only "Aid for the solution of other political tasks," as the official explanation runs, or is it that the education of a modern nation represents a basic national interest, for which there must inevitably exist a considerable national responsibility?

281. Clearly, some basic elements of national responsibility arise because, in Canada today, as in all modern states:

—education is a right of each citizen, due to each citizen irrespective of his place of residence;

—the standards maintained by schools and universities are of national interest, because a large part of scientific-technical achievements and hence economic and social well-being may depend on them;

—unity of the educational system is a national interest, in order to maintain and guard the freedom of choice (*via mobility*) of citizens;

—the educational philosophy of an educational system and the principles underlying its operation are matters of

—Retrouver une certaine forme de démocratie directe, c'est-à-dire d'exercice par le plus grand nombre possible de citoyens de pouvoirs d'administration dans les affaires publiques.

—Établir entre les citoyens et le pouvoir de décision un rapport plus direct qu'il n'est possible par un système de représentants élus.

—Améliorer les procédures administratives en transférant aux niveaux intermédiaire et local les décisions qui requièrent souplesse et rapidité, pour tenir compte de la spécificité des circonstances locales.

238. Les organisations de parents et d'administrateurs des conseils scolaires jouent un rôle utile lorsqu'elles se préoccupent de la formation de leurs membres et s'attachent à faire connaître leur rôle et leurs travaux. Elles apportent ainsi une contribution indispensable à la démocratie canadienne. On peut citer à cet égard l'Association canadienne en faveur des enfants dyslexiques, qui a montré qu'il était possible d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'insuffisance des moyens mis au service des enfants souffrant de certains handicaps. Ou les activités de certains membres de conseils scolaires (généralement des femmes sans profession et d'autres philanthropes) qui font en sorte, malgré tous les obstacles, de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs de «bons gestionnaires» des écoles, de leurs besoins et de leurs responsabilités. Mais on pourrait encore citer bien d'autres exemples.

278. Les crédits fédéraux destinés à des fins entièrement ou partiellement éducatives, et imputés soit par le truchement des Provinces, soit directement aux établissements, représentant des sommes importantes et alimentent des programmes en grand nombre (voir le Tableau 10).

279. Les subventions fédérales, la plupart affectées par l'intermédiaire des Provinces, ont atteint près de 2 milliards et demi de dollars en 1972-73, et représentent environ 20 p. 100 des dépenses consacrées à l'enseignement à tous les niveaux du gouvernement (voir le Tableau 11).

280. Pourquoi le Gouvernement fédéral agit-il ainsi? Ces crédits ne sont-ils réellement qu'une «aide apportée à la réalisation d'autres tâches politiques», comme le veut l'explication officielle, ou bien l'enseignement dans une nation moderne représente-t-il un intérêt national fondamental pour lequel il existe inévitablement une responsabilité nationale considérable?

281. Il est manifeste que la responsabilité nationale entre en ligne de compte, car au Canada aujourd'hui, comme dans tous les états modernes:

—l'enseignement est un droit consenti à tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence;

—les normes observées par les écoles, les collèges communautaires et les universités sont d'intérêt national, car le progrès scientifique et technique et, partant, le bien-être économique et social, peuvent en dépendre dans une large mesure;

—l'unité du système d'enseignement est d'intérêt national dans la mesure où elle garantit et sauvegarde la mobilité des citoyens, et donc leur liberté de choix;

—la philosophie sur laquelle se fonde le système d'enseignement et les principes directeurs qui orientent son

national interest, because cultural and national consciousness depend on it.

282. Each of the tasks listed would almost compel some participation by the national government. The last named task is of such great importance for the future of Canada, that it must be emphasized. The search for a "Canadian identity" will not be fruitful if it is not grounded firmly in education. While efforts to develop a curriculum for instruction in Canadian Studies are praise-worthy, it is widely recognised in Canada that such courses and other related activities, such as playing the national anthem at the beginning of the school day, will not suffice. Again, a specifically Canadian identity is not likely to arise simply out of a wish to be different from the United States. It will come permanently only when knowledge, values and attitudes have so taken root that a critical mass of common attitudes has been guaranteed (22).

283. The fact that there is, and apparently can be, no Federal Department of Education has created a kind of vacuum in educational policy at the higher Federal decision making level. This empty space is invaded by Federal agencies responsible for "neighbouring" policy areas: manpower policy, general economic policy, regional development policy, science research policy, social policy, foreign policy, and so forth. Typically, such agencies tend to view education as an instrument for their particular missions, and not as a field of policy in its own right.

320. A general philosophy of sorts does appear to be presented in the Background Reports and in the discussions the Examiners had, though in a rather diffuse fashion. There is a new consensus emerging, for example, around the necessity to lead pupils and students towards autonomy, liberty, creativity and, therefore, on the necessity of educating them with an eye to flexibility and divergence. The question is: What strategy is to be adopted to achieve this goal?

321. Three elements of such a strategy appear to the Examiners to be basic. They are: Building Knowledge, Building Capabilities and Building Consensus.

327. It is at once obvious that discussion of such goals and of the means to achieve them are highly political activities. There is a rather fearful, even tortuous avoidance of "politics" in Canadian educational discussions which appears to occur not simply from a feeling of respect or inadequacy vis-à-vis the complexities of the Canadian scene.

328. This is the real crisis of Canadian educational policy—that is cannot maintain its non-political stance. The crisis could remain hidden, as long as it was over-shadowed by the impressive quantitative expansion of education. But now, in a period of slower expansion, the lack of generally binding propositions concerning the socio-political goals of education has the effect of producing a damaging uncertainty about the meaning and purpose of the vast Canadian educational enterprise.

330. The further development of Canadian educational policy is therefore clearly approaching a danger zone, in which

fonctionnement sont d'intérêt national, car ils interviennent au niveau de la conscience culturelle et nationale.

282. Chacune des tâches énumérées justifierait à elle seule une participation du gouvernement national. La dernière présente une importance si considérable pour l'avenir du Canada qu'elle mérite d'être soulignée. En effet, la quête d'une «identité canadienne» ne portera ses fruits qu'à si elle s'appuie solidement sur l'enseignement. S'il est certes louable de mettre au point un programme «d'études canadiennes», on reconnaît très généralement au Canada que ces cours et d'autres activités connexes—celle qui consiste à jouer l'hymne national au début de chaque journée d'école par exemple—ne sont pas suffisantes. Par ailleurs, il ne suffit pas de vouloir se différencier des États-Unis pour faire naître une identité nationale proprement canadienne. Celle-ci n'aura d'existence permanente qu'au moment où les connaissances, les valeurs et les points de vue seront assez profondément enracinés pour garantir une masse critique d'attitudes communes (1).

283. Le fait qu'il n'y ait pas, et qu'il semble ne pas pouvoir y avoir de Ministère fédéral de l'Éducation crée une sorte de vide dans les politiques de l'enseignement au niveau des grandes décisions fédérales. Cet espace inoccupé est envahi par les organismes fédéraux responsables des domaines «voisins»: main-d'œuvre, économie, développement régional, recherche scientifique, politique sociale, politique étrangère, etc. Il est caractéristique que ces organismes aient tendance à considérer l'éducation comme l'un des instruments de leurs missions particulières et non comme un domaine politique à part entière.

320. Une philosophie générale semble bien transparaître, encore que de façon assez diffuse, dans les Rapports de synthèse et dans les discussions auxquelles ont participé les Examineurs. Par exemple, on commence de se mettre d'accord sur la nécessité d'orienter les élèves vers l'autorité, la liberté et la créativité et, par voie de conséquence, de leur dispenser un enseignement à la fois souple et protéiforme. La question qui se pose alors est la suivante: quelle stratégie faut-il adopter pour atteindre ce but?

321. Les Examineurs considèrent que cette stratégie comporte trois éléments fondamentaux. Il faut forger le savoir, les aptitudes et le consensus.

327. Il est évident que l'examen de ces objectifs et des moyens qui permettraient de les atteindre est une activité hautement politique. Au cours des discussions qui portent sur l'enseignement au Canada, il y a une façon craintive voire tortueuse, d'éviter toute question «politique» qui ne semble pas relever uniquement du respect et du sentiment d'insuffisance qu'inspirent les complexités de la scène canadienne.

328. C'est là que se situe la véritable crise de l'enseignement canadien—il ne peut pas rester totalement apolitique. La crise pouvait demeurer secrète tant qu'elle était dissimulée par l'impressionnante expansion quantitative du système d'enseignement. Mais à présent, au moment où l'expansion se ralentit, le manque de propositions cohérentes concernant les finalités socio-politiques de l'enseignement entraîne une incertitude grave au sujet de la raison d'être et des objectifs de l'immense effort éducatif canadien.

330. L'évolution ultérieure de la politique canadienne de l'enseignement approche donc manifestement d'un point criti-

more is at risk than simply the quantity of finance available. The virtues of an essentially pragmatic educational policy will be tested in the extreme. If those responsible for educational policy are not promptly able to base the development of school and education on a firm goal orientated footing, then they risk being pushed to the side in the general political competition for resources.

332. Politicians, parties and governments will not be able to avoid much longer taking some political stands, and that means also nation wide, and not simply Province-orientated positions. They need to give Canadian answers to Canadian problems. Without political leadership and responsibility—and after all neither of these is forbidden under the BNA Act—a severe backlash against future educational development in Canada may be unavoidable.

que, et la quantité des crédits disponibles n'est pas seule en cause. Les vertus d'une politique éducative essentiellement pragmatique seront mises à rude épreuve. Si ceux qui élaborent les politiques de l'éducation ne sont pas rapidement en mesure de donner à l'évolution de l'école et de l'enseignement une assise solide, établie en vertu d'objectifs précis, ils risquent d'être évincés dans la course générale aux ressources.

332. Les hommes politiques, les partis et les pouvoirs publics seront bien obligés d'assumer des positions politiques, et ce à l'échelon du pays tout entier et pas seulement des Provinces. Ils devront apporter des solutions canadiennes aux problèmes canadiens. Faute d'une direction politique et d'un véritable sens des responsabilités—ni l'un ni l'autre n'étant après tout interdit par l'Acte sur l'Amérique du Nord britannique—il peut être difficile d'éviter un sérieux retour de bâton qui compromettra l'avenir de l'enseignement canadien.

APPENDIX "16-B"

SCHEDULE "B"

KEYNOTE ADDRESS PRESENTED AT THE FIRST NATIONAL CONFERENCE OF LEARNING DISABILITIES AT OTTAWA, CANADA—OCTOBER 26-28, 1977

"THE JUVENILE COURT AND LEARNING DISABILITIES"

By Judge Herman Litsky, LL.B., M.S.W.

CREATIVE CHOICE

"The law is not a still pool merely to be tended and occasionally skimmed of accumulated debris, rather it should be looked upon as a running stream, carrying society's hopes, and reflecting all its values, and hence requiring a constant attention to its tributaries, the social and other sciences, to see that they feed in sustaining elements."

Mr. Justice Bora Laskin

I wish to firstly thank the planners of the Conference for the opportunity to speak on this very important subject of learning disabilities. I also wish to make it very clear that the comments I am about to make are not indicative of all Juvenile Courts across Canada but only from my own experiences in this vast and complex field. Further it is my hope that in a small way if what I have to say does not reap a harvest for action it will at least leave you with some food for thought and perhaps you will give consideration to that which is similar to your situation in all parts of Canada.

While I was at Oxford, England a few years ago as a Rapporteur at the 9th Congress of the International Association of Youth Magistrates it became very clear to me that there was an identity crisis amongst most of the three to four hundred Youth magistrates, as they are called internationally, from some sixty countries and jurisdictions. Much of this identity crisis seemed to stem from very realistic universal factors. There is a definite trend today with many of our Nations when dealing with youth problems to accentuate the concept of prevention and deflection from the court's processes and involvement. Many countries are fervently restructuring their courts or judicial administrations as in England, United States and Canada, even abolishing them as in Scotland. Thus we Judges are beginning to wonder in this particular specialized field of juvenile law what our future role will be with delinquents and some of us are beginning to fear the entrenchment of treatment systems upon our authority whittling away at our traditional structures.

Initially might I strongly say to you in defence of the courts having worked both professionally and practically in the fields of law and social work, that there is also an identity crisis with some of the helping professions who are literally reaching out with their satchels of semantics towards our youth assessing,

APPENDICE «16-B»

ANNEXE «B»

DISCOURS IMPORTANT PRONONCÉ LORS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE NATIONALE DE LA CELDIC TENUE À OTTAWA, CANADA—26-28 OCTOBRE 1977

«LE TRIBUNAL POUR MINEURS ET LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE»

Par le juge Herman Litsky, LL.B., M.S.W.

CHOIX CRÉATEUR

«La loi n'est pas un étang tranquille dont il suffit de prendre soin et qu'il s'agit parfois de débarrasser des débris accumulés. Elle doit plutôt être considérée comme un fleuve vigoureux, qui véhicule les espoirs de la société et reflète toutes ses valeurs; cela implique qu'il faut porter une attention constante à ses affluents, les sciences sociales et autres, de façon à s'assurer que l'apport qu'il fournissent est constructif.»

Le juge en chef Bora Laskin

Je voudrais premièrement remercier les organisateurs de la conférence de m'avoir fourni l'occasion de parler de cette très importante question: les difficultés d'apprentissage. Je tiens également à établir clairement que les observations que je vais faire ne reflètent pas la situation de tous les tribunaux pour mineurs du Canada, mais traduisent simplement mes propres expériences dans ce vaste et complexe domaine. J'espère en outre que mes propos vous donneront, si non le goût d'agir, à tout le moins matière à réfléchir, et que vous vous pencherez particulièrement sur ce qui se rapproche de votre propre situation, dans les divers coins du Canada.

Il y a quelques années, j'étais à Oxford, en Angleterre, à titre de rapporteur du 9^e congrès de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse, et c'est à cette époque qu'il m'est apparu clairement qu'il y avait une crise d'identité parmi la majorité des trois ou quatre cents magistrats de la jeunesse provenant de quelque soixante pays, provinces ou États. Une bonne part de cette crise d'identité semblait provenir de facteurs universels très réalistes. Il y a aujourd'hui, dans bon nombre des nations s'occupant des problèmes de la jeunesse, une tendance marquée à se concentrer sur le concept de la prévention et à se détourner du processus juridique et de la participation des tribunaux. Beaucoup de pays comme l'Angleterre, les États-Unis et le Canada restructurent avec ardeur leurs tribunaux ou systèmes judiciaires et d'autres comme l'Écosse vont même jusqu'à les abolir. Nous, juges, commençons donc à nous demander en ce qui concerne ce domaine spécialisé du droit relatif aux jeunes délinquants, quel sera désormais notre rôle auprès de ces jeunes, et certains d'entre nous commencent à craindre que les systèmes de traitement n'empiètent sur notre autorité et ne sapent nos structures traditionnelles.

Comme j'ai œuvré sur les plans professionnel et pratique dans les domaines du droit et du travail social, j'aimerais ici souligner, à la défense des tribunaux, qu'il y a aussi une crise d'identité dans certaines des professions qui travaillent dans ce secteur; je songe ici à tous ces experts qui, grâce à leur

classifying, categorizing, diagnosing, but not necessarily touching them in terms of treatment. We all, therefore, seem to have this kind of academic illiteracy for abstractions and the all-too-prevalent and professionally popular practice to label but not necessarily help in rehabilitating the child.

It has been said that a person has lived a worthwhile life who has in some way touched the lives of one million children. This is perhaps too tall an order for any of us in our lifetime. Not everyone can be a Einstein, Plato or a Jonas Salk. But consider seriously that we can and we will touch the lives of thousands of youths within our time by the very fact that we are in a position to do so as Judges, sometimes whether we wish to or not. The important factor is, how do we do this and what impact will it have on their lives in our time and many thousands in generations to come?

This year over sixty thousand children will have been judicially processed through the revolving doors of the administration of juvenile justice. Charges will invariably range from motor scooters to murder and from possession of marijuana to shoplifting. In this procession we will invariably have covered a complexity of causes in relation to the needs of children one of which is of major importance, that is learning disabilities. One might ask what has learning disabilities got to do with delinquency? It is said that approximately 12 p. cent of the population is learning disabled. Most learning disabled seem to have problems in coping with school learning performance to such a degree that they become problem cases within the administration of juvenile justice. Some even indicate that at least 50 p. cent and perhaps even 80 p. cent of delinquents may be learning disabled. Learning disability is a basic factor in delinquency and could conceivably be certainly some of the raw material from which delinquency could be correlated or manufactured.

Why does a Juvenile Court Judge need to know about learning disabilities? Why should a Juvenile Court Judge bother himself with the premise of therapeutic processes when the framework of legal justice is primarily built around due process? Personally I believe that the Juvenile Court in Canada is founded on the premise that delinquent children should be treated and rehabilitated, and treating and rehabilitating delinquents with learning disabilities requires knowledge of what learning disabilities are and how to treat them so that rehabilitation is achieved. Awareness and evidence that there is a relationship between any learning problem and delinquent behaviour has grown over three-quarters of a century and has accelerated rapidly in the last decade. Whenever a relationship is observed such a question naturally arises. Do learning disabilities generate delinquency or is poor learning a result of a delinquent's belligerent attitude towards teachers and school? Precisely how learning disability and delinquency are related is still not entirely clear but I will go into the causative links between the two at a later stage in this address. These then are my personal experiences in the field which I am about to

imposer bagage de connaissances, évaluent classent, catégorisent et diagnostiquent, sans nécessairement participer de près à la réadaptation de nos jeunes. Il semble donc que nous souffrions tous d'une sorte d'incapacité d'abstraction, et que nous nous donnions beaucoup trop à la pratique populaire consistant à étiqueter l'enfant, sans nécessairement contribuer à sa réadaptation.

On dit que quelqu'un a vécu une vie valable quand il a, d'une autre façon influencé la vie d'un million d'enfants. C'est peut-être, pour n'importe qui d'entre nous, un objectif trop élevé à atteindre dans une vie. Nous ne sommes pas tous des Einstein, des Platon ou des Jonas Salk. Mais songez sérieusement au fait que nous pouvons influencer et que nous influencerons effectivement la vie de milliers de jeunes au cours de notre vie du simple fait que nous sommes dans une position pour le faire, en tant que juges, que nous le voulions ou non parfois. Il importe de savoir de quelle façon il faut intervenir et de connaître les résultats de cette intervention sur l'existence des jeunes qui sont nos contemporains et celle des milliers de générations à venir?

Cette année, plus de 60,000 jeunes défilent devant les tribunaux chargés de l'administration de la justice visant les jeunes délinquants. Les accusations iront invariablement du vol de petites voitures au meurtre, en passant par la possession de marijuana et le vol à l'étalage. Au cours de l'étude de ces cas, nous nous serons invariablement penchés sur un ensemble complexe de causes en rapport avec les besoins des enfants, dont l'une est d'une grande importance, soit les difficultés d'apprentissage. On peut se demander ce que les difficultés d'apprentissage ont à voir avec la délinquance. On dit qu'environ 12 p. 100 de la population a des difficultés d'apprentissage. Ces personnes semblent pour la plupart avoir des difficultés à offrir un rendement scolaire satisfaisant à un point tel qu'elles deviennent des cas problèmes en ce qui concerne l'administration de la justice visant les jeunes délinquants. D'aucuns disent même qu'au moins 50 p. 100 que peut-être même 80 p. 100 des délinquants ont peut-être des difficultés d'apprentissage. Celles-ci constituent un facteur de base dans la délinquance, et elles font probablement partie des données premières qui engendrent la délinquance ou s'y rapportent.

Pourquoi un juge de tribunal des jeunes doit-il être au courant de la question des difficultés d'apprentissage? Pourquoi un tel juge devrait-il s'inquiéter d'une prémisse fondée sur des procédés thérapeutiques alors que le cadre du système judiciaire est principalement construit autour de la procédure judiciaire régulière? Je crois personnellement qu'au Canada, le tribunal des jeunes est orienté en fonction du principe selon lequel les jeunes délinquants doivent être traités et réadaptés, or pour traiter et réadapter des délinquants ayant des difficultés d'apprentissage il faut connaître ce que sont ces difficultés et savoir comment traiter les enfants en cause pour les réadapter. Au cours des 75 dernières années, et surtout pendant la dernière décennie, on a accumulé de plus en plus de preuves qu'il y a un rapport entre toute difficulté d'apprentissage que ce soit et un comportement délinquant, et bien sûr de plus en plus de gens prennent conscience de ce phénomène. Chaque fois qu'on constate un rapport, une question se pose naturellement. Est-ce que les difficultés d'apprentissage engendrent la délinquance ou est-ce que la faible faculté d'apprentissage du délinquant est le fruit de son attitude belliqueuse envers les

describe and my twelve years of judicial involvement have convinced me of the following basic tenets:

1. The adjudication of juvenile offenders cannot be carried out according to the letter of the law or by common sense alone. Expert knowledge in the field of child psychology and child care is also essential.

2. Over the last fifty years we have witnessed a growing awareness of the need for specialized knowledge for the understanding and the evaluation of the dynamics of human behaviour problems among children and juveniles. Hence the enormous development of child psychiatry, child psychology, child therapy, child care workers—a development that has not taken place within the Juvenile Court to any great degree.

3. That the Juvenile Court as a socio-legal institution is in a most vulnerable position. In practice, however, the fact that there is a need for experts in child adjudication who require specialized training in order to fulfill this function has not really been fully realized or recognized. This applies to the different Juvenile Court systems including sixty countries I researched throughout the World.

4. Whatever the official name of the juvenile institution or court concerned with the adjudication of children and juveniles it belongs by its very nature to what we may call the special social services within an authoritative legal framework or setting. That it must function within the juridical field confers upon it an authority which may be an asset provided it is manned by expert people. But to call such an institution by an impressive sounding name alone does not enhance its real value.

Based on my estimates formulated over the years as a Juvenile Court Judge the average time spent on a juvenile court case outside of contested ones, is approximately twenty minutes. The question can be asked whether the Court therefore implied by the philosophy I have just espoused, that is "the best interests of children", could really be arrived at in the very short time devoted to each case. To what extent therefore can a Judge make any impact on a child except fear and austerity let alone any impact that would have any significance on the child in this kind of assembly line of judicial process? You might ask, "how can a Judge explore in a brief hearing the behavioural complexities presented in each case even if he were qualified to do so? Many social scientists of course would argue that the Court's involvement isn't important at all and it is not part of the treatment process.

However, I feel in my own humble opinion that the Court is part of the treatment process and can be a laboratory of human behaviour but unfortunately little research as to the effect or defect on children going through the process has ever been fully attempted. I feel that a well run court room should represent a balance between purely technically defined judicial

instituteurs et l'école? Le degré précis de rapport entre les difficultés d'apprentissage et la délinquance n'est pas encore entièrement établi, mais je ferai état de ces liens de cause à effet un peu plus tard dans mon discours. Ensuite viennent mes propres expériences à cet égard, expériences que je vais vous décrire. Les douze années de ma carrière judiciaire m'ont permis d'aboutir aux principes de base suivants:

1. Les jugements concernant les délinquants juvéniles ne peuvent être rendus en appliquant la loi à la lettre ou en faisant appel au seul bon sens. Il est également indispensable d'être expert dans le domaine de la psychologie infantile et des soins apportés aux enfants.

2. Au cours du demi-siècle passé, nous avons assisté à une prise de conscience croissante de la nécessité de posséder des connaissances spécialisées pour comprendre et évaluer la dynamique des problèmes de comportement humain chez les enfants et les jeunes, d'où le développement spectaculaire de la psychiatrie de la psychologie de la thérapie infantile ainsi que des travailleurs sociaux, développement qui n'a pas suffisamment suivi à l'échelon du tribunal pour enfants.

3. Le tribunal pour enfants, en tant qu'institution socio-juridique, se trouve dans une situation des plus vulnérables. Dans la pratique, toutefois le fait qu'on ait besoin de juges experts doivent recevoir une formation spécialisée pour pouvoir assurer leurs fonctions, n'a pas réellement été reconnu. Cela s'applique aux différents systèmes de tribunaux pour enfants des 60 pays dans lesquels j'ai enquêté.

4. Quel que soit le nom officiel de l'institution ou du tribunal pour enfants, elle ou il appartient, de par sa nature même, à ce que l'on peut appeler des services sociaux spéciaux au sein d'une structure ou d'un cadre juridique faisant autorité. Le fait que l'institution doive fonctionner sur la plan juridique lui confère un pouvoir qui peut constituer un atout dans la mesure où elle est dirigée par des experts. Mais, le simple fait de lui donner un nom ronflant n'en augmente pas pour autant la valeur réelle.

D'après l'expérience que j'ai accumulée au cours des années, en tant que Juge d'un tribunal pour enfants, je peux dire que le temps moyen passé pour une affaire juvénile, en dehors des cas controversés, est d'environ 20 minutes. On peut alors se demander si un tribunal désireux de respecter le principe que je viens de décrire, c'est-à-dire «l'intérêt des enfants», peut réellement y parvenir en si peu de temps. Donc, dans quelle mesure un juge peut-il avoir une influence quelconque sur un enfant, excepté par la crainte ou la sévérité, et mise à part toute incidence sensible pour l'enfant de ce type d'appareil judiciaire «à la chaîne»? On peut alors se poser la question «Comment un juge peut-il sonder dans une si courte audience, les complexités de comportement de chaque cas, même s'il est qualifié pour le faire?». Bien entendu, nombre d'experts en sciences sociales vous diront que, de toute manière, la participation du tribunal est sans importance et qu'elle ne fait pas partie du processus de traitement.

Toutefois, j'estime à mon humble avis, que le tribunal fait partie du processus de traitement et peut constituer un «laboratoire» de comportement humain. Malheureusement peu de recherche, quant aux effets du système judiciaire sur les enfants, n'ont vraiment été amorcées. J'estime qu'un tribunal bien administré devrait représenter un équilibre entre des

functions on the one hand and the totally non-judicial therapeutic approach at the other extreme. In other words the court must be a middle ground, a balance if you will, in the treatment process. In their legal environment a good cross section of the professions, students and practitioners alike such as psychiatrists and social workers who deal with children would observe and participate in the process of human dynamics occurring in this court and then inculcate them into their after court assessments when treating these same children outside the court room. Judges should then foster professional interplay right in the legal arena with the treatment people involved with the case where they can observe and reassess their findings of the child and parents. In other words a child must be given the full opportunity to participate democratically, legally in his own therapeutic destiny. For instance the report of a psychiatrist or social worker or probation officer should be used as a form of communication by all those in the legal environment including the Judge. This type of approach alleviates to a great degree the fear and the defensiveness of professionals, parents and children alike when giving evidence.

Now, is there a causative link, major or otherwise between learning disabilities and delinquency? This is a topic of heated discussion in the United States at this particular time and certainly is one that has become more and more prevalent in the Provinces across Canada. Personally I am completely convinced that there is a cause factor between learning disabilities and delinquency and that the area is yet not fully developed as to their relationship. In my position as a researcher for the International Association of Youth Magistrates at Oxford my findings of the causative factors indicated that they are multifaceted and include a kaleidoscope of occurrences from technological environmental criteria to individual psychological disturbances. In the United States the link between learning disabilities and juvenile delinquency was studied very extensively by the Juvenile Justice and Delinquency Prevention Operations Task Force who prepared an Executive Summary in 1976. Put in very summary form the specialists on delinquency objected to the idea that any one cause accounts for a significant portion of delinquent behaviour. Regardless of the differences of approach the consultants virtually spanned the range of schools of thought and were in agreement on one point; that is one of the few things known for sure about delinquency is that its causes are multi-variate and complex.

Moreover it was stressed by this Report that the importance of other causal factors has already been documented. Given what it already knows about the importance of poverty, the broken home, social disadvantage, cultural alienation, emotional disorders, socialization by delinquent peers, or any number of other variables, the argument that learning disabilities is a primary cause of a major part of delinquency problems seemed to them extremely dubious on the face of it.

Nevertheless the important thing to remember is that we need not argue as to the major causal link of delinquency vis-a-vis learning disabilities except the fact that we have

fonctions judiciaires purement techniques d'une part, et d'autre part la méthode thérapeutique qui ne présenterait strictement aucune caractéristique judiciaire. En d'autres termes, le tribunal doit constituer un terrain de compromis, un équilibre si vous voulez, dans le processus de traitement. Dans le milieu juridique bien des professionnels étudiants et praticiens comme les psychiatres et les travailleurs sociaux pourraient observer le processus de dynamique humaine tel que se déroule en cour et y participer et ensuite les insérer dans leur évaluation finale, lorsqu'ils traitent ces mêmes enfants en dehors du tribunal. Les juges devraient alors encourager l'influence combinée des diverses professions, dans l'arène juridique même, c'est-à-dire les responsables du traitement, arène où ils peuvent observer et réévaluer leurs conclusions sur l'enfant et sa famille. En d'autres termes, on devrait donner à l'enfant l'occasion de participer d'une manière démocratique et légale à sa propre destinée thérapeutique par exemple, le rapport d'un psychiatre ou encore d'un travailleur social ou d'un délégué d'épreuve devrait être utilisé comme moyen de communication, par tous ceux qui se trouvent dans le milieu juridique, y compris le juge. Ce type d'approche atténuée, dans une large mesure, la peur et l'attitude défensive des professionnels, des parents et enfants lors des dépositions.

Y a-t-il une relation de cause à effet, importante ou non entre les troubles de l'apprentissage et la délinquance? C'est un sujet brûlant à l'heure actuelle aux États-Unis et on en parle de plus en plus au Canada. Pour ma part, je suis absolument convaincu qu'il y a un facteur de cause à effet entre les troubles de l'apprentissage et la délinquance. Mais on ne peut encore en établir le rapport. En ma qualité de chercheur la International Association of Youth Magistrates at Oxford, les conclusions auxquelles je suis parvenu au sujet des facteurs de cause à effet m'ont indiqué qu'ils étaient à multiples facettes et comprenaient un kaléidoscope de phénomènes à partir de critères techniques environnementaux jusqu'aux perturbations psychologiques individuelles. Aux États-Unis, le lien entre les troubles de l'apprentissage et la délinquance juvénile a été étudié d'une manière approfondie par les tribunaux pour enfants ainsi que la Delinquency Prevention Operations Task Force qui a rédigé à cet effet un résumé en 1976. En bref, les spécialistes de la délinquance se sont opposés à l'idée qu'une seule cause puisse justifier une partie importante du comportement délinquant. Quelle que soit la différence d'approche, les experts représentaient toute la gamme des écoles de pensée et sont tombés d'accord sur un point: Tout ce dont on est certain au sujet de la délinquance, c'est que ses causes sont extrêmement variées et complexes.

Par ailleurs, ce rapport soulignait que l'importance des autres facteurs causaux avait déjà été établie. Compte tenu de ce que les spécialistes savent déjà à propos de l'importance la pauvreté, le foyer brisé, le désavantage social, que l'aliénation culturelle, les troubles émotionnels, la socialisation par les autres délinquants ou les nombreuses autres variables, l'argumentation selon laquelle les difficultés d'apprentissage sont une cause première de la plupart des problèmes des délinquants leur semble extrêmement douteuse à la lumière de ces faits.

Néanmoins, il est important de se rappeler qu'il n'est pas nécessaire de débattre du lien causal fondamental entre la délinquance et les difficultés d'apprentissage, mais il convient

diagnosed it and it is primarily a question then of treating it. I think it is important to argue basically that learning disability is a critical catalyst of delinquency behaviour interacting in many instances with other potential causes. In essence I feel that research is warranted and that though studies are inconclusive there should be no moratorium on further consideration of the relationship. To me this is an untenable situation to adopt a wait and see attitude which is tantamount to foregoing systematic exploration of the relationship of learning disabilities to delinquency. Further, research projects should be set up in Canada especially at this time.

If research is warranted one might ask what kind of research is needed? One effort which could fit in with almost any form of funding is research to determine the incidents of learning disabilities among a few basic populations such as the chronic juvenile offender, the first time or perhaps status offender, (the incorrigible runaway) and the non-delinquent. The expense and size of this effort would depend on the precision with which the incidents need to be measured and the degree to which it is desired. The essential point is that the research be designed and executed in such a way as to provide statements of comparative incidents which can stand up to scrutiny. The second effort which might be suitable would be an independent project or a demonstration project to test the value of diagnosing and treating learning disabilities as to the rehabilitation of serious juvenile offenders both in open and closed institutions. A third priority research prospect may be based on a demonstration project to identify and treat learning disabilities in the elementary or pre-school phase with thorough follow-up research. These are only some of the areas of research potential but I believe it is of paramount importance to initiate this kind of involvement in order to alleviate the fears and prejudices of many professionals and lay people alike in this area of concern.

I have heard often from many sources that learning disabilities as a term has become encrusted with several connotations which have very little to do with the original concepts or its utility. Some people claim it is a "kitchen sink" term. Another might call it a "garbage can" concept. Some even attach learning disabilities as an essential political creation attached to the children in numbers in order to get school subsidies for special education programs. Some even say that kids are being labeled as learning disabled because it is a lucrative business which was the comment of some consultants I contacted. My reaction to these comments is, so what? Basically as indicated, my studies have pointed out very conclusively that delinquency is multi-faceted and it is what the law says it is. Therefore we should be treating the problem on an individualistic basis and not be caught up by the prejudices of individual sociologists or statisticians. The fact that we have a problem we should be treating it and not looking for numbers but dealing with qualitative involvement therapeutically speaking.

de mentionner que nous avons déjà diagnostiqué ce lien et que par conséquent, il s'agit surtout de le traiter. A mon avis, ce que nous devons démontrer c'est que les difficultés d'apprentissage catalysent la délinquance en se combinant dans plusieurs cas à d'autres causes possibles. Je crois essentiellement que la recherche est justifiée et qu'il ne faudrait pas cesser d'examiner ces liens même si les études ne se sont pas révélées concluantes. En ce qui me concerne, il est insoutenable d'adopter une attitude attentiste qui équivaut à renoncer à étudier exhaustivement le rapport entre les difficultés d'apprentissage et la délinquance. En outre il faudrait au Canada, mettre en œuvre les projets de recherche surtout à l'heure actuelle.

Si la recherche est justifiée, on pourrait peut-être se demander de quel genre de recherche y a-t-il lieu d'entreprendre? Un effort qui pourrait se combiner avec presque tous les genres de financement est la recherche visant à déterminer les incidents en matière de troubles d'apprentissage parmi certains groupes de base comme le jeune délinquant, la délinquance primaire ou de situation, (le fugueur incorrigible), et l'enfant difficile. Les coûts et l'importance de cet effort seraient tributaires de la précision avec laquelle il faudrait mesurer ces incidents et le degré qu'on désire obtenir. Il s'agit surtout de voir à ce que la recherche soit conçue et menée de façon à offrir, en ce qui concerne des incidents comparatifs, des descriptions qui pourraient résister à un examen minutieux. Le deuxième effort qui pourrait être entrepris serait un projet indépendant ou un projet visant à évaluer les méthodes de diagnostic et de traitement des troubles d'apprentissage dans le cadre de la réadaptation pour les cas graves de jeunes délinquants incarcérés dans des établissements ouverts et fermés. Un troisième projet de recherche important pourrait surtout comporter une démonstration des méthodes d'identification et de traitement des troubles d'apprentissage dans les écoles élémentaires ou maternelles ainsi que des recherches exhaustives concernant la postobservation. Ce ne sont là que certains domaines qui pourraient être explorés, mais je crois qu'il est très important de mettre la main à la pâte afin d'apaiser les craintes et les préjugés de certains praticiens et autres spécialistes à cet égard.

J'ai pu souvent me rendre compte que l'on a donné au terme «troubles d'apprentissage» plusieurs connotations qui n'ont rien à voir avec le premier concept ou son utilité. D'aucuns affirment qu'il s'agit de deux termes «de mauvaise qualité». D'autres pourraient les taxer de «rebut». On pourrait même affirmer que les termes «troubles d'apprentissage» sont d'inspiration politique et, que cette étiquette a été apposée à bon nombre d'enfants afin d'obtenir des subventions pour certains programmes spécialisés d'éducation. On pourrait même dire que les enfants sont taxés d'inaptes à apprendre parce que c'est une affaire qui rapporte beaucoup: ce fut le commentaire de certains spécialistes que j'avais consultés. Ma réaction est la suivante: «Et puis?» Comme je l'ai indiqué, mes études ont essentiellement mentionné de façon très concluante que la délinquance avait plusieurs facettes, ce qu'affirme la loi. Par conséquent nous devrions traiter le problème d'une façon individuelle et éviter les préjugés des sociologues ou des statisticiens. Le fait est que nous avons un problème qu'il faudrait traiter sans tenir compte des chiffres mais en sollicitant une participation qualitative sur le plan thérapeutique.

What happens therefore to a child after he or she is referred to this juvenile justice system? One would expect that with the large numbers being referred most courts would be equipped to provide realistic diagnosis and treatment. Unfortunately this is not true.

There are at least six major factors which serve to prevent courts from establishing realistic diagnostic and treatment services for the child with a learning disability. First, because a child was never diagnosed in school as having a learning disability or a learning problem there are no previous records sometimes available to assist the Judge in establishing a realistic treatment plan. The court therefore simply does not know which child has a learning difficulty and which does not. Secondly, without appropriate training experience and proper testing devices the average juvenile court officer or probation officer cannot distinguish between a learning disability, a learning problem or simply acting out behaviour. Third, the defensive and sometimes aggressive behaviour of the child exhibited in court or in interview with the court worker or probation officer sometimes prevents or blurs any communication and realization that a learning difficulty is present. Fourth, most courts do not have clinical services available to provide the type of testing and diagnostic services required to determine the presence of a learning disability or problem. Fifth, where clinical services are available to diagnose the problem, treatment services are not often available to handle it. Sixth, and most importantly, there is a pendulum swing towards punishment instead of treatment with respect to chronic juvenile offenders who amongst them I feel have a very high percentage of learning disabilities. In other words the path of total reliance on punishment or containment is more like a super highway leading to a cow pasture. We should not be hysterically oriented to the fact that although we have some extreme problems chronically speaking in the field of delinquency that the answer is to exile these emergencies for expedient sake because we do not have an answer. This "Loss of Liberty" is becoming more predominant through provincial legislation and it is a backward step.

With these factors in mind one should look to what happens to this type of child when he or she is referred to the juvenile justice system.

The child with a learning disability comes to the juvenile justice system with usually a poorly developed self-concept. Much of his acting out behaviour is directly related to negative feelings about himself. The child will possibly see himself as a loser and his behaviour manifested outside and inside the court represents this kind of pessimism and doubt about himself. Usually once inside the juvenile justice system the child unfortunately receives basically in many instances the same treatment as he would if he had attended school without any remedial involvement. As indicated court workers and Judges alike are handicapped by their lack of training and experience in diagnosing learning problems. Consequently the treatment of the child tends to be rather sporadic and based on deterrence and punishment and this of course reinforces his negative feelings and doubts about himself. The court usually lacks the testing and diagnostic services which the child should be

Qu'arrive-t-il donc à l'enfant qui a été dirigé vers le système de la justice pour enfants. Vu le grand nombre des cas, on s'attendrait à ce que la plupart de ces tribunaux soient équipés de manière à fournir un diagnostic ou un traitement pratiques. Malheureusement, il n'en est rien.

Il existe au moins 6 facteurs principaux qui contribuent à empêcher les tribunaux de créer des services de diagnostic et de traitement pratique pour l'enfant qui manifeste des troubles d'apprentissage. Tout d'abord, ces troubles n'ayant jamais été diagnostiqués à l'école, il n'y a pas de dossiers qui puissent aider le juge à créer un programme de traitement. Le tribunal ne peut donc faire de distinction entre les enfants qui ont des troubles d'apprentissage et ceux qui n'en ont pas. Deuxièmement, sans la formation et l'expérience appropriées et les appareils de tests adéquats, le juriste moyen du tribunal pour enfants ou le stagiaire délégué d'épreuve ne peut faire la distinction entre des troubles d'apprentissage, un problème lié à ce domaine ou tout simplement un comportement d'extériorisation. Troisièmement, le comportement défensif et parfois agressif de l'enfant qui comparait devant le tribunal ou qui est interviewé par un assistant juriste ou un délégué d'épreuve empêche parfois de communiquer et de se rendre compte que finalement, il y a troubles d'apprentissage. Quatrièmement, la plupart des tribunaux ne disposent pas de services adéquats pour fournir le type de test et de services de diagnostic nécessaire pour déterminer la présence d'une inaptitude à l'apprentissage ou d'un problème à cet égard. Cinquièmement, lorsque de tels services existent, il n'y a par contre pas de services de traitement. Sixièmement, et c'est le point le plus important, la punition l'emporte sur le traitement, en ce qui concerne les délinquants juvéniles chroniques, alors que je suis sûr, il y a parmi eux un fort pourcentage de troubles d'apprentissage. En d'autres mots, l'option prévoyant de se fier uniquement sur une punition ou une incarcération ressemble plus à une grande autoroute aboutissant dans un pré. Il ne faudrait pas se laisser aller à l'hystérie et croire que même si nous avons certains problèmes très graves sur le plan de la délinquance chronique, la réponse consiste à éviter ces urgences pour des raisons de convenance, du fait que nous ne possédons pas la réponse. Cette «perte de liberté» se remarque de plus en plus dans les lois provinciales, et il s'agit là de mesures rétrogrades.

Compte tenu de ces facteurs, nous devrions considérer les effets que doit subir ce genre d'enfant lorsqu'il se présente devant les tribunaux pour enfants.

Habituellement, quand il se présente devant ses juges, l'enfant qui éprouve des difficultés d'apprentissage a une piètre image de sa personne. Son extériorisation est, pour une bonne part, directement liée à l'idée négative qu'il a de lui-même. L'enfant se considérera peut-être comme un perdant et son comportement soit devant le tribunal ou non, reflète le genre de pessimisme et de doute qu'il entretient envers sa personne. Dans ce système, l'enfant reçoit malheureusement dans la plupart des cas le même traitement qu'on lui aurait prodigué s'il avait fréquenté l'école sans recevoir de services de réhabilitation. Comme on l'a mentionné, le personnel des tribunaux et les juges sont désavantagés en raison de leur manque de formation et d'expérience lorsque vient le temps de diagnostiquer les troubles d'apprentissage. Par conséquent, le traitement prodigué à l'enfant semble être plus sporadique et fondé sur la prévention et les punitions, ce qui bien sûr renforce les

referred to which could aid the Judge in obtaining realistic diagnosis to the child's problem in a short period of time.

It would be reasonable therefore to suppose that a high percentage of delinquents have learning problems to one degree or another but the treatment of these youngsters will be dependent on the proficiency and professionalism of those within the administration of juvenile justice. Measures should be taken to increase the effectiveness of the juvenile justice system in coping with individuals who have learning disabilities or problems. For instance, clinical detection devices should be developed within the communities and court services to facilitate the early diagnosis of learning disabilities and problems. Further, in service training programs for the diagnosis and treatment of learning disabilities should be implemented for court and institutional staff including Judges, court administrators and others as well as professional staff including probation officers. Treatment programs should be developed in the community for juveniles with learning disabilities that are referred to the court. Where this is not possible the same services should be offered within the structure of the court. What in essence has to be recognized is the need within the juvenile justice system for positive aggressive therapeutic approaches to dealing effectively with delinquents with learning disabilities and learning problems.

Now let me revert to the function of the Juvenile Court in relation to those children who appear before it who may or may not have learning disabilities. The Juvenile Court as indicated before is an institution that can play a certain therapeutic role and it can thus make a contribution to both the treatment and prevention of juvenile delinquency. In courts, and especially juvenile courts, by design and environment have a kind of black magic aura with the public as well as the child and the parents within the system itself. There unfortunately is always the omnipresent fear for everyone fears the traditional unknown. Pomp and glory are part of the everyday menu of judicial proceedings. The elaborate dais, the court personnel, social workers, the police add to this overall authority of the court. The child or adult may see this only as a flurry of faces and this adds to this insular feeling of loneliness when attending court. This atmosphere is usually predominant in juvenile cases where the Judge sitting on a raised dais in most instances stares fixedly down on the young child possibly with learning disabilities who may be hyperactive who shifts nervously from foot to foot. Ceremony is important in this court but not to the point where it should stifle and block candid exchanges of opinion between the Bench and the child. A Judge would have to be naive as well as optimistic to think that his dower presence itself will have any therapeutic effect on the juvenile. On the contrary and empathic perhaps trained in the behavioural sciences will undoubtedly deny any healthy transition in the child's behaviour while in court. A child acquires a healthy attitude only through healthy relationships. In a court room that is merely filled with austerity and indifference there is always the inher-

sentiments négatifs qu'il entretient envers lui-même. Le tribunal n'a actuellement pas l'occasion de profiter des services de tests et de diagnostics. C'est à ces services qu'il faudrait envoyer l'enfant, ce qui pourrait aider le juge à obtenir à brève échéance un diagnostic pratique au problème de l'enfant.

On peut donc présumer qu'un grand pourcentage de délinquants éprouvent dans une certaine mesure des problèmes d'apprentissage; le traitement de ces jeunes dépend, toutefois, des compétences des responsables des tribunaux pour enfant. Ainsi, il y aurait lieu de prendre les mesures qui s'imposent pour que ceux-ci soient plus efficaces et qu'ils puissent s'occuper des individus présentant des difficultés ou des problèmes d'apprentissage. Par exemple, il faut mettre au point des dispositifs de détection clinique au sein des collectivités et des services judiciaires afin de faciliter dès le début le diagnostic des difficultés et des problèmes d'apprentissage. Par ailleurs, il faut élaborer à cet égard des programmes d'information sur le tas destinés au personnel des tribunaux et des institutions, y compris les juges, les administrateurs des tribunaux ainsi que les spécialistes, notamment les agents de libération conditionnelle. Il faut mettre au point au sein de la collectivité, des programmes de traitement pour les jeunes qui présentent des difficultés d'apprentissage et qui sont envoyés devant les tribunaux. Dans le cas où cela serait impossible, il faudrait offrir les mêmes services dans les tribunaux. Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'il est nécessaire de mettre au point au sein de l'appareil judiciaire pour enfants des méthodes thérapeutiques et dynamiques qui permettent de s'occuper efficacement des délinquants éprouvant des difficultés et des problèmes d'apprentissage.

Permettez-moi maintenant de revenir à l'influence que le tribunal pour enfants exerce sur ceux qui y comparaissent et qui peuvent présenter ou non des difficultés d'apprentissage. Comme je l'ai déjà dit, le tribunal pour enfants est une institution qui peut jouer un certain rôle thérapeutique et qui peut par conséquent contribuer au traitement et à la prévention de la délinquance juvénile. De par leur conception et leur environnement, les tribunaux et plus particulièrement les tribunaux pour enfants, exercent une sorte de magie sur le public ainsi que sur l'enfant et les parents au sein du système lui-même; malheureusement, la peur est toujours omniprésente, car tout le monde a peur de l'inconnu. La pompe et la gloire sont à l'ordre du jour de la procédure judiciaire. L'estrade imposante, le personnel du tribunal, les travailleurs sociaux et la police renforcent le caractère autoritaire du tribunal. L'enfant ou l'adulte ne voit probablement que des têtes qui s'agitent et ce fait renforce son sentiment de solitude lorsqu'il compare l'enfant au tribunal. C'est cette atmosphère qui prédomine généralement dans les tribunaux pour enfants, où dans la plupart des cas le juge est assis sur une estrade surélevée et regarde fixement le jeune enfant qui présente probablement des difficultés d'apprentissage, qui peut être hyperactif et qui se déplace nerveusement tantôt sur un pied tantôt sur l'autre. Le cérémonial constitue un élément important du tribunal, mais il ne doit pas empêcher ni bloquer l'échange sincère d'opinions entre la magistrature et l'enfant. Un juge serait bien naïf et optimiste de croire que sa seule présence respectable suffit à exercer un effet thérapeutique sur l'enfant. Au contraire, une personne empathique qui a peut-être étudié les sciences du comportement dira sans aucun doute qu'il n'y a

ent danger of the opposite occurring. In many instances the juvenile is ill prepared for the traumatic appearance in court especially a first offender. My experience with children in Juvenile Court has proven that a child blocks out these harsh realities and mysteries of the court and especially the demagogue on the dais. Appearance apparently is painful because society demands pain for crime. However, the Judge should be self-conscious of his need to contribute to the needs of the child and should not pontificate and paternalize on the rights and wrongs of life and law specifically.

It is important to remember that the courts environment in itself need not be inhibiting to a child's rehabilitation. The architectural environment can remain intact along with the robes and the dais. The court's design does not necessarily eliminate humanism, only those Judges with indifferent attitudes do. I believe the most drastic reform needed is in the Judge himself. No court however designed will ever rid itself of a child's aversion to it unless the dominant figure, the Judge, somehow emotes a warmth and understanding of the child's needs and has an unswerving belief in looking for good in all children which must be paramount.

The Judge must not hide behind the judicial cult of diffidence and admonish a child merely because it is his reputed duty for protection of society. A child in most instances sees through this fallacy and also the facade of the inept woodshed philosophy. Discipline is certainly a part of a Judge's decision making process but it must be fair and it must be consistent and certainly not hypocritical. Therefore an authoritarian institution such as a Juvenile Court must have a therapeutic effect on children. We must come to recognize and appreciate that it is not sufficient simply to impress the juvenile offender with the solemnity of court procedures. He is entitled to due process but he is also entitled to a form of judicial participation in dealing with his problems as well as with those of the parents. It is therefore necessary for the Judge to gain some insight into the processes of the offender's mind. Even the tension created by the court setting can be of great value for it can be used with sensitivity.

I am acutely aware that there is a school of thought which holds that a Juvenile Court should not concern itself at all with such matters but to confine itself to the adjudication and expounding of the law in relation to the offence and to the age of the offender. I disagree with this because this fundamentally ignores the primary issue that psychology and causation of behavioural problems is an integral part of the administration of justice and an understanding of which is essential to any effort at either prevention or cure.

In summary then, the Juvenile Court belongs to the judicial system. It is to all intents and purposes firstly a court of law and not a social agency per se and is concerned with the rehabilitation of juvenile offenders. A Judge should have the highest available possible qualifications as regards both the

pas de transition saine dans le comportement de l'enfant lorsqu'il se trouve devant le tribunal. Un enfant n'acquiert une attitude saine qu'en ayant des contacts sains. Or, dans une salle d'audience, où il se dégage une atmosphère d'austérité et d'indifférence, il y a toujours le danger inhérent de l'adversité. Bien souvent, le jeune est mal préparé à une comparution traumatisante devant le tribunal, surtout s'il s'agit de sa première infraction. L'expérience que j'ai eue avec les jeunes délinquants qui ont comparu devant les tribunaux pour enfants, me dit que les dures réalités et les mystères du tribunal, surtout le démagogue qui se trouve sur l'estrade n'ont pas de prise sur l'enfant. L'atmosphère est apparemment pénible, car la société exige une douleur pour le crime. Cependant, le juge doit bien connaître ses besoins pour comprendre ceux de l'enfant; il ne doit pas pontifier et adopter une attitude paternaliste à propos des bons et des mauvais aspects de la vie et surtout de la loi.

Il ne faut pas oublier que l'atmosphère dans les tribunaux ne doit pas empêcher la réhabilitation d'un enfant. L'aspect architectural peut rester intact ainsi que les toges et l'estrade. La conception du tribunal ne supprime pas nécessairement l'humanisme, seuls le font les juges qui ont une attitude indifférente. Je pense que la réforme radicale qui s'impose se trouve au niveau du juge lui-même. Aucun tribunal, quelle que soit sa conception, ne réussira à éliminer l'aversion de l'enfant si le personnage dominant, c'est-à-dire le juge, ne fait pas preuve d'une certaine chaleur et d'une certaine compréhension vis-à-vis des besoins de l'enfant et s'il ne se montre pas convaincu que tous les enfants ont de bons côtés.

Le juge ne doit pas se cacher derrière la méfiance judiciaire traditionnelle et admonester un enfant uniquement parce qu'il est censé protéger la société. En général, un enfant sent cette lacune et se rend compte du caractère superficiel de cette philosophie inepte du bûcher. La discipline fait certainement partie de la prise de décisions du juge, mais elle doit être juste, régulière et surtout dénuée d'hypocrisie. Une institution investie de pouvoirs, comme un tribunal pour enfants, doit donc avoir un effet thérapeutique sur les enfants. Nous devons reconnaître et comprendre qu'il ne suffit pas d'impressionner le jeune délinquant avec la solemnité de la procédure judiciaire. Il a droit aux formalités courantes mais également à une forme de participation judiciaire qui permette de traiter ses problèmes ainsi que ceux de ses parents. Le juge doit donc essayer de comprendre le cheminement de la pensée du délinquant. Même la tension créée par l'aménagement du tribunal peut être très utile, car on peut s'en servir avec sensibilité.

Je sais parfaitement qu'il y a un courant de pensée d'après lequel un tribunal pour enfants doit non pas se préoccuper de ces questions mais uniquement se contenter de juger et d'interpréter la loi, compte tenu du délit et de l'âge du délinquant. Je désapprouve cette théorie, car elle ne tient pas du tout compte du problème essentiel: l'administration judiciaire doit faire preuve de psychologie et essayer de comprendre les causes des problèmes de comportement, ce qui est essentiel à toute prévention ou guérison.

En résumé, le tribunal pour enfants fait partie du système judiciaire. A toutes fins utiles, il s'agit d'abord d'un tribunal et non d'un organisme social en soi, qui s'occupe de la réhabilitation des jeunes délinquants. Un juge doit posséder toutes les compétences possibles sur le plan juridique et du point de vue

law and knowledge of behaviour and interviewing techniques in order to perform his function with optimal efficiency. Historically these disciplines however have not been too complementary in the field in the administration of juvenile justice. There is no reason why this should not be done in the future and every reason why it should be done in view of the complexity of modern behavioural problems.

What in essence can Juvenile court Judges do for a learning disabled child who appears before him? In summary then firstly we must try and understand the frustration that the child is going through both in the community and in the courtroom experience. Secondly, the Judge must be acutely aware of the child's problem and use the court's experience as a constructive not destructive component which invariably will have a major effect on the child's treatment program. Thirdly, and most importantly, the Judge should be able to encourage and direct referral to the proper agencies in order to facilitate and bring about the remedial treatment programs needed in individual cases of learning disabled children. Further, as indicated before, there must be a better and more equitable balancing of our budgets which deal with child care. For instance, in the field of learning disabilities wherein we should be giving more effort and more money and increasing our knowledge through research since we do not really know how successful or unsuccessful we are in many of our programs. When I speak of research I do not mean research used by vested interest through the use of statistics to self-perpetuate programs by obtaining more personnel for either the judiciary, law enforcements or treatment services. I mean that kind of research which is strictly dedicated to the best interests of the children. Consider the area of non-judicial diversionary practices by many welfare agencies and courts when dealing with children involved with delinquencies where the basic philosophy is that the court should be used as a last resort and that it is merely stigmatic and traumatic. These unconfirmed conceptions are unacceptable by myself. I therefore suggest that concerted research be carried out to just begin to evaluate what effect or impact there really is upon a juvenile who could be charged but is not and does not go through the court system in comparison to that child or juvenile who is referred and who actually experiences constructive court processes and their attendant services. We might then just begin to discover a set of criteria by which we could determine which children should be considered for judicial or non-judicial procedures on a therapeutic as well as legal basis.

In this present day and age it is becoming more and more apparent that children have civil rights and civil liberties that will and should parallel them with their adult counterpart. It seems to me that we should be giving them the right to treatment and the right to an education.

Many of our children in institutions or in foster homes are not getting the precise individualized care that they so badly need because of the specific qualitative lack of resources. How do you compensate children financially or emotionally who

des connaissances du comportement et des techniques d'interview pour pouvoir assumer ses fonctions avec un maximum d'efficacité. Toutefois, l'expérience démontre que ces disciplines n'ont pas été complémentaires dans le domaine de l'administration de la justice pour enfants. Il n'y a pas de raison pour qu'elles ne le soient pas à l'avenir; au contraire, il faut remédier à cette situation étant donné la complexité des problèmes modernes de comportement.

Au fond, en quoi les magistrats pour enfants peuvent aider un enfant qui présente des difficultés d'apprentissage et qui comparaît devant eux? En résumé, nous devons d'abord essayer de comprendre le sentiment de frustration que l'enfant éprouve au sein de la collectivité et dans la salle d'audience. Ensuite, le juge doit être très conscient du problème de l'enfant et se servir de son expérience au tribunal de manière constructive et non destructive, attitude qui ne manquera pas d'influer sensiblement sur le programme de traitement de l'enfant. Troisièmement, point le plus important, le juge devrait pouvoir confier directement les personnes intéressées aux organismes appropriés, pour faciliter et encourager la mise sur pied de programmes de traitement dont ont besoin les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. En outre, comme on l'a indiqué précédemment, il faudrait administrer de façon plus équitable nos budgets consacrés aux soins de l'enfant. Par exemple, ce pourrait être le cas pour les difficultés d'apprentissage, domaine dans lequel nous devrions consacrer plus d'efforts et d'argent et accroître nos connaissances pour la recherche, car nous ne savons pas vraiment si un grand nombre de nos programmes produisent les résultats escomptés. Lorsque je parle de recherche, je ne parle pas de celle dont se servent les autorités en place, qui utilisent les statistiques pour maintenir des programmes et obtenir plus de personnel pour les services de justice, d'application de la loi ou de traitement. Je parle de cette recherche qui vise uniquement à servir les intérêts des enfants. Si l'on observe d'un peu plus près les méthodes de diversion non judiciaires qu'utilisent les organismes de bien-être et les tribunaux, en décidant du sort d'enfants qui commettent des délits, on se rend compte qu'ils ont comme principe de base de recourir aux tribunaux en dernier ressort et que ces derniers ne réussissent qu'à léser les enfants et à les traumatiser. Je considère ces notions arbitraires tout à fait inacceptables. Je propose donc qu'on mène conjointement des recherches pour commencer à évaluer ce que ressent vraiment l'adolescent contre lequel on pourrait porter des accusations, mais qui n'est pas livré au système judiciaire, par comparaison avec celui qui est traduit devant les tribunaux et qui peut vraiment percevoir les aspects positifs du système judiciaire. Nous pourrions peut-être ainsi commencer à établir un ensemble de critères, tant thérapeutiques que juridiques, grâce auxquels nous pourrions déterminer si un enfant devrait être traduit devant les tribunaux.

Actuellement, il devient de plus en plus évident que les enfants ont, eux aussi, des droits et des libertés civiles qui devraient les mettre sur le même pied que les adultes. Il me semble qu'on devrait leur accorder le droit de recevoir des traitements et une éducation appropriés.

Un grand nombre de nos enfants, qui se trouvent dans des établissements ou dans des foyers de placement familial, ne reçoivent pas les soins personnels dont ils ont tant besoin, parce que la qualité de nos ressources laisse à désirer. Comment

may be victims of unsophisticated treatment approaches? Imagine the irreparable damage we may be causing the child in a fractionalized and unco-ordinated system. I believe in the United States there have been law suits through class actions against governments and institutions for instances of cruel and unusual punishment where children are kept in limbo without proper treatment. We must ask ourselves this question, are we contributing to their neglect and delinquency? As interested people, professional and lay persons alike, let us not hide behind the concept that children can basically help themselves. If we accept the responsibilities to assist them we cannot opt out and leave the child in a kind of legal-social snakepit. Lack of resources is not a reasonable excuse—a child has a right to treatment and the taxpayer and parent alike have a right to know if this treatment is adequate.

As the lack of resources becomes known and made known to the community and the concept of the right to treatment services without discrimination is more widely accepted Juvenile Court Judges will be confronted with the child and a decision will have to be made whether to release the child to the community because of the lack of resources. To deprive any citizen of his or her liberty upon the theory that confinement is for humane therapeutic reasons and then we fail to provide adequate treatment violates the fundamentals of due process in dealing with children.

Now but a few remarks about legislation.

We all are very acutely aware of the present Federal proposal for an act respecting procedures that will deal with young persons who commit offences against the Criminal Code and other Federal statutes. It has recently been changed from The Young Persons In Conflict With the Law to that of The Young Offenders Act and I understand it will be shortly before the Federal House for passage. On the whole I find the statute progressive in many respects. The new statute however simply restates the due process concept in clearer terms, a concept that I believe most of the juvenile court structures use in terms of protecting the legal rights of children such as a right to a full hearing and a right to a lawyer but fundamentally it leaves out the matter of resources. It is in this area, indeed, that we have to go very far in order to really deal with the needs of children coming through the administration of juvenile justice. I am personally not at all happy with the suggestion put forth by the new legislation that the court is a stigmatic system and that children are labeled and that the court at all cost should be used as a last resort. On the contrary as I have inferred before the process of constructive experiential involvement of the child with the court structures could be a healthy situation and not necessarily a stigmatic and labeling one and that the perspective of labeling hasn't really been proven through any form of sophisticated research. It seems to me in essence then that the courts should not necessarily be at the polarized end of the system. To relegate the Juvenile court as a junior-sized criminal court is a retrogressive step as far as I am concerned. The court should at all times be part of the therapeutic processes and not merely deal with due process matters alone but inculcate also eighty

peut-on offrir des compensations financières ou émotives à des enfants victimes de traitements inappropriés? Imaginons les torts irréparables que l'on pourrait causer à un enfant pris en charge par un système disparate et non coordonné. Je crois qu'aux États-Unis, on a intenté des poursuites collectives contre des gouvernements et des établissements qui infligeaient des châtements cruels et insolites à des enfants laissés sans soin, dans l'oubli. Nous devons nous demander si nous contribuons à cette négligence et à cette incitation à la délinquance. Les personnes intéressées, les membres des professions libérales et les profanes ne doivent pas se retrancher derrière la notion selon laquelle les enfants peuvent très bien s'aider eux-mêmes. Si nous acceptons la responsabilité de les aider, nous ne pouvons pas revenir en arrière et laisser les enfants dans une sorte de piège socio-juridique. Le manque de ressources n'est pas une excuse valable: un enfant a le droit de recevoir des traitements et le contribuable de même que le parent a le droit de savoir si ces traitements sont appropriés.

À mesure que la collectivité prend conscience de l'insuffisance des ressources et qu'on accepte plus généralement la notion de droit au traitement sans discrimination, les juges des tribunaux pour enfants devront décider du sort de l'enfant et déterminer s'il convient de le confier à la collectivité, à cause du manque de ressources. Priver un citoyen de sa liberté, sous prétexte que l'incarcération constitue une thérapie valable pour l'individu, et refuser de fournir les traitements appropriés, est contraire aux principes fondamentaux dont on doit s'inspirer pour décider du sort des enfants.

Il conviendrait maintenant de commenter brièvement les lois dans ce domaine.

Nous savons tous que le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi portant sur la façon dont on décidera du sort de jeunes qui commettent des infractions contre le Code criminel et d'autres lois fédérales. L'appellation «des jeunes en conflit avec la loi» est devenue récemment «la Loi sur les jeunes délinquants» et je crois que le projet de loi sera bientôt déposé au Parlement fédéral. Dans l'ensemble, je considère que le projet de loi marque, à bien des égards, certains progrès. Toutefois, la nouvelle loi réitère simplement, en des termes plus clairs, la notion de procédure appropriée, notion qu'à mon avis la plupart des tribunaux pour enfants reconnaissent pour protéger les droits juridiques de l'enfant, notamment le droit à l'interrogatoire contradictoire et celui de faire appel à un avocat; fondamentalement, toutefois, on laisse de côté la question des ressources. Nous devons pourtant enregistrer, dans ce domaine, de grands progrès avant de pouvoir répondre vraiment aux besoins des enfants confiés à l'administration de la justice. Personnellement, je ne suis pas d'accord avec le principe avancé par le projet de loi qui dit que le tribunal est un mécanisme préjudiciable, que l'enfant est catalogué et que le tribunal doit être utilisé à tout prix en dernier ressort. Au contraire, comme je l'ai déjà expliqué, l'expérience que l'enfant pourrait acquérir avec les tribunaux pourrait lui être salutaire, et non pas forcément préjudiciable et sans lendemain, et l'on n'a pas vraiment encore réussi à prouver par des recherches poussées que l'enfant était vraiment classé dans une catégorie. Il me semble donc qu'en principe, les tribunaux ne devraient pas forcément constituer un des pôles du système. Selon moi, c'est rétrograder que de faire des tribunaux pour enfants une cour d'assises réservée aux enfants. Le tribunal

percent of the case which is disposing of the matter in regards to the needs of the child. This is an area that I believe the legislation does not occupy a full time to. My fundamental belief is that legislation is only as good as those that interpret it and also that it is only a mere legal framework in which one must adorn it with the necessary resources in order for it to reach its ultimate fruition in terms of intent.

In conclusion our role today and at this conference is to encourage a social and legal ethic, an ethic that abhors the imbalances and the inequities that we see happening to our youth going through the system of juvenile justice. I firmly believe that this ethic that we must attain has the one element that should prevail in any structure or service dealing with children and that element is humanism. The ability to feel, touch and dispense justice with compassion and sensitivity. Humanism must be the matrix the seedbed that must be nourished if our legal and social structures are to flourish side by side in peaceful and productive coexistence with our ever changing youth. And we should always ask ourselves "Is it well with our children—if it is well with a child, the well being of our community, the well being of our nations, and ultimately the well being of the world will be assured."

devrait en tout temps être partie intégrante du traitement et, au lieu de régler uniquement des questions de procédure, il devrait satisfaire à 80 p. 100 des besoins de l'enfant. A mon avis, la loi néglige cet aspect. Je suis convaincu que la loi n'est pas meilleure que ceux qui l'interprètent et qu'elle n'est qu'une structure juridique à laquelle il faut associer les ressources nécessaires pour que l'esprit de la loi puisse être respecté.

En conclusion, le rôle qui nous est dévolu aujourd'hui et à cette conférence est d'encourager l'adoption d'une attitude sociale et juridique qui rejette les déséquilibres et les injustices dont sont victimes les jeunes qui comparaissent devant les tribunaux pour enfants. Je suis fermement convaincu que cette attitude que nous devons adopter doit être assortie de cet élément qui devrait ressortir dans toutes les structures ou services destinés aux enfants et c'est élément est le respect humain. Il faut en arriver à ressentir, à toucher et à rendre la justice avec compassion et sensibilité. Ce respect humain doit être la base sur laquelle doit s'appuyer nos structures juridiques et sociales, si elles veulent se développer en coexistence pacifique et positive avec notre jeunesse en pleine évolution. Et nous devrions toujours nous demander: «Cela convient-il à nos enfants? Si cela leurs convient, alors le bien être de notre collectivité, de nos peuples et du monde entier sera assuré.»

APPENDIX "16-C"

SCHEDULE "C"

TO THE
COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION
RESPONSE TO THE OECD REPORT: REVIEW OF
NATIONAL POLICY
FOR EDUCATION
PRESENTED BY

THE CANADIAN ASSOCIATION FOR CHILDREN
WITH LEARNING DISABILITIES

MARCH 1977

The Canadian Association for Children with Learning Disabilities welcomes the opportunity to submit its views concerning the OECD report on national policies for education.

Our association, formed in 1964, having provincial affiliates in nine provinces and the Yukon, is incorporated as a non-profit organization. Our membership is comprised of parents and professionals with the primary common purpose and objective: "To advance the education and general well-being of children with normal or potentially normal or above-average intelligence who have learning disabilities arising from perceptual, conceptual, or subtle co-ordinative problems".

For the purpose of this submission, it is important that we define the term "learning disability". The National Advisory Committee on Handicapped Children (U.S.A. 1967) developed the following definition for federal funding purposes:

Children with specific learning disabilities exhibit a disorder in one or more of the basic psychological processes involved in understanding or in using spoken or written language. These may be manifested in disorder of thinking, listening, talking, reading, writing, spelling, or arithmetic. They include conditions which have been referred to as perceptual handicap, brain injury, minimal brain dysfunction, dyslexia, developmental aphasia, etc. They do not include learning problems which are due primarily to visual, hearing, or motor handicaps, to mental retardation, emotional disturbance, or to environmental disadvantage.

Of major significance is the use of 'minimal brain dysfunction' to designate a large group of children whose *neurologic impairment is 'minimal', subtly affecting learning and behaviour, WITHOUT evident lowering of general intellectual capacity.* As emphasized by Dr. Sam D. Clements:

APPENDICE «16-C»

ANNEXE «C»

PRÉSENTÉE AU
CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION
EN RÉPONSE AU RAPPORT DE L'OCDE INTITULÉ:
EXAMINE DES POLITIQUES
NATIONALES D'ÉDUCATION
PAR

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENFANTS
AYANT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

MARS 1977

L'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage se réjouit de l'occasion qu'on lui offre de présenter ses opinions sur le rapport de l'OCDE concernant les politiques nationales d'éducation.

Notre association, fondée en 1964, et comptant des organismes affiliés dans neuf provinces et au Yukon, est constituée en corporation à titre d'organisme sans but lucratif. L'association est formée de parents et de professionnels qui ont pour but et objectif premiers d'améliorer le système éducatif et le bien-être général des enfants dotés d'une intelligence normale, virtuellement normale ou en-dessous de la normale et qui ont des troubles d'apprentissage provenant de difficultés de perception, de conception ou de coordination à un faible degré.

Aux fins du présent rapport, nous considérons important de définir ce que nous entendons par «trouble d'apprentissage». Le National Advisory Committee on Handicapped Children (U.S.A. 1967) a élaboré la définition suivante de troubles d'apprentissage dans le but d'obtenir des crédits du gouvernement fédéral:

L'enfant ayant des troubles d'apprentissage précis présente des problèmes dans un ou plusieurs des processus psychologiques fondamentaux dans la compréhension ou l'utilisation du langage parlé ou écrit. Ces problèmes peuvent se manifester par des difficultés à réfléchir, à écouter attentivement, à parler, à lire, à écrire, à épeler ou à effectuer des calculs mathématiques. Leurs causes comprennent ce que l'on a défini comme étant des handicaps perceptuels, des lésions cérébrales, des troubles fonctionnels minimes, de la dyslexie, de l'aphasie du développement, etc. On ne décèle pas de problèmes d'apprentissage, attribuables principalement à des troubles visuels, auditifs ou moteurs, à de l'arriération mentale, à des troubles émotionnels ou à des désavantages provenant du milieu.

Caractéristique importante à retenir: l'utilisation de l'expression «troubles fonctionnels minimes» pour décrire un vaste groupe d'enfants dont l'affaiblissement neurologique est «minime», affectant très légèrement l'apprentissage et le comportement, sans manifestement amoindrir la capacité intellectuelle générale. Pour reprendre les termes sur lesquels a insisté le Docteur Sam D. Clements:

MINIMAL BRAIN DYSFUNCTION SYNDROME: DEFINITION:

The term 'minimal brain dysfunction syndrome' refers in this paper to children of average, near average, or above average intelligence with certain learning or behavioural disabilities ranging from mild to severe, which are associated with deviations of function of the central nervous system. Those aberrations may arise from genetic or other illnesses or injuries sustained during the years which are critical for the development and maturation of the central nervous system, or from unknown causes. They include conditions which have been referred to as perceptual handicap, brain injury, minimal brain dysfunction, dyslexia, developmental aphasia, etc. They do not include learning problems which are due primarily to visual, hearing, or motor handicaps, to mental retardation, emotional disturbance, or to environmental disadvantage.⁽¹⁾

(1) *Minimal Brain Dysfunction in Children*, Clements, U.S. Department of Health, Education and Welfare, 1966

As requested by the Council of Ministers, we will comment, and give our views on those issues examined in the OECD Report which are of interest to The Canadian Association for Children with Learning Disabilities, and which also have a national dimension.

The Examiners identified a number of problems of major importance for the future development of Education in Canada. One of these—"the problem of providing full educational opportunities to handicapped children—a task that has, with a few honourable exceptions, been grievously neglected in Canada."⁽³⁶⁾

Our association strongly agrees with this statement by the Examiners. In studying the background documents provided, particularly the two Government of Canada Reports, the total absence of any mention of the fifteen to twenty percent of Canadian children with special needs was quite striking. Although mentioned briefly in the regional reports, any specific detailed reference in statistics, funding, planning or programs for this particular group was conspicuous by its absence.

Since the publication of The Coldic Report: "One Million Children: A National Study of Canadian Children with Emotional and Learning Disorders", 1970, no comprehensive attempt has been made to correct the glaring inadequacies the commissioners identified in this area.

Following upon the Examiners' statement that "Any discussion of inequality of educational opportunity must be conducted in the context of inequalities of economic circumstances and political influence" ⁽³⁹⁾ we must question who really speaks for these young people at the governmental, funding and planning level in Canada?

We concur with the Examiners' finding concerning the lack of a Federal presence in education which "has created a kind of vacuum at the higher federal decision-making level".

SYNDROME DE TROUBLES FONCTIONNELS MINIMES: DÉFINITION:

Dans le présent document, l'expression «syndrome de troubles fonctionnels minimes» est employée lorsqu'on parle d'enfants ayant une intelligence moyenne, près de la moyenne ou sous la moyenne et qui éprouvent certains troubles d'apprentissage ou de comportement plus ou moins importants, reliés à un mauvais fonctionnement du système nerveux central. Ces troubles peuvent être le fruit de maladies génétiques ou autres ou de lésions subies au cours des années critiques du développement et de la maturation du système nerveux central ou encore, de causes inconnues. On inclut dans ces troubles des états qui ont été définis comme étant des handicaps perceptuels, des lésions cérébrales, des troubles fonctionnels minimes, de la dyslexie, de l'aphasie du développement, etc. Par contre, on exclut les problèmes d'apprentissage qui sont dus principalement à des troubles visuels, auditifs ou moteurs, à l'arriération mentale, aux troubles émotionnels ou à des désavantages du milieu.⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Minimal Brain Dysfunction in Children*, Clements, U.S. Department of Health, Education and Welfare, 1966

A la demande du Conseil des Ministres, nous ferons des remarques et donnerons nos opinions sur les questions étudiées dans le rapport de l'OCDE qui intéressent particulièrement l'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage et revêtent de plus un caractère national.

Les examinateurs ont relevé un certain nombre de problèmes d'importance capitale pour l'avancement du système éducatif au Canada. L'un de ces problèmes—"qui consiste à fournir toutes les possibilités en matière d'éducation aux enfants handicapés—est une tâche qui, sauf quelques honorables exceptions, a été gravement négligée au Canada."

Notre association est tout à fait d'accord avec cet énoncé des examinateurs. Lors de l'étude des documents de référence, en particulier les deux rapports du gouvernement du Canada, nous avons été très étonnés de constater que l'on ne fait aucunement mention des 15 à 20 p. 100 d'enfants canadiens qui ont des problèmes spéciaux. Même si on en fait très brièvement état dans les rapports régionaux, on ne donne aucune référence détaillée précises dans les statistiques, les modes de financement, la planification ou les programmes, pour ce groupe particulier.

Depuis la publication en 1970 du rapport CELDIC intitulé: «Un million d'enfants: une étude sur les troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez les enfants canadiens, aucun effort global n'a été fait pour corriger les lacunes flagrantes que les commissaires ont relevées dans ce domaine.

A la suite de la déclaration des examinateurs selon laquelle toute discussion de l'inégalité des possibilités éducatives doit être entreprise dans un contexte d'inégalité économique et d'influence politique ⁽³⁹⁾, nous nous devons de nous demander qui est vraiment le porte-parole de ces jeunes personnes au niveau du gouvernement, et quand vient le temps de l'établissement des crédits et de la planification?

Nous sommes d'accord avec le résultat de l'enquête des examinateurs concernant l'absence du gouvernement fédéral dans le monde de l'éducation, absence qui a «créé une sorte de

In our opinion nowhere does this absence create greater gaps for a great number of Canadian children than in the area of policies and programs for handicapped children. At the CACLD Annual Meeting in Winnipeg, 1975, the following resolution was passed unanimously:

FEDERAL RESPONSIBILITY FOR EDUCATIONAL MATTERS OF GENERAL INTEREST

Whereas at the present time there is no national agency, no minister, at the Federal level responsible for educational matters;

Whereas the CELDIC Report indicates that the number of children in Canada with special needs is sufficient to constitute a national problem;

Whereas the CELDIC commission observed EDUCATION to be the most universal service for children; and

Whereas the CELDIC Report stressed throughout the most distressing problem in providing adequate services to be that of FRAGMENTATION AND DIVISIONS in the systems;

RESOLVED that the provincial associations, through the auspices of the CANADIAN ASSOCIATION FOR CHILDREN WITH LEARNING DISABILITIES request the Government of Canada to consider and study an expansion of the present Ministry of Health and Welfare to include *EDUCATION and be it further

*this office could function under the Deputy Minister for Education. This office could be a focal point for Federal-Provincial consultation and co-operation in such areas as planning and research, the provision of innovative services, legislative change, program funding and specialist training. In conjunction with the Department and Branches of Health and Welfare research in the education of the handicapped, model programs, a National Centre on Educational Media and Materials for the handicapped could be begun. The information clearing-house and the dissemination of information is another vital role.

RESOLVED that the Canadian Association for Children with Learning Disabilities request the provincial associations to investigate and propose to their governments interministerial coordination whereby Health, Welfare, Education and Justice can be integrated for children with special needs.

Our association is strongly urging federal presence in this area. It was pointed out in "The Review of Educational Policies in Canada: Foreword and Introduction" under Financing Education (pp21) "now they (governments) are convinced that they cannot afford *not* to educate everyone." A recent

vide chez les plus hautes instances décisionnelles du gouvernement fédéral».

A notre avis, c'est dans le domaine des politiques et des programmes pour les enfants handicapés que cette absence crée le plus grand vide pour beaucoup d'enfants canadiens. Lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage, tenue à Winnipeg en 1975, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION GÉNÉRALE

Attendu qu' il n'existe actuellement aucun organisme national, aucun ministre fédéral responsable des questions d'éducation;

Attendu que le rapport CELDIC souligne que le nombre d'enfants au Canada ayant des besoins particuliers est suffisant pour en faire un problème d'intérêt national;

Attendu que la Commission CELDIC a signalé que l'ÉDUCATION était le service le plus universel que l'on pouvait offrir aux enfants; et

Attendu que le rapport CELDIC a insisté sur le fait que le problème le plus grave, quand il s'agit de fournir des services adéquats, est celui de la FRAGMENTATION ET DE LA DIVISION des systèmes;

Il est décidé que les associations provinciales, sous l'égide de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENFANTS AYANT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE, demandent au gouvernement du Canada de prendre en considération et d'étudier la possibilité de donner plus d'extension au ministère actuel de la Santé et du Bien-être afin d'y inclure «l'ÉDUCATION»* et

* Ce bureau pourrait relever d'un sous-ministre de l'Éducation. Il pourrait aussi constituer le pivot de la consultation et de la collaboration fédérales-provinciales dans des secteurs comme celui de la planification et de la recherche, de la prestation de services nouveaux, des changements législatifs, du financement des programmes et de la formation des spécialistes. En collaboration avec le ministère de la Santé et du Bien-être et des directions on pourrait entreprendre des recherches sur l'éducation pour les handicapés, les programmes modèles, un centre national sur les media de l'éducation et les documents afférents pour les handicapés. Autre réalisation à venir: mise sur pied d'un bureau central de l'information et divulgation de renseignements.

Il est décidé que l'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage demande aux associations provinciales de faire une enquête et de proposer à leurs gouvernements une coordination interministérielle dans le cadre de laquelle la santé, le bien-être, l'éducation et la justice pourraient être intégrés de façon à répondre aux besoins particuliers de ces enfants.

Notre association demande instamment la participation fédérale dans ce domaine. On a remarqué dans «L'examen des politiques nationales d'Éducation au Canada: avant-propos et introduction», au chapitre financement de l'éducation» (page 234) que maintenant, «ils (les gouvernements) sont convaincus

Senate National Finance Committee Study cast some doubt on our educational systems while pointing out that Canada Manpower expenditures will amount to about six hundred million dollars this year. Given the enormous expenditures of public funds via Manpower programs, Welfare programs, not to forget the human and financial drain of our mental and correctional institutions, we must consider whether the Federal Government can really justify limiting its financial role and confining its policy presence to only this after-the-fact involvement which appears to confine its activity to simply one of "picking up the pieces".

It would seem to be apparent that a great deal of public expenditure and human cost could be prevented if a *national plan for program and policy development of children with special needs could be instituted* at some level of government with the involvement of health, education, justice and social services and the public sector. A federal government commission could be a starting point. It is our understanding that the Canadian Teachers' Federation and the Council for Exceptional Children in Canada have similarly urged federal involvement in education.

We note the Examiners' observation (Chapter VII Government, Goals and Policy Making) that although officially there is no Federal presence in education, 2.5 billion dollars were channelled to the provinces for support of education in 1975. We agree that what the Examiners refer to as the "almost schizophrenic" attitude is there, and similarly unhealthy. We are concerned that this rather covert activity undermines democratic discussion of allocation of public funds and precludes any accountability as to where these funds are spent *and with what effect*.

We question with the Examiners, whether Canadians, a modern nation, can accept such an arrangement which would seem open to abuses. The Examiners' question as to "whether within a system of this kind, the overwhelming probability is that the best resources will be devoted to the best performing children" (109) would apply equally to the direction of Federal funds toward the universities, scholarship grants, travel and research seemingly also benefitting the "best-performing".

Chapter III OECD Report

Concerning "equality of educational opportunity for all Canadian children", we agree totally with the Examiners that generally speaking technical and vocational courses in high school are inadequate. As parents and professionals concerned with the futures of these young people, we met recently to decide what were *The Most Critical Issues* for us. For the majority of the nine provincial associations present, the lack of realistic programs for these youngsters at the secondary school level and beyond was the prime issue. For many intelligent adolescents with specific learning disabilities or dyslexia, there is a need for modified programming in the academic stream.

de la nécessité de démocratiser l'enseignement.» Un récent Comité sénatorial des finances nationales a jeté un doute sur notre système d'éducation, tout en soulignant que les dépenses du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada s'élèveraient à environ \$6 millions cette année. Vu l'ampleur des dépenses publiques pour les programmes de main-d'œuvre et de bien-être social, sans mentionner les pertes financières et de ressources humaines que subissent nos établissements psychiatriques et correctionnels, nous devons nous demander si le gouvernement fédéral peut réellement justifier l'atténuation de l'importance du rôle qu'il joue dans le domaine des finances et se contenter d'agir après coup.

Il semble évident que les dépenses publiques et les coûts en ressources humaines pourraient être grandement réduits si l'on créait un plan national pour un programme et une politique de développement des enfants ayant des besoins spéciaux, à un certain palier gouvernemental, avec la participation de responsables des secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et des services sociaux ainsi que du secteur public. A ce sujet, une commission fédérale pourrait constituer un excellent point de départ. On nous a laissé entendre que la Fédération canadienne des enseignants et le «Council for Exceptional Children in Canada» ont entrepris des démarches semblables pour obtenir la participation fédérale dans le domaine de l'éducation.

Nous remarquons dans les observations des examinateurs (Chapitre VII, Rôle des pouvoirs publics, objectifs et élaboration des politiques de l'enseignement) que même si les autorités fédérales n'interviennent en aucune façon dans le domaine de la politique de l'enseignement, les subventions fédérales aux provinces ont atteint près de \$2.5 milliards en 1975. Nous convenons avec les examinateurs que cette attitude est «presque schizophrénique» et malsaine. Nous nous inquiétons du fait que cette activité plutôt secrète nuit aux discussions démocratiques sur l'allocation de fonds publics et exclut toute comptabilité en ce qui concerne les dépenses de ces fonds et leurs conséquences.

La question des examinateurs se rapporte au fait que les Canadiens, nation moderne, puissent accepter un tel arrangement qui semble prêter aux abus. La question portant sur le fait que «au sein d'un tel système, il est renversant de constater que les meilleures ressources seront vraisemblablement consacrées aux enfants les plus doués» s'appliquerait également à l'allocation de fonds fédéraux aux universités, pour les bourses, les fonds de déplacement et de recherche, qui semble aussi bénéficier aux «plus doués».

Chapitre III Rapport de l'OCDE

En ce qui concerne «la réalisation de l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les enfants canadiens» nous convenons avec les examinateurs que, de façon générale, les cours techniques et professionnels dans les écoles secondaires laissent à désirer. A titre de parents et de professionnels préoccupés de l'avenir de ces jeunes, nous nous sommes rencontrés récemment pour décider quelles étaient à nos yeux, les questions les plus importantes à résoudre. Pour la majorité des neuf associations provinciales présentes, le manque de programmes réalistes pour ces jeunes au niveau de l'école secondaire et post-secondaire constituait la question primordiale. Il est nécessaire de modifier la programmation pour de nombreux adolescents

The use of tape-recorders, readers, taped programs, typewriters could enable these youngsters to finish school and go on into college. We must consider waiving the second-language requirement for those with diagnosed specific language disability. As for other youngsters with handicapping conditions, they must have the right to education in the area of their ability and choice—whether this be within the academic or vocational streams.

We are painfully aware that technical and vocational courses are very often "stop-gap" and second-rate programs which frequently lead nowhere; precluding the youngster's entrance into the junior-college or CEGEP level while not giving him the skills needed for employment.

The Examiners' observation that these courses often are viewed as "an appendage" to the large comprehensive school is unfortunately true. The students in these courses are similarly stigmatized as somehow having "failed to cope with the academic stream", and therefore as second-class citizens in an educational system which appears to foster this attitude.

We believe that if technical and vocational courses are housed in the comprehensive schools, they must be given equal status to the academic. This can be done if there are realistic long-term goals for each student for career-planning which gives each a feeling of value and self-worth. A whole new perspective is needed concerning technical-vocational education so that the authorities, the parents, teachers and students can accept this sector as having real value and merit for their lives.

We must strongly concur with the Examiners' statement that "the role of practical and technical education in the education of Canada's young people needs vigorous re-thinking".

"A section of the school population is being given short shift" (112). We believe that our schools must serve *all* children. Not just the sixty to eighty percent who learn with ease. We are primarily concerned with the crushing effects on the student's self-esteem when his school situation is such that he is faced with daily failure and frustration no matter how hard he tries. Where no adequate assessment facilities exist, he is often seen as "lazy" "no-good" and a failure. When he sees himself this way (and how can he not?) the result is often truancy and anti-social behaviour. The great numbers of misunderstood, misdiagnosed, and ill-served children in our high schools constitute a national problem which must be faced.

Through the experience of our provincial associations which have dealt with their individual departments of education, we are very aware of the disparity in legislation, programs and services from province to province. Although there has been some improvement in recent years, we support the Examiners' observations that:

intelligents qui souffrent de troubles d'apprentissage particuliers ou de dyslexie.

L'utilisation de magnétophones, de lecteurs, de programmes enregistrés sur bandes magnétoscopiques et de machines à écrire pourrait permettre à ces adolescents de terminer leur cours secondaire et d'être acceptés au collège. Nous devons étudier la possibilité d'abandonner les exigences en matière de langue seconde pour ceux qui ont des troubles de parole particuliers. En ce qui concerne les autres jeunes handicapés, ils ont droit à l'éducation, selon leurs aptitudes et leur choix—que ce soit dans le cadre d'un programme d'enseignement normal ou de formation professionnelle.

Nous savons malheureusement que les cours techniques et professionnels sont souvent mis à l'écart et de second ordre et qu'ils n'offrent fréquemment aucun débouché; ils empêchent ainsi le jeune handicapé d'entrer au collège ou au cégep, sans même qu'il ait pu acquérir les aptitudes nécessaires pour obtenir un emploi.

L'observation des examinateurs voulant que ces cours soient souvent considérés accessoires au système scolaire est malheureusement vraie. Les étudiants inscrits à ces cours se sentent incapables de suivre le programme scolaire, et par conséquent, ont l'impression d'être relégués au second rang dans un système d'éducation qui semble encourager cette attitude.

Nous croyons que si des cours techniques et professionnels sont offerts, ils devraient être placés au même niveau que tout autre programme d'enseignement. Cela pourrait être fait par l'établissement d'objectifs réalistes à long terme pour chacun des étudiants, en vue d'une planification professionnelle qui donnerait à chacun confiance en soi. Il faut toute une nouvelle perspective concernant l'enseignement technique et professionnel pour qu'autorités, parents, enseignants et élèves puissent accepter ce secteur comme ayant une valeur réelle dans leur vie.

Nous devons partager entièrement la déclaration des examinateurs, selon laquelle le rôle de l'enseignement pratique et technique dans le système d'éducation des jeunes Canadiens doit être modifié en profondeur.

Une partie de la population scolaire est privée. Nous croyons que nos écoles doivent servir tous les enfants et non seulement les 60 ou 80 p. 100 d'entre eux qui apprennent facilement. Nous sommes particulièrement inquiets des fortes pressions que doit subir un élève lorsque la situation à l'école est telle qu'il doit accumuler quotidiennement échecs et frustrations, malgré tous ses efforts. Dans les écoles datées d'installations insuffisantes d'évaluation, il est souvent considéré paresseux et idiot. Lorsqu'il en vient à se considérer lui-même de la sorte (et comment en serait-il autrement?), il en résulte souvent un taux élevé d'absentéisme et un comportement asocial. Le grand nombre d'enfants mal compris, mal servis et pour lesquels on a pas rendu de diagnostic adéquat dans nos écoles secondaires constitue un problème national auquel nous devons nous attaquer.

Grâce à l'expérience des associations provinciales qui ont communiqué avec leurs ministères de l'Éducation respectifs, nous sommes conscients des disparités qui existent, d'une province à l'autre, dans les lois, les programmes et les services. Mêm.: s'il y a eu amélioration au cours des dernières années, nous convenons avec les examinateurs que:

—there is a far-reaching lack of provision for early diagnosis and programming

—teacher training in these areas is almost non-existent. The CACLD National Conference Committee on issues placed professional training very high on the list of concerns.

—there is a lack of dissemination of information through regional centres for assisting parents and interested educators (a vital task ACLD's are performing in many areas of many provinces).

—that there is insufficient or no support of voluntary organizations "who have done remarkable things in the past few years to improve the situation, and whose cooperation in the future will be indispensable".

—that the education of the handicapped must be fully accepted as a public responsibility. (56)

CHAPTER V Democratization and Participation

The Canadian Association for Children with Learning Disabilities was honoured to be mentioned in the OECD Report as "an example of success in bringing to fuller public attention the inadequate provisions for helping children with handicaps of a particular form." Our work nationally and provincially cuts across the lines of education, justice, medicine and social welfare, and at the most important home and community level we offer many programs, information and support to child and parents.

We agree with the Examiners that the public sector, school trustees and voluntary associations must be allowed active participation in discussion of issues at the governmental level on a regular, systematic and recognized basis. This must happen both provincially and federally. Through the Council of Ministers of Education, or by the communication referred to earlier, at the Federal level whose stated aim would be to provide a structure for cooperative action. This is urgently needed.

The gaps our association are trying to fill on every level are enormous. We appreciate the opportunity to make this representation to the Council of Ministers based on the findings in the OECD Report. We speak on behalf of a presently poorly-served and poorly-understood segment of Canada's youth—basically intelligent children with specific handicaps to learning.

BARBARA McELGUON,

President, C.A.C.L.D.

March 1977

—il y a une lacune grave en ce qui concerne le dépistage et la programmation;

—la formation des enseignants dans ces secteurs n'existe à peu près pas. La formation professionnelle est une des principales préoccupations du Comité de la conférence nationale de l'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage;

—il y a une lacune en ce qui concerne la diffusion de l'information dans les centres régionaux, pour aider les parents et les éducateurs intéressés qu'effectue l'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage, (tâche importante dans de nombreuses régions de diverses provinces);

—les organisations bénévoles qui ont accompli des travaux remarquables au cours des dernières années, pour améliorer la situation et dont la collaboration à l'avenir sera indispensable, n'offrent qu'un appui insuffisant, voire nul;

—l'éducation des enfants handicapés doit être entièrement acceptée comme responsabilité publique (56)

CHAPITRE V—DÉMOCRATISATION ET PARTICIPATION

L'Association canadienne des enfants ayant des troubles d'apprentissage a eu l'honneur d'être citée dans le rapport de l'OCDE comme «un exemple du succès obtenu dans la conscientisation du public pour ce qui est des dispositions insuffisantes prises pour aider les enfants ayant des handicaps particuliers». Notre travail, sur le plan national et provincial, fait entrer en jeu l'éducation, la justice, la médecine et le bien-être social et au niveau le plus important, soit celui du foyer et de la collectivité, nous offrons de nombreux programmes d'information et d'aide aux enfants et aux parents.

Nous reconnaissons avec les examinateurs que le secteur public, les conseils scolaires et les associations bénévoles doivent être autorisés à participer activement aux discussions sur les problèmes, au niveau gouvernemental, sur une base régulière, systématique et reconnue. Cela doit se faire tant à l'échelon provincial que fédéral, par l'intermédiaire du conseil des ministres de l'Éducation, ou par la communication avec les parents, dont on a fait allusion ci-haut, au niveau fédéral, dans le but de fournir un programme d'action collective, dont nous avons un urgent besoin.

Les lacunes que notre Association essaie de combler, à tous les égards, sont énormes. Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de faire cette représentation au conseil des ministres, fondée sur les études du rapport de l'OCDE. Nous parlons au nom d'un segment mal compris et mal servi de la jeunesse canadienne—celui d'enfants fondamentalement intelligents, mais qui ont des troubles d'apprentissage particuliers.

*La présidente,
Association canadienne des enfants
ayant des troubles d'apprentissage*

BARBARA McELGUEN

Mars 1977

APPENDIX "16-D"

OBJECTIVES AS CONTAINED IN THE BRIEF PRESENTED TO THE COUNCIL OF MINISTERS OF EDUCATION IN RESPONSE TO THE OECD REPORT: A REVIEW OF NATIONAL POLICY FOR EDUCATION PRESENTED BY THE CANADIAN ASSOCIATION FOR CHILDREN WITH LEARNING DISABILITIES (SEE SCHEDULE "C")

SCHEDULE "D"

OBJECTIVES

Among the major objectives are:

1. Increase public awareness of the incidence of learning disabilities and the need for prevention, early identification, appropriate treatment.
2. Make provincial and local chapters aware of any possible legislative changes that might affect learning disability persons.
3. Increase public awareness among citizens, special educators, teachers, administrators, legislators, lawyers, doctors, and other professions of the needs of individuals with learning disabilities.
4. Expand services of ACLD to assist in strengthening provincial and local ACLD chapters.
5. Expand membership with active and involved persons.
6. Expand direct services to children and parents.
7. Encourage the establishment of professional training programs to include appropriate education, to recognize, teach and work with individuals with learning disabilities.
8. Monitor existing programs for persons with learning disabilities.
9. Conduct successful fund-raising activities and public awareness programs through major project activities.
10. Encourage national research in the area of learning disabilities.
11. Increase cooperation and understanding among national and international allied organizations.
12. Recognize the need for adult education programs for those persons with learning disabilities who did not receive appropriate education at an early age and encourage establishment of such programs.
13. Expand ACLD's advocacy role in both the Provincial and local chapters.
14. Encourage the establishment of appropriate educational experiences for each person with learning disabilities.

ANNEXE 16-D

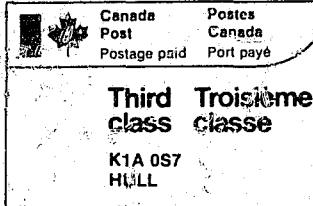
OBJECTIFS CONTENUS DANS LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION SUITE AU RAPPORT DE L'OCDE: UNE ÉTUDE DES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION PRÉSENTÉE PAR LA CANADIAN ASSOCIATION FOR CHILDREN WITH LEARNING DISABILITIES (VOIR ANNEXE C)

ANNEXE D

Objectifs

Les principaux objectifs sont les suivants:

1. Mieux informer le public des conséquences des difficultés d'apprentissage et de la nécessité de la prévention, du dépistage et du traitement approprié.
2. Informer les autorités provinciales et locales des changements législatifs éventuels qui pourraient affecter les sujets souffrant de difficultés d'apprentissage.
3. Mieux informer les citoyens, les éducateurs spécialisés, les professeurs, les administrateurs, les autorités législatives, les avocats, les médecins et les autres professionnels des besoins des individus souffrant de difficultés d'apprentissage.
4. Élargir les services de l'ACLD pour pouvoir renforcer les groupes locaux et provinciaux.
5. Favoriser le recrutement de personnes actives et concernées.
6. Étendre le service direct aux enfants et aux parents.
7. Favoriser la création de programmes de formation professionnelle apprenant à dépister et à instruire les individus souffrant de difficultés d'apprentissage, ainsi qu'à travailler avec eux.
8. Contrôler les programmes actuels destinés à ces personnes.
9. Rassembler des fonds et informer le public à l'aide de grands projets.
10. Favoriser la recherche nationale dans ce domaine.
11. Améliorer la coopération et l'entente entre organismes nationaux et internationaux.
12. Reconnaître la nécessité des programmes d'éducation des adultes pour les personnes souffrant de difficultés d'apprentissage qui n'ont pas reçu la formation appropriée lorsqu'elles étaient plus jeunes, et favoriser la création de programmes de ce type.
13. Étendre le rôle de défense de l'ACLD tant au niveau provincial qu'au niveau local.
14. Favoriser les expériences de formation appropriée pour tous les individus souffrant de difficultés d'apprentissage.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Printing and Publishing,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Cœur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7
En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie et Édition,
Approvisionnement et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Cœur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

On behalf of *The Canadian Association for Children with Learning Disabilities:*

Mr. Yude M. Henteleff, Lawyer, Winnipeg, Manitoba.

Au nom de *The Canadian Association for Children with Learning Disabilities:*

M. Yude M. Henteleff, avocat, Winnipeg, Manitoba.

END